

		<p style="text-align: center;">Plan de cohésion sociale 2014-2019</p> <p>Commune : LIEGE Statut : Signé par les autorités communales Numéro de document : SPW-PCS-201806201045-LIE00004-134325 Remplace le document signé : SPW-PCS-201502251135-LIE00004-78477 Imprimé le 20/06/2018</p>
---	---	--



Table des matières

Introduction générale

1. Identification
2. Commission d'accompagnement
 - 2.1 Président
 - 2.2 Vice-président, membre du bureau permanent du C.P.A.S.
 - 2.3 Vice-président, représentant le secteur associatif
 - 2.4 Personne en charge du projet
 - 2.5 Autres membres de la commission d'accompagnement
3. Indicateurs d'accès aux droits fondamentaux
4. Diagnostic de cohésion sociale
 - 4.1 Axe 1 Insertion socioprofessionnelle
 - 4.2 Axe 2 Accès à un logement décent
 - 4.3 Axe 3 Accès à la santé et traitement des assuétudes
 - 4.4 Axe 4 Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels
5. Plan d'action
 - 5.0. Finalité du plan au niveau local
 - 5.1 Action 1 : Coordination et mise en réseau
 - 5.2 Action 2 : Coordination des organismes actifs dans la formation préqualifiante et l'insertion socioprofessionnelle (CALIF ASBL)
 - 5.3 Action 3 : Organisation de l'hébergement de nuit d'urgence PCS/CPAS de Liège (Abri de nuit)
 - 5.4 Action 4 : Le Relais logement du CPAS de Liège: les logements de transit et la cellule Eco-Logement
 - 5.5 Action 5 : Opération Thermos Liège asbl pour l'organisation d'un abri de nuit et d'un service repas
 - 5.6 Action 6 : START-MASS de l'Intercommunale de soins spécialisés de Liège (ISoSL)
 - 5.7 Action 7 : Service d'Urgence Médico-Psycho-Sociale du Centre Hospitalier Régional de la Citadelle
 - 5.8 Action 8 : Dispositif d'Urgence Sociale du CPAS de Liège
 - 5.9 Action 9 : Relais Santé du CPAS de Liège
 - 5.10 Action 10 : Le service "Réinser" du CPAS de Liège
 - 5.11 Action 11 : A.S.B.L. Abri de jour de Liège
 - 5.12 Action 12 : S.A.D.A. Service Intégré Ville de Liège – CPAS de Liège pour l'Accueil des Demandeurs d'Asile.
 - 5.13 Action 13 : Equipe de proximité de la Ville de Liège
 - 5.14 Action 14 : Centre d'Actions Sociales d'Angleur et environs A.S.B.L. (CASA).
 - 5.15 Action 15 : Service intégré d'aides et de soins psychiatriques dans le milieu de vie / SIAJEF (Revers ASBL).
 - 5.16 Action 16 : « Sensibilisation et Dépistage du VIH/Hépatites/IST » (Sida sol ASBL)
 - 5.17 Action 17 : Cap Migrants : de l'accompagnement social à l'insertion professionnelle des migrants primo-arrivants.
 - 5.18 Action 18 : Des habitant-e-s de Droixhe – Bressoux s'engagent contre la pauvreté et l'exclusion sociale (LA BOBINE ASBL)
 - 5.19 Action 19 : « Association belge des membres de l'ordre souverain militaire hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte » ASBL – (Projet la FONTAINE)
 - 5.20 Action 20 : ASBL ALFA : Encadrement sanitaire rapproché des toxicomanes en grande précarité et de leur famille.
 - 5.21 Action 21 : Organisation d'un suivi en milieu carcéral et d'un soutien aux familles des personnes toxicodépendantes (CAP- FLY ASBL)
 - 5.22 Action 22 : Organisation de l'A.S.B.L. Abri de nuit - Liège
 - 5.23 Action 23 : Service social du Resto du Cœur - Liège (RESTO du COEUR -LIEGE ASBL)
 - 5.24 Action 24 : Coordination santé-précarité
 - 5.25 Action 25 : Les relais Emploi de Liège
 - 5.26 Action 26 : Accompagnement et intégration de jeunes réfugiés par l'ASBL Live in color

- 6. Récapitulatif des actions de cohésion sociale
- 6.0. Récapitulatif des actions pour l'axe Coordination
- 6.1. Récapitulatif des actions pour l'axe ISP
- 6.2. Récapitulatif des actions pour l'axe Logement
- 6.3. Récapitulatif des actions pour l'axe Santé
- 6.4. Récapitulatif des actions pour l'axe Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels
- 6.5 Liste des actions avec transfert financier hors « article 18 »
- 6.6 Liste des actions « article 18 »
- 7. Personnes qui seront employées dans le cadre du plan
- 7.1. Emplois communaux spécifiquement affectés au PCS
- 7.2. Emplois non-communaux affectés au PCS
- 8. Plan financier
- 8.1. Estimation du budget annuel pour la réalisation du plan
- 8.2 Estimation du budget annuel pour la réalisation des actions dans le cadre de l'article 18 du décret
- 8.2.1 Estimation du budget annuel pour la réalisation des actions dans le cadre de l'article 18 du décret
- 8.2.2 Estimation du budget annuel pour la réalisation des actions dans le cadre de l'article 18 du décret
- 8.2.3 Estimation du budget annuel pour la réalisation des actions dans le cadre de l'article 18 du décret
- 8.2.4 Estimation du budget annuel pour la réalisation des actions dans le cadre de l'article 18 du décret
- 9. Rédaction du projet de plan
- 9.1. Diagnostic
- 9.2. Plan d'action
- Signatures
- Protection de la vie privée
- Voies de recours

Introduction générale

Contexte légal

Le décret qui institue le Plan de cohésion sociale fournit un cadre politique et institutionnel conférant une légitimité et une durabilité au projet de société qu'il promeut. Deux décrets portant sur le même objet ont été adoptés à cette occasion : l'un relatif aux matières régionales et l'autre aux matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française à la Région wallonne :

- Décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les Villes et Communes de Wallonie (M.B. 26/11/2008) ;
- Décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les Villes et Communes de Wallonie, pour les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française (M.B. 26/11/2008).

Les modalités d'application des décrets sont précisées dans deux arrêtés du Gouvernement wallon :

- Arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les Villes et Communes de Wallonie (M.B. 23/12/2008) ;
- Arrêté du Gouvernement wallon du 12 décembre 2008 portant exécution du décret du 6 novembre 2008 relatif au Plan de cohésion sociale dans les Villes et Communes de Wallonie, pour les matières dont l'exercice a été transféré de la Communauté française (M.B. 23/12/2008).

Ces derniers contiennent les annexes suivantes :

- Le modèle de convention à utiliser pour les regroupements de communes contiguës de moins de 10.000 habitants. (annexe 1) ;
- Le modèle de convention à utiliser pour tout transfert financier ou mise à disposition de personnel (annexe 2) ;
- La méthodologie de calcul de l'ISADF (annexe 3).

Pour rappel, le PCS poursuit 2 objectifs : le développement social des quartiers et la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large, et s'articule autour de 4 axes: l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à un logement décent, l'accès à la santé, le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

1. Identification

Nom de la commune

Code postal de la commune

Nom de la commune	Code postal de la commune
<input type="text" value="LIEGE"/>	<input type="text" value="4 000"/>

Province de la commune	Arrondissement de la commune
<input type="text" value="Liège"/>	<input type="text" value="Liège"/>

Si votre commune compte moins de 10000 habitants, souhaitez-vous constituer un regroupement de communes contiguës pour l'introduction et la réalisation de votre projet?

Non

Communes associées au regroupement

2. Commission d'accompagnement

2.1. Président

Civilité	Nom	Prénom
<input type="text" value="M"/>	<input type="text" value="DEMEYER"/>	<input type="text" value="Willy"/>

Fonction	Attributions complètes
<input type="text" value="Bourgmestre"/>	<input type="text" value="Président de la CA"/>

Rue	Numéro	Boîte
<input type="text" value="Hôtel de Ville - place du Marché"/>	<input type="text" value="2"/>	<input type="text"/>

Code postal	Localité
<input type="text" value="4 000"/>	<input type="text" value="Liège"/>

Téléphone	GSM
<input type="text" value="042218060"/>	<input type="text"/>

Courriel

2.2. Vice-président, membre permanent du C.P.A.S

Civilité	Nom	Prénom
<input type="text" value="Mme"/>	<input type="text" value="MAHY"/>	<input type="text" value="Marie-France"/>

Fonction	Attributions complètes
<input type="text" value="PRESIDENTE"/>	<input type="text" value="Vice-Président de la CA"/>

Rue	Numéro	Boîte
<input type="text" value="Place Saint Jacques"/>	<input type="text" value="13"/>	<input type="text"/>

Code postal	Localité
<input type="text" value="4 000"/>	<input type="text" value="Liège"/>

Téléphone	GSM
<input type="text" value="042205804"/>	<input type="text"/>

Courriel

2.3. Vice-président, représentant du secteur associatif

Dénomination de l'association

A.S.B.L. Plateforme liégeoise des Coordinations de Quartiers

Civilité

M

Nom

Van de Weerd

Prénom

Jacques

Fonction

Président

Statut juridique de l'association

ASBL

Rue

de la Légia

Numéro

22

Boîte**Code postal**

4 000

Localité

Liège

Téléphone

0473690012

GSM

0473690012

Courriel

oldjack@skynet.be

2.4. Personne en charge du plan**Fonction de la personne**

Chef de projet

Civilité

M

Nom

STANGHERLIN

Prénom

Grégor

Diplôme(s)

Docteur et licencié en sociologie, assistant social

Expériences utiles

Chef de projet de la rénovation du quartier Saint-Léonard à Liège de septembre 2005 à janvier 2014.

Rue

Lonhienne

Numéro

14

Boîte**Code postal**

4 000

Localité

Liège

Téléphone

042385005

GSM

0495829390

Courriel

gregor.stangherlin@liege.be

2.5. Autres membres de la commission d'accompagnement**2.5.1. Liste de membres de la CA:****Institution****Dénomination****Service**

Dénomination	Le Centre public d'Action sociale de Liège (CPAS)		Service	Direction de l'Aide sociale	
Adresse					
Rue	Place Saint-Jacques	Numéro	13	Boîte	
Code postal	4 000	Localité	Liège		
Personne de contact					
Nom	DEQUIPER		Prénom	Alix	
Fonction	Directrice de l'aide sociale		Courriel	alix.dequiper@cpasdeliege.be	
Institution					
Dénomination	L'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi (Le Forem)		Service	Instance Bassin Enseignement qualifiant - Formation - Emploi de Liège	
Adresse					
Rue	Quai Banning	Numéro	4	Boîte	
Code postal	4 000	Localité	Liège		
Personne de contact					
Nom	EL BAHY IDRISI		Prénom	Aïcha	
Fonction	Coordinatrice		Courriel	aïcha.elbahi@forem.be	
Institution					
Dénomination	Relais Social du Pays de Liège		Service		
Adresse					

Rue	Numéro	Boîte
des Guillemins	52	
Code postal	Localité	
4 000	Liège	
Personne de contact		
Nom	Prénom	
FIEVET	Adrien	
Fonction	Courriel	
Coordinateur général	adrien.fievet@rspl.be	
Institution		
Dénomination	Service	
Le Centre de planning familial	ASBL Centre Louise Michel	
Adresse		
Rue	Numéro	Boîte
des Bayards	45	
Code postal	Localité	
4 000	Liège	
Personne de contact		
Nom	Prénom	
MOUVET	Claudine	
Fonction	Courriel	
Directrice	louise.michel@belgacom.net	
Institution		
Dénomination	Service	
Le Centre Liégeois de service social		
Adresse		
Rue	Numéro	Boîte
des Bruyères	129	
Code postal	Localité	

Code postal	Localité
4 000	Liège

Personne de contact

Nom	Prénom
PEROT	Fabienne
Fonction	Courriel
Coordinatrice	clss.asbl@gmail.com

Institution

Dénomination	Service
La Société de logement de service public	S.C.R.L. La Maison Liégeoise

Adresse

Rue	Numéro	Boîte
Parvis des Ecoliers	1	

Code postal	Localité
4 000	Liège

Personne de contact

Nom	Prénom
GILLARD	Luc
Fonction	Courriel
Directeur	Luc.Gillard@maisonliegeoise.be

Institution

Dénomination	Service
L'Agence immobilière sociale (AIS)	ASBL Liège Logement

Adresse

Rue	Numéro	Boîte
Léopold	37	

Code postal	Localité
4 000	Liège

Personne de contact

Nom	YERNA		Prénom	Maggy	
Fonction	Présidente		Courriel	liegelogement@skynet.be	
Institution					
Dénomination	S.C.R.L. Le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie (FLW)		Service	Aide Locative	
Adresse					
Rue	Jonfosse		Numéro	62	
Code postal	4 000		Localité	Liège	
Personne de contact					
Nom	SIMONS		Prénom	Josiane	
Fonction	Responsable - Aide locative		Courriel	Josiane.Simons@flw.be	
Institution					
Dénomination	Le Centre régional d'intégration des populations étrangère ou d'origine étrangère (CRI)		Service	CRIPEL	
Adresse					
Rue	Place Xavier Neujean		Numéro	19b	
Code postal	4 000		Localité	Liège	
Personne de contact					
Nom	SIMON		Prénom	Régis	
Fonction			Courriel		

Fonction	Courriel		
Directeur	regis.simon@cripel.be		
Institution			
Dénomination	Service		
La Société de logement de service public	S.C.R.L. Logis Social de Liège		
Adresse			
Rue	Numéro	Boîte	
des Alisiers	12		
Code postal	Localité		
4 032	Chênée		
Personne de contact			
Nom	Prénom		
CHRISTIAENS	Stéphanie		
Fonction	Courriel		
Directrice-Gérante	stephanie.christiaens@logissoc.be		
Institution			
Dénomination	Service		
FOREM	des relations avec les opérateurs		
Adresse			
Rue	Numéro	Boîte	
Quai Banning	4		
Code postal	Localité		
4 000	Liège		
Personne de contact			
Nom	Prénom		
CARPENTIER	Dominique		
Fonction	Courriel		
Responsable	dominique.carpentier@forem.be		
Institution			

Dénomination Le Service d'Aide en milieu ouvert (AMO)		Service ASBL Le Centre Liégeois d'Aide aux Jeunes (CLAJ)	
Adresse			
Rue Ernest de Bavière		Numéro 6	Boîte
Code postal 4 020	Localité Liège		
Personne de contact			
Nom MARCHAND		Prénom Pierre Philippe	
Fonction Administrateur Délégué		Courriel claj@skynet.be	
Institution			
Dénomination Le Service d'Aide aux Justiciables		Service	
Adresse			
Rue En Féronstrée		Numéro 129	Boîte
Code postal 4 000	Localité Liège		
Personne de contact			
Nom MICHEL		Prénom René	
Fonction Président		Courriel asjliege@skynet.be	

2.5.2. Liste des partenaires actifs dans les actions:

Institution

Dénomination

Service

Dénomination	Service	
REVERS ASBL		
Adresse		
Rue	Numéro	Boîte
Maghin	19	
Code postal	Localité	
4 000	Liège	
Personne de contact		
Nom	Prénom	
CLAREMBAUX	Christine	
Fonction	Courriel	
Directrice	info@siajef.be	
Institution		
Dénomination	Service	
Le Réseau liégeois d'aide et de soins spécialisés en assuétudes (RELIA)	ASBL Plate-forme psychiatrique liégeoise	
Adresse		
Rue	Numéro	Boîte
Quai des Ardennes	24	
Code postal	Localité	
4 020	Liège	
Personne de contact		
Nom	Prénom	
GUSTIN	Frédéric	
Fonction	Courriel	
Coordinateur	relia@pfpl.be	
Institution		
Dénomination	Service	
ASBL Centre d'Actions Sociales d'Angleur et environs (CASA)		
Adresse		

Rue	Numéro	Boîte
de l'Hôtel de Ville	6	
Code postal	Localité	
4 031	Angleur	
Personne de contact		
Nom	Prénom	
GUSTIN	Manon	
Fonction	Courriel	
Coordinatrice	asbl.casa@hotmail.be	
Institution		
Dénomination	Service	
ASBL ABRI DE NUIT - Liège		
Adresse		
Rue	Numéro	Boîte
sur la Fontaine	106	
Code postal	Localité	
4 000	Liège	
Personne de contact		
Nom	Prénom	
THIBEAUMONT	Thomas	
Fonction	Courriel	
Coordinateur	thomas.thibeaumont@cpasdeliege.be	
Institution		
Dénomination	Service	
Ville de Liège - Plan de Prévention	Plan de prévention des insécurité urbaines et de cohésion sociale	
Adresse		
Rue	Numéro	Boîte
Lonhienne	14	
Code postal	Localité	

Code postal	Localité
4 000	Liège

Personne de contact

Nom	Prénom
SCHLITZ	Catherine

Fonction	Courriel
Fonctionnaire de prévention	plandeprevention@liege.be

Institution

Dénomination	Service
Ville de Liège - Proximité	Département des services sociaux, de proximité et de la petite enfance

Adresse

Rue	Numéro	Boîte
des Guillemins	26 (6ème étage)	

Code postal	Localité
4 000	Liège

Personne de contact

Nom	Prénom
ES-SAFI	Latifa

Fonction	Courriel
Chef de division administrative	latifa.es-safi@liege.be

Institution

Dénomination	Service
La Police locale de Liège	Zone de Police locale de Liège

Adresse

Rue	Numéro	Boîte
Natalis	60	

Code postal	Localité
4 020	Liège

Personne de contact

Nom	BEAUPERE	Prénom	Christian
Fonction	Chef de Corps	Courriel	cpc.beaupere@policeliege.be
Institution			
Dénomination	ASBL CALIF - Formation des Formateurs	Service	
Adresse			
Rue	des marécages	Numéro	1
Code postal	4 000	Localité	Liège
Personne de contact			
Nom	RORIVE	Prénom	Bénédicte
Fonction	Coordnatrice	Courriel	benedicte.rorive@calif.be
Institution			
Dénomination	ASBL CAP FLY	Service	
Adresse			
Rue	du Ruisseau	Numéro	17
Code postal	4 000	Localité	Liège
Personne de contact			
Nom	DEBRAS	Prénom	Ushy
Fonction		Courriel	

Fonction

Coordinatrice

Courriel

ushy.debras@capfly.be

Institution**Dénomination**

ASBL La BOBINE

Service**Adresse****Rue**

avenue G. Truffaut

Numéro

18/001

Boîte**Code postal**

4 020

Localité

Liège

Personne de contact**Nom**

HOORNAERT

Prénom

Cécile

Fonction

Directrice

Courriel

bobine.hoornaert@gmail.com

Institution**Dénomination**

ASBL CAP Migrants

Service**Adresse****Rue**

Rue de Fétille

Numéro

98

Boîte**Code postal**

4 020

Localité

Liège

Personne de contact**Nom**

GHYSENS

Prénom

Anne-Christine

Fonction

Coordinatrice

Courriel

capmigrants@skynet.be

Institution

Dénomination	Service	
ASBL ALFA		
Adresse		
Rue	Numéro	Boîte
Saint-Denis	4	
Code postal	Localité	
4 000	Liège	
Personne de contact		
Nom	Prénom	
DUNGELHOEFF	Catherine	
Fonction	Courriel	
Directrice	alfa.dungelhoeff@gmail.com	
Institution		
Dénomination	Service	
Intercommunale liégeoise des soins spécialisés	START - MASS	
Adresse		
Rue	Numéro	Boîte
Basse-Wez	301	
Code postal	Localité	
4 020	Liège	
Personne de contact		
Nom	Prénom	
BOLLETTE	Philippe	
Fonction	Courriel	
Coordinateur	p.bollette@isosl.be	
Institution		
Dénomination	Service	
SCRL Centre Hospitalier Régional de la Citadelle	Urgence Médico-Psycho-Sociale (UMPS)	
Adresse		

Rue	Numéro	Boîte
Bd du 12e de Ligne	1	
Code postal	Localité	
4 000	Liège	
Personne de contact		
Nom	Prénom	
EVARD	Maude	
Fonction	Courriel	
Coordinatrice	maude.evrad@chrcitadelle.be	
Institution		
Dénomination	Service	
Plateforme des coordinations de quartiers		
Adresse		
Rue	Numéro	Boîte
Sainte-Marguerite	9	
Code postal	Localité	
4 000	Liège	
Personne de contact		
Nom	Prénom	
VANDEWEERDT	Jacques	
Fonction	Courriel	
Président	oldjack@skynet.be	
Institution		
Dénomination	Service	
ASBL Abri de Jour de Liège		
Adresse		
Rue	Numéro	Boîte
Morinval	27	
Code postal	Localité	

Code postal	Localité
4 000	Liège

Personne de contact

Nom	Prénom
LOURTIE	Jeannine

Fonction	Courriel
Présidente	jeannine.lourtie@hotmail.com

Institution

Dénomination	Service
ASBL Resto du Coeur de Liège	

Adresse

Rue	Numéro	Boîte
Raymond Geenen	9	

Code postal	Localité
4 020	Liège

Personne de contact

Nom	Prénom
DAUBIE	Emmanuel

Fonction	Courriel
Directeur	restoducœur.liege@belgacom.net

Institution

Dénomination	Service
ASBL Opération THERMOS Liège	

Adresse

Rue	Numéro	Boîte
Chevaufosse	80	

Code postal	Localité
4 000	Liège

Personne de contact

Nom	REYNEBEAU	Prénom	François		
Fonction	Président	Courriel	francois@thermos-liege.be		
Institution					
Dénomination	ASBL Association belge des membre de l'ordre souverain militaire hospitalier de Saint-Jean de Jerusalem, de Rhodes et de Malte		Service	La Fontaine	
Adresse					
Rue	Pouplin	Numéro	3	Boîte	
Code postal	4 000	Localité	Liège		
Personne de contact					
Nom	DE LAMINNE	Prénom	Nathalie		
Fonction	Coordinatrice	Courriel	nathalie.laloux@scarlet.be		
Institution					
Dénomination	Ville de Liège		Service	Plan de Prévention des insécuritéés urbaines et de cohésion sociale	
Adresse					
Rue	Lonhienne	Numéro	14	Boîte	
Code postal	4 000	Localité	Liège		
Personne de contact					
Nom	LECOQ	Prénom	Alain		

Fonction	Responsable du Pôle "Développement social des quartiers"			Courriel	alain.lecoq@liege.be		
Institution							
Dénomination	CPAS de Liège -Relais Logement			Service	Relais Logement		
Adresse							
Rue	d'Amercoeur		Numéro	58		Boîte	
Code postal	4 020		Localité	Liège			
Personne de contact							
Nom	BERNARD			Prénom	Valérie		
Fonction	Responsable			Courriel	valerie.bernard@cpasdeliege.be		
Institution							
Dénomination	CPAS de Liège -DUS			Service	Dispositif d'Urgence Sociale		
Adresse							
Rue	Vertbois		Numéro	86		Boîte	
Code postal	4 000		Localité	Liège			
Personne de contact							
Nom	THIBEAUMONT			Prénom	Thomas		
Fonction	Coordinateur			Courriel	thomas.thieaumont@cpasdeliege.be		
Institution							

Dénomination

CPAS de Liège - SADA

Service

Service d'Accueil des Demandeurs d'Asile

Adresse**Rue**

Hors-Château

Numéro

42

Boîte**Code postal**

4 000

Localité

Liège

Personne de contact**Nom**

BOGEMANS

Prénom

Sabine

Fonction

Responsable

Courriel

sabine.bogemans@cpasdeliege.be

Institution**Dénomination**

CPAS de Liège - Relais Santé

Service

Relais Santé

Adresse**Rue**

Place Saint-Jacques

Numéro

13

Boîte**Code postal**

4 000

Localité

Liège

Personne de contact**Nom**

FASSOTE

Prénom

Sara

Fonction

Responsable

Courriel

srar.fassote@cpasdeliege.be

Institution**Dénomination**

Ville de Liège

Service

Echevin de la vie sociale

Adresse

Rue	Numéro	Boîte
en Féronstrée	86	
Code postal	Localité	
4 000	Liège	
Personne de contact		
Nom	Prénom	
SCHROYEN	André	
Fonction	Courriel	
Echevin	andre.schroyen@liege.be	
Institution		
Dénomination	Service	
Ville de Liège	Echevinat de la proximité	
Adresse		
Rue	Numéro	Boîte
Féronstrée	92	
Code postal	Localité	
4 000	Liège	
Personne de contact		
Nom	Prénom	
HUPKENS	Jean-Pierre	
Fonction	Courriel	
Echevin	jean-pierre.hupkens@liege.be	
Institution		
Dénomination	Service	
Fusion Liège		
Adresse		
Rue	Numéro	Boîte
quai des Ardennes	24	
Code postal	Localité	

Code postal	Localité
4 000	Liège

Personne de contact

Nom	Prénom
KAMPFL	Didier

Fonction	Courriel
coordinateur de réseau	coordination@psy107liege.be

Institution

Dénomination	Service
ASBL Article 27 - Liège	

Adresse

Rue	Numéro	Boîte
Place-Saint Jacques	13	

Code postal	Localité
4 000	Liège

Personne de contact

Nom	Prénom
DECKERS	Marc

Fonction	Courriel
coordinateur	marc.deckers@article27.be

Institution

Dénomination	Service
Relais Social du Pays de Liège	

Adresse

Rue	Numéro	Boîte
des Guillemins	52	

Code postal	Localité
4 000	Liège

Personne de contact

Nom	FIEVET		Prénom	Adrien	
Fonction	Coordinateur général		Courriel	adrien.fievet@rspl.be	
Institution					
Dénomination	FOREM - Services des Relations partenariales		Service		
Adresse					
Rue	Quai Banning		Numéro	4	
			Boîte		
Code postal	4 000		Localité	Liège	
Personne de contact					
Nom	CARPENTIER		Prénom	Dominique	
Fonction	Responsable		Courriel	dominique.carpentier@liege.be	
Institution					
Dénomination	Sida sol ASBL		Service	SIDA SOL ASBL	
Adresse					
Rue	Boulevard de la Constitution		Numéro	19	
			Boîte		
Code postal	4 020		Localité	Liège	
Personne de contact					
Nom	TORRES		Prénom	Ariane	
Fonction			Courriel		

Fonction	Courriel	
	atorres@sidasol.be	
Institution		
Dénomination	Service	
Ville de Liège - Plan de prévention	Plan de prévention	
Adresse		
Rue	Numéro	Boîte
Lonhienne	14	
Code postal	Localité	
4 000	Liège	
Personne de contact		
Nom	Prénom	
LEKIEN	Brigitte	
Fonction	Courriel	
Responsable de l'action coordination santé-précarité	brigitte.lekien@liege.be	
Institution		
Dénomination	Service	
Live in Color Association		
Adresse		
Rue	Numéro	Boîte
quai des Ardennes	110	
Code postal	Localité	
4 031	Liège	
Personne de contact		
Nom	Prénom	
LINO	Nadine	
Fonction	Courriel	
Présidente	nadine@lic-org.be	

3. Indicateurs d'accès aux droits fondamentaux

Indicateurs de la commune:

<http://spiralpcs.spw.wallonie.be/?q=system/files/Liege%20-%20ISADF.pdf>

Ce lien mène vers le fichier contenant les données des indicateurs ISADF de la commune.

4. Diagnostic de cohésion sociale

4.1. Axe 1 - Insertion socioprofessionnelle

4.1.1. Dispositifs existants

4.1.1.1. Préformation - resocialisation

4.1.1.1.1. Actions existantes:

Action

Action 1 : RESOCIALISATION

Opérateurs

Opérateur:

Opérateur:1 : CPAS de Liège, Services d'Insertion Sociale (secteur public et associatif) services communaux (interg, jeunesse et sport, équipes proximité)

Opérateur:

Opérateur:2 : secteur des OISP/EFT

Opérateur:

Opérateur:3 : ASBL de proximité (agréments divers : éducation permanente, Organisations de Jeunesse, CLSS...)

Opérateur:

Opérateur:4 : secteur associatif (MJ, AAJ, CEC,...)

Action

Action 2 : REMISE A NIVEAU FLE

Opérateurs

Opérateur:

Opérateur:1 : consulter le lien http://www.coordsociale.be/docs_coorsoc/repertoirefle.pdf

Opérateur:

Opérateur:2 : CRIPEL

Opérateur:

Opérateur:3 : CPAS de Liège + services communaux (Proximité, Lecture publique,...)

Action

Opérateurs

Action Action 3 : SUIVI INDIVIDUEL et activités collectives dans le cadre d'un parcours d'insertion	Opérateurs Opérateur: Opérateur:1 : CPAS de Liège/Dynamisation - REINSER- antenne Jeunes Opérateur: Opérateur:2 : secteur OISP-EFT Opérateur: Opérateur:3 : secteur de l'aide à la jeunesse (AMO - SAS, CLAJ) Opérateur: Opérateur:4 : secteur associatif spécialisé (CRIPEL,...)
Action Action 4 : Plus spécifiquement pour les POE	Opérateurs Opérateur: Opérateur:1 : ASBL CAP MIGRANTS Opérateur: Opérateur:2 : ASBL LE MONDE DES POSSIBLES Opérateur: Opérateur:3 : ASBL SERVICE SOCIAL DES ETRANGERS Opérateur: Opérateur:4 : ASBL AIDE AUX PERSONNES DEPLACEES Opérateur: Opérateur:5 : CRIPEL

4.1.1.1.2. Appréciation globale	
CotePoints forts 2 Diversité des structures - considération accrue pour les facteurs sociaux et culturels - attention portée aux personnes souffrant de problèmes de santé mentale	Points faibles FLE : pas de référentiels imposés ni d'agrément - déséquilibre offre (insuffisante)/demande - très peu de structures fonctionnant en « entrée/sortie permanentes » AUTRES : reconnaissance partielle de ces activités essentielles pour préparer l'ISP FLE+AUTRES : difficulté de toucher certains publics

4.1.1.2. Aide à la recherche d'emploi

4.1.1.2.1. Actions existantes:	
Action Action 1 : ORIENTATION PROFESSIONNELLE, BILAN SOCIO-PROFESSIONNEL, CONSTRUCTION DE PROJET	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : CPAS de Liège -REINSER Opérateur: Opérateur:2 : secteur OISP-EFT + Relais pour l'Emploi du FOREM

	<p>Opérateur: Opérateur:3 : RELIEF - FOREM-formation - MIREL</p>
<p>Action Action 2 : plus spécifiquement pour POE</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : CRIPEL + ASBL CAP MIGRANTS + CEFO</p> <p>Opérateur: Opérateur:2 : CPAS de Liège (SADA)</p>
<p>Action Action 3 : permanences CV</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : Services d'Activités Citoyennes (SACs) + CRIPEL</p> <p>Opérateur: Opérateur:2 : services communaux (lecture publique, équipes PFGV, ...)</p> <p>Opérateur: Opérateur:3 : secteur éducation permanente + secteur MJ + secteur AAJ</p>

4.1.1.2.2. Appréciation globale

<p>Cote 2</p>	<p>Points forts Multiplicité et proximité des structures d'accompagnement - force, représentativité et efficacité des réseaux – connectivité des services</p>	<p>Points faibles Saturation du marché de l'emploi - pièges à l'emploi - exigence de qualifications importante - tendance à l'embauche surqualifiée</p>
--------------------------	--	--

4.1.1.3. Alphabétisation

4.1.1.3.1. Actions existantes:

<p>Action Action 1 : ALPHABÉTISATION intensive</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : ASBL Lire et écrire Liège-Huy-Waremme + Centre AGORA de Liège + ASBL La Bobine + ASBL Le Monde des Possibles + ASBL Centre Liégeois de Formation (CLF)</p>
<p>Action Action 2 : Alphabétisation + FLE via appels à projets</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : services communaux (lecture publique, équipes PFGV, ...)</p> <p>Opérateur:</p>

Opérateur:2 : secteur associatif (MJ, services AAJ, secteur EFT/OISP,...)

Opérateur:

Opérateur:3 : Secteur associatif spécialisé dans l'accueil des migrants (ASBLs La Bobine, Le Monde des Possibles, Cap Migrants,...)

4.1.1.3.2. Appréciation globale

Cote Points forts

2 Agrément des services (professionnalisation du secteur) Proximité (accessibilité) Diversité de l'offre spontanée

Points faibles

Fort déséquilibre offre (insuffisante)/demande

4.1.1.4. Français langue étrangère

4.1.1.4.1. Actions existantes:

Action

Action 1 : Apprentissage du Français

Opérateurs:

Opérateur:

Opérateur:1 : CRIPEL

Opérateur:

Opérateur:2 : secteur associatif (ASBLs spécialisées : CAP Migrants, Le Monde des Possibles, Aide aux personnes déplacées,...)

Opérateur:

Opérateur:3 : CPAS de Liège (SADA) + services communaux (Maisons de Quartier, SACs, ...)

4.1.1.4.2. Appréciation globale

Cote Points forts

2 Diversité des structures - considération accrue pour les facteurs sociaux et culturels - attention portée aux personnes souffrant de problèmes de santé mentale

Points faibles

FLE : pas de référentiels imposés ni d'agrément - déséquilibre offre (insuffisante)/demande - très peu de structures fonctionnant en « entrée/sortie permanentes » AUTRES : reconnaissance partielle de ces activités essentielles pour préparer l'ISP FLE+AUTRES : difficulté de toucher certains publics

4.1.1.5. Lutte contre les discriminations dans la mise à l'emploi et promotion de la diversité

4.1.1.5.1. Actions existantes:

Action

Action 1 : INFORMATION-SENSIBILISATION

Opérateurs:

Opérateur:

Opérateur:1 : CPAS de Liège + services communaux (PFGV, RU,...)

	<p>Opérateur: Opérateur:2 : secteur associatif (OISP-EFT, MIREL, secteur AAJ, MJ,...)</p>
	<p>Opérateur: Opérateur:3 : CRIPEL</p>
<p>Action Action 2 : PROMOTION DE LA DIVERSITE</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : services communaux + CPAS</p> <p>Opérateur: Opérateur:2 : secteur associatif (MJ, AAJ, secteur EFT/OISP, ASBLs spécialisées : CAP Migrants, CLSS, Le Monde des Possibles,...)</p> <p>Opérateur: Opérateur:3 : CRIPEL</p>

4.1.1.5.2. Appréciation globale	
<p>Cote 2</p>	<p>Points forts diversité des structures + représentativité</p>
	<p>Points faibles contexte socio-économique général (crise) haut taux local d'inactivité (cf. ISADF)</p>

4.1.1.6. Formation pré-qualifiante

4.1.1.6.1. Actions existantes:	
<p>Action Action 1 : FORMATIONS DIVERSIFIEES</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : secteur EFT-OISP-CFP</p> <p>Opérateur: Opérateur:2 : services agréés (ASBLs, ULG, OISP,...) cf. :</p>
<p>Action Action 2 : PMTIC</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : opérateurs officiels (ASBLs, ULg, OISP...)</p>
<p>Action Action 3 : via appels à projets et/ou comme extension d'une activité principale</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : ASBL de proximité (éducation permanente, Organisations de Jeunesse, intégration sociale,...) - cf. : ALISS</p>

<p>Action</p> <p>Action 4 : plus spécifiquement pour population d'origine étrangère (POE)</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : CRIPEL</p>
<p>Action</p> <p>Action 5 : EMPLOI-FORMATION nettoyage (propreté urbaine/entretien des espaces publics) agent d'accueil bureautique-secrétariat-métiers du bâtiment</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : CPAS de Liège/REINSER (pour allocataires RIS-Aide sociale) en partenariat avec le secteur de la formation et le soutien du FSE</p>

4.1.1.6.2. Appréciation globale	
<p>CotePoints forts</p> <p>2 Offre diversifiée, couvrant les différents secteurs professionnels - répartition géographique équilibrée - réseau structuré et coordonné - passerelle effective vers la FPQ - considération et prise en charge de publics spécifiques (justiciables, personnes souffrant de problèmes de SM) - clarté des objectifs et missions (agrément)</p>	<p>Points faibles</p> <p>Relation avec le secteur privé à renforcer - faible soutien financier de base (nécessaire recherche de subventions complémentaires (au détriment activité principale)) Complexité et cloisonnement des différents textes cadres => obstacle à la fluidité des parcours de formation</p>

4.1.1.7. Formation professionnelle qualifiante

4.1.1.7.1. Actions existantes:	
<p>Action</p> <p>Action 1 : enseignement</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : C.E.F.A. Ville de Liège (Ville de Liège, Province, réseau libre), Écoles de promotion sociale-IFAPME</p>
<p>Action</p> <p>Action 2 : formation, encadrement</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : FOREM-formation</p>

4.1.1.7.2. Appréciation globale	
<p>CotePoints forts</p> <p>2 Qualité de l'enseignement - relation étroite avec le monde de l'entreprise - adaptation et souplesse (caractère modulaire)</p>	<p>Points faibles</p> <p>Offre parfois éloignée des réalités du marché de l'emploi du bassin de vie (mise à jour des outils de formation, émergence de nouveaux métiers, conditions d'accès,...) - listes d'attente (déséquilibre offre (insuffisante)/demande)</p>

4.1.1.8. Réinsertion socioprofessionnelle

4.1.1.8.1. Actions existantes:

<p>Action</p> <p>Action 1 : INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE via les mesures ARTICLES 60 et 61</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : CPAS de Liège/REINSER (remise à l'emploi allocataires sociaux RIS-Aide sociale)</p>
<p>Action</p> <p>Action 2 : Plan ACTIVA, PTP, SINE (+ analyse des aides à l'embauche et contractualisation avec l'employeur + travail en réseau avec partenaires (notamment associatifs) en vue d'accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi)</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : CPAS/REINSER (remise à l'emploi allocataires sociaux RIS-Aide sociale), FOREM (+ Plan de Formation Insertion-Régime Apprentissage en Construction)</p>
<p>Action</p> <p>Action 3 : tutorat/accompagnement de l'emploi en entreprise/job coaching</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : CPAS de Liège/REINSER, MIREL</p> <p>Opérateur: Opérateur:2 : CRIPEL, IFAPME, CEFA, secteur EFT/OISP</p>

4.1.1.8.2. Appréciation globale

CotePoints forts	Points faibles
<p>2 Bonne connaissance des opérateurs pouvant accueillir des travailleurs répondant aux conditions - visibilité des collaborations possibles - efficacité du dispositif (tremplin vers emploi stabilisé) - accompagnement proposé</p>	<p>Philosophie du dispositif non respectée par certains utilisateurs (rentabilité vs accompagnement vers la remise à l'emploi (manque d'encadrement) + exploitation du dispositif en tant que tel)</p>

4.1.1.9. Economie sociale

4.1.1.9.1. Actions existantes:

<p>Action</p> <p>Action 1 : PRODUCTION DE BIENS ET/OU DE SERVICES</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : CPAS de Liège/REINSER, ELIS, CPAS/FERME DE LA VACHE, secteur EFT/OISP Entreprises Titres-Services et entreprises d'économie sociale</p>
<p>Action</p> <p>Action 2 : RESSOURCERIE</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : Ville de Liège – Ressourcerie du Pays de Liège (convention de partenariat)</p>
<p>Action</p> <p>Action 3 : CONSEIL EN GESTION & DEVELOPPEMENT</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : agences conseils en économie sociale (AGES, PROPAGE-S, SAWB,...)</p>

Action Action 4 : CONCERTATION-COORDINATION RESEAUTAGE (EFT/OISP)	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : fédérations, inter-fédération, ASBL CALIF
---	--

4.1.1.9.2. Appréciation globale

CotePoints forts Répartition territoriale des initiatives équilibrée (accessibilité facilitée) - réponse à un besoin réel - caractère alternatif du modèle	Points faibles Déséquilibre offre (insuffisante)/demande - coût élevé de certaines prestations (titres-services) - secteur de l'économie sociale et solidaire insuffisamment reconnu et valorisé - liens et collaborations avec le secteur de l'ISP à renforcer
--	---

4.1.1.10. Garde d'enfants

4.1.1.10.1. Actions existantes:

Action Action 1 : HALTE-ACCUEIL/HALTE-GARDERIE	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : ASBL COORDINATION GÉNÉRALE DE SAINT-LÉONARD, ASBL LA BAMBINERIE, ASBL LES P'TITS VENNARDS, ASBL LES TIFOUS, ASBL LES PETITS TISSERANDS
Action Action 2 : PROJETS PARTICULIERS (garde d'enfants de personnes en (pré)formation assurée par porteur de projet)	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : ASBL LA BOBINE, AMO-SAS (Espace Parents/Enfants), ASBL L'ECLAT DE RIRE, ASBL LA TCHICASS
Action Action 3 : ACCUEIL D'URGENCE	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : Ville de Liège (Affaires sociales et santé, 2 sites : Saint-Léonard – Droixhe)
Action Action 4 : BABY-SITTING	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : ALPEM - LIGUE DES FAMILLES

4.1.1.10.2. Appréciation globale

CotePoints forts	Points faibles
-------------------------	-----------------------

Cote	Points forts	Points faibles
1	qualité des services d'accueil	Cruel manque de structures d'accueil – notamment pour parents inscrits dans un parcours de formation/insertion

4.1.1.11. Mobilité

4.1.1.11.1. Actions existantes:	
Action Action 1 : PRÊT SCOOTERS	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : 1 EFT/1 OISP (EN-VIES D'AVENIR – ECHAFAUDAGE)
Action Action 2 : PERMIS DE CONDUIRE	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : (apprentissage théoriques) : services communaux (jeunesse et sport, équipes PFGV, Lecture publique) secteur EFT/OISP secteur des Maisons et Centre de Jeunes secteur de l'AAJ (AMO - SAS-CLAJ) associations de proximité
Action Action 3 : VENTE DE VELOS recyclés (prix accessible)	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : PCS - Kart-Cross

4.1.1.11.2. Appréciation globale		
Cote 1	Points forts Plan de mobilité de la Ville de Liège (tram, réseau cyclable) - service de prêt de vélos	Points faibles Déséquilibre offre (insuffisante)/demande - centralisation service de prêt de vélos - accessibilité zonings réduites (désinvestissement partenaires sociaux + TEC) - prix dissuasif des TEC

4.1.1.12. Coordination de réseaux (partenaires)

4.1.1.12.1. Actions existantes:	
Action Action 1 : Coordination - information - communication	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : Fédérations et Collectifs associatifs, ASBL CALIF

4.1.1.12.2. Appréciation globale	

CotePoints forts		Points faibles
2	Bonne reconnaissance des partenaires et des réseaux en leur qualité d'interlocuteurs avisés par les mandataires communaux	Conforter les échanges intersectoriels

4.1.1.13. Information / Communication (public)

4.1.1.13.1. Actions existantes:

Action	Opérateurs:
Action 1 : PRODUCTION DE DOCUMENTATION (supports divers (sites, blogs, presse spécifique, folders, etc...))	<p>Opérateur: Opérateur:1 : services communaux (boutique urbaine, équipes de quartier (PFGV-RU), ...)</p> <p>Opérateur: Opérateur:2 : secteur associatif</p>

4.1.1.13.2. Appréciation globale

CotePoints forts	Points faibles
2 accessibilité et diversité des structures et services	difficultés pour atteindre des publics en situation de grande précarité

4.1.1.14. Autre thématique

Précisez la thématique:

Réseautage et aide à la création d'emploi

4.1.1.14.1. Actions existantes:

Action	Opérateurs:
Action 1 : MISE EN RESEAU	<p>Opérateur: Opérateur:1 : Fédérations + CALIF (Coordination Liège)</p>
Action 2 : AIDE À LA CRÉATION D'ACTIVITES PROFESSIONNELLES	<p>Opérateur: Opérateur:1 : ASBL COUVEUSES D'ENTREPRISES</p>

4.1.1.14.2. Appréciation globale

CotePoints forts	Points faibles

Cote	Points forts	Points faibles
2	Force des relations intrasectoriel-les Visibilité du secteur - transversalité ualité des outils et de l'accompagnement	Subsidiarité des moyens Secteur trop peu connu (aide à la création d'entreprises : à promouvoir et valoriser)

4.1.2. Attentes et besoins des usagers et des opérateurs

4.1.2.1. Préformation - resocialisation

Attentes ou besoins identifiés ?:

Oui

Pour les usagers

Valorisation et reconnaissance de ce type d'activités - accueil des publics demeurant exclus

Pour les opérateurs

Défense et valorisation de ces initiatives par les opérateurs (aval et amont) - déterminer les motifs et la nature des non-participations et adapter les dispositifs en fonction

4.1.2.2. Aide à la recherche d'emploi

Attentes ou besoins identifiés ?:

Oui

Pour les usagers

Accompagnement accru dans les démarches prospectives

Pour les opérateurs

Maintenir, stabiliser, renforcer et valoriser les dispositifs existants – parfaire la formation des travailleurs de terrain

4.1.2.3. Alphabétisation

Attentes ou besoins identifiés ?:

Oui

Pour les usagers

Renforcement de l'accès aux services agréés (¼ des services implantés dans même quartier) et aux services à entrée et sortie permanentes

Pour les opérateurs

Multiplier et diversifier l'offre

4.1.2.4. Français langue étrangère

Attentes ou besoins identifiés ?:

Oui

Pour les usagers

Pour les opérateurs

Pour les usagers

cf. rubrique alphabétisation

Pour les opérateurs

cf. rubrique alphabétisation

4.1.2.5. Lutte contre les discriminations dans la mise à l'emploi et promotion de la diversité**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

Eradication des comportements et réflexes discriminatoires

Pour les opérateurs

Renforcement des actions de lutte et promotion accrue des initiatives visant la diversité

4.1.2.6. Formation pré-qualifiante**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

Capacité d'accueil à élargir - accroissement et validation des compétences acquises

Pour les opérateurs

Maintenir, renforcer et valoriser l'offre et les moyens de formation – faciliter le passage du préqualifiant au qualifiant

4.1.2.7. Formation professionnelle qualifiante**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

Amélioration des conditions d'accès

Pour les opérateurs

Renforcer l'adéquation entre formation et configuration du marché de l'emploi – favoriser l'accès (lutter contre les obstacles tels que la mobilité, le gardiennage, ...)

4.1.2.8. Réinsertion socioprofessionnelle**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

Bénéficiaires RIS-Aide sociale : développement des initiatives « emploi-formation » Couplage apprentissages (FLE-professionnels – immersion intensive:1/2 journée appr. FLE/1/2 journée appr. Pro.)

Pour les opérateurs

Tenir compte du rapport offre/demande, ainsi que des besoins spécifiques des partenaires (utilisateurs)

4.1.2.9. Economie sociale

Attentes ou besoins identifiés ?:

Oui

Pour les usagers

Meilleur accès – réduction des coûts
(cf. titres-services)

Pour les opérateurs

Accroître et améliorer la visibilité du secteur et de ses atouts, en
promouvoir la légitimité et l'impact

4.1.2.10. Garde d'enfants

Attentes ou besoins identifiés ?:

Oui

Pour les usagers

Possibilité élargie de faire assurer la
garde des enfants

Pour les opérateurs

Multiplier les lieux d'accueil et privilégier les parents inscrits dans un
parcours de formation/insertion

4.1.2.11. Mobilité

Attentes ou besoins identifiés ?:

Oui

Pour les usagers

Meilleur accès au
transport social –
renforcement de
l'autonomie

Pour les opérateurs

Aider le public à s'emparer du concept de mobilité douce et contribuer à la promouvoir - créer
et exécuter un projet de taxi social - encourager l'investissement des TEC, entreprises, de la
SPI (dans la gestion des zonings périphériques, notamment) - promouvoir les déplacements à
vélo, le co-voiturage, etc...

4.1.2.12. Coordination de réseaux (partenaires)

Attentes ou besoins identifiés ?:

Oui

Pour les usagers

Formation et outillage

Pour les opérateurs

Maintenir, stabiliser, renforcer et valoriser les dispositifs existants

4.1.2.13. Information / Communication (public)

Attentes ou besoins identifiés ?:

Non

Pour les usagers

Pour les opérateurs

4.1.2.14. Autre thématique

Précisez la thématique:

Aide à la création d'activités professionnelles

Attentes ou besoins identifiés ?:

Oui

Pour les usagers

Meilleure information

Pour les opérateurs

Renforcer les démarches de sensibilisation et d'information aux mesures d'accompagnement

4.2. Axe 2 - Accès à un logement décent

4.2.1. Dispositifs existants

4.2.1.1. Accompagnement social

4.2.1.1.1. Actions existantes:	
<p>Action</p> <p>Action 1 : accompagnement social général (pédagogie de l'habiter, informations, orientation, conseils, recherche., droits et devoirs, « ure »...)</p>	<p>Opérateurs</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : Ville de Liège (Service du Logement, Services sociaux, CPAS de Liège (Service de médiation de dettes, Ville de Liège (Service de médiation communautaire</p> <p>Opérateur: Opérateur:2 : Maison de l'Habitat – Ville de Liège, Relais Logement du CPAS (Cellule Eco/logement - Projet DALSA-Logements de transit) AIS-Liège logement, SLSP (La Maison Liégeoise/Le Logis social), Le Fonds du Logements des Familles nombreuses (FLW)</p> <p>Opérateur: Opérateur:3 : secteur associatif : Associations de promotions du logement (Habitat-Service), Services d'Activités Citoyennes), Droit au Logement, Asbl Liège Energie</p> <p>Opérateur: Opérateur:4 : Secteur associatif (notamment axé sur l'aide aux personnes : AMO, CLSS, Ligue des Droits de l'Homme...)</p>
<p>Action</p> <p>Action 2 : Plus spécifiquement pour les personnes d'origine étrangère (POE)</p>	<p>Opérateurs</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : CRIPEL, Bureau d'aide juridique, Secteur associatif (ASBLs CAP MIGRANTS, POINT D'APPUI, AIDE AUX PERSONNES DEPLACÉES...)</p>
<p>Action</p>	<p>Opérateurs</p>

<p>Action</p> <p>Action 3 : Accompagnement social visant à favoriser l'accès à un logement stable et conforme à la dignité humaine</p>	<p>Opérateurs</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : Relais Logement du CPAS + antenne sdf (aide à l'installation), AIS Liège logement, Maisons d'accueil</p> <p>Opérateur: Opérateur:2 : Projet FER « DALSA » (Relais logement – service du SADA), Projet Interface de quartier du RSPL (CLSS - DUS), Projet ALOR (RSPL)</p> <p>Opérateur: Opérateur:3 : Projets Habitats solidaires (Relais logement – Habitat Service)</p> <p>Opérateur: Opérateur:4 : Housing first (Relais Social du Pays de Liège)</p>
<p>Action</p> <p>Action 4 : Accompagnement social des situations d'urgence</p>	<p>Opérateurs</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : Services sociaux de la Ville de Liège (cellule logement) + Maisons d'accueil /DUS (gestion des lits d'urgence)</p> <p>Opérateur: Opérateur:2 : Relais Logement du CPAS de Liège</p>

4.2.1.1.2. Appréciation globale

Cote	Points forts	Points faibles
2	<p>Diversité des dispositifs (publics – privés) d'accueil et d'accompagnement (dispositifs répondant à l'urgence) Expérience Proactivité Pluridisciplinarité - collaborations – travail en réseau</p>	<p>Moyens (humains, financiers) insuffisants Manque de lieu d'échange et d'information et consacré à la diversité des services proposés ==> sous utilisation des informations disponibles Carences en termes de structures d'accompagnement DANS le logement et de suivi vers une installation durable et stable Polarisation des problématiques (moyens locaux pr prise en charge de situations affectant un bassin de vie beaucoup plus large) Précarisation de la population vs accessibilité parc locatif privé (accompagnement social doit être doublé de possibilités financières pour le bénéficiaire) Formation des TS insuffisante dans certains domaines (demandeurs d'asile, code wallon du logement,...)</p>

4.2.1.2. Aide financière

4.2.1.2.1. Actions existantes:	
<p>Action</p> <p>Action 1 : Avance sur garantie locative, caution locative</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : CPAS de Liège</p>

<p>Action</p> <p>Action 2 : Aides financières diverses (primes au logement, énergie, fonds mazout, fonds social de l'eau, etc...)</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : Service Public de Wallonie, Ville de Liège (service logement), Asbl Liège énergie (pour les prêts Energie à taux 0%) + CPAS de Liège + CPAS de Liège service énergie + La plate-forme sortants de prison</p>
<p>Action</p> <p>Action 3 : Primes d'installation, mébar, adel, ...</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : CPAS de Liège, Province de Liège, Service Public de Wallonie</p>
<p>Action</p> <p>Action 4 : Crédit social</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : Organisme de crédit social agréées, FLW (service action des prêts aux familles nombreuses)</p>
<p>Action</p> <p>Action 5 : Aide spécifique (justiciable)</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : Plate-forme "Sortants de Prison"</p>

4.2.1.2.2. Appréciation globale

<p>CotePoints forts</p> <p>2 Avance sur garantie locative, caution locative, prime d'installation, mébar, allocation d'installation = dispositions participant d'une politique volontariste en termes de droit au logement</p>	<p>Points faibles</p> <p>Personnel social et administratif insuffisant Loi sur les garanties bancaires non respectée (en particulier par les acteurs du secteur bancaire) Faible recours aux garanties bancaires CPAS Absence de Fonds de Garantie locative Manque de coordination entre structures d'accompagnement et services octroyant du crédit social en vue de l'accès à la propriété</p>
---	---

4.2.1.3. Aide matérielle

4.2.1.3.1. Actions existantes:

<p>Action</p> <p>Action 1 : Aide déménagement et aides diverses (aménagement locaux, espaces verts, éco-dépannage ...)</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : CPAS (ELIS) + Secteur associatif (voir le site ALISS-province de Liège)</p>
---	--

4.2.1.3.2. Appréciation globale

<p>CotePoints forts</p>	<p>Points faibles</p>
--------------------------------	------------------------------

Cote	Points forts	Points faibles
2	Offre relativement importante et bien répartie géographiquement	Liens insuffisants entre le public potentiellement bénéficiaire et le secteur de l'économie sociale Faibles ressources dans certains domaines (transport, déménagement,...)

4.2.1.4. Logement alternatif

4.2.1.4.1. Actions existantes:	
Action Action 1 : Logement intergénérationnel	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : ASBL LE BALLOIR Opérateur: Opérateur:2 : ASBL Un toit 2 âges
Action Action 2 : Habitats solidaires	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : CPAS de Liège Liège/Habitat Service

4.2.1.4.2. Appréciation globale	
Cote 2	Points forts Concept fort, en phase de développement, de structuration et en correspondance avec les réalités actuelles en matière de logement Intérêt des autorités (fédérales, régionales, locales) pour la tendance (cf. p. ex. l'intérêt voué aux Community Land Trust)
	Points faibles Statut légal des colocataires Adaptation des normes et réglementations (impôts , taxes, garanties locatives,...) aux formes d'alternatives Difficulté d'occupation des logements inoccupés (sous exploitation des possibilités légales) Manque de compétences techniques pour créer des logements modulables Manque de structure Pas de terrain d'accueil équipé pour les gens du voyage

4.2.1.5. Logement d'urgence

4.2.1.5.1. Actions existantes:	
Action Action 1 : Accueil et hébergement + hébergement d'urgence	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : Ville de Liège - Services sociaux Opérateur: Opérateur:2 : secteur associatif : Maisons d'accueil, Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, asbl Thais
Action Action 2 : Abris de nuit	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : ASBL ABRI DE NUIT DE LIÈGE - Thermos

Action Action 3 : Logements de transit	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : Relais Logement du CPAS Opérateur: Opérateur:2 : secteur associatif : ASBLs HABITAT SERVICE – ASBL LES TOURNIÈRES - ASBL SURYA
Action Action 4 : Habitat protégé + logements pour personnes fragilisées + hébergement personnes handicapées	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : AIS + ASBL CENTRE FRANCO BASAGLIA + Secteur hospitalier et associatif + AWIPH (voir : listing des services agréés)

4.2.1.5.2. Appréciation globale

CotePoints forts 2 Accessibilité des services Dispositifs d'accompagnement social efficace Travail transversal, en réseau et en partenariat (considération pr l'après-urgence) Approche holistique des situations rencontrées (approche globale et intégrée)	Points faibles Personnel et moyens insuffisants Déficit de relais entre HU et réinsertion proprement dite Emergence/développement de «problématiques particulières» qui posent de gros problèmes en terme de logement d'urgence : personnes âgées, adultes avec enfants, jeunes 18/25 ans, handicapés mentaux et physiques, MENA... Manque de place et turn-over trop faible dans les Maisons d'accueil Problématique de l'hébergement d'urgence pour les personnes en séjour irrégulier Manque de logements d'insertion
---	--

4.2.1.6. Logement des familles nombreuses

4.2.1.6.1. Actions existantes:

Action Action 1 : Soutiens divers aux familles nombreuses (création et gestion de logement, prêts, aide locative,...)	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : FLW
---	--

4.2.1.6.2. Appréciation globale

CotePoints forts 2 Problématique des familles nombreuses suivies et prises en charge par des organismes spécialisés, actifs (FLW, APL) Programmation des SLSP (redistribution des logements en faveur d'un meilleur équilibre superficie/composition ménage)	Points faibles En cas d'urgence : structures d'accueil en nombre insuffisant Manque de logements (privé-public) adaptés à la composition familiale et à la situation financière de la famille Tendances à la subdivision des logements uni- familiaux
--	---

4.2.1.7. Aide à l'accès au logement des personnes d'origine étrangère

4.2.1.7.1. Actions existantes:

--

<p>Action</p> <p>Action 1 : Accueil, écoute orientation et accompagnement</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : secteur public : CPAS de Liège - Relais logement - DAL-SADA</p> <p>Opérateur: Opérateur:2 : secteur associatif : CRIPEL - ASBLs CAP MIGRANTS, POINT d'APPUI, AIDE AUX PERSONNES DEPLACEES, SERVICE SOCIAL DES ETRANGERS,...</p>
--	---

4.2.1.7.2. Appréciation globale	
<p>CotePoints forts</p> <p>2 Bonne collaboration entre les différents secteurs et services</p>	<p>Points faibles</p> <p>persistence de préjugés dans le chef de certains propriétaires privés</p>

4.2.1.8. Qualité-logement, pédagogie de l'habiter

4.2.1.8.1. Actions existantes:	
<p>Action</p> <p>Action 1 : Animations (ateliers, projets spécifiques, concertations,...)</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : services communaux : Ville de Liège - Plan de Prévention, PFGV - Services sociaux/famille Collectif Ville-Associatif « Matineco » + SLSP</p> <p>Opérateur: Opérateur:2 : secteur associatif : Collectif Ville-Associatif « Matineco » -Relais social SACs Associations de promotion du logement</p>
<p>Action</p> <p>Action 2 : Permis de location, Permis d'urbanisme Salubrité-sécurité</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : services communaux : Ville de Liège- service du logement - service de l'urbanisme - SSSP + SPW</p>
<p>Action</p> <p>Action 3 : Règlements communaux en matière de logement</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : services communaux : service des taxes, Police communale - Environnement et développement durable (+ guides énergie), CPAS service énergie + asbl Liège énergie</p>

4.2.1.8.2. Appréciation globale	
<p>CotePoints forts</p>	<p>Points faibles</p>

Cote	Points forts	Points faibles
2	Accroissement du degré d'exigence des autorités publiques en matière de sécurité et salubrité publique Sensibilisation active de la population via différents médias et par des acteurs tant privés que publics (promotion du bien être, de la qualité de la vie, de la gestion des énergies)	Public peu informé de ses droits et devoirs (propriétaires-locataires, aides financières (installation, rénovation,...),...) Impunité relative des propriétaires abusifs Dispositions légales appliquées avec difficulté (réquisition d'immeubles, taxation immeubles non occupés) Vieillesse et dégradation du parc locatif privé/social

4.2.1.9. Coordination de réseaux (partenaires)

4.2.1.9.1. Actions existantes:	
Action	Opérateurs:
Action 1 : Sous-commission habitat du Plan de Cohésion Sociale	Opérateur: Opérateur:1 : Ville de Liège, FLW et Relais Logement du CPAS + tous les opérateurs locaux

4.2.1.9.2. Appréciation globale		
Cote	Points forts	Points faibles
1	Diversité et spécialisation des Institutions, associations et services Actifs en matière de logement	Réseaux à construire ; coordination à renforcer

4.2.1.10. Information / Communication (public)

4.2.1.10.1. Actions existantes:	
Action	Opérateurs:
Action 1 : Information orientation accompagnement	Opérateur: Opérateur:1 : services communaux : Maison de l'Habitat, AIS, Boutique urbaine, Centre J + CPAS-Relais Logement, DAL-SADA,...
	Opérateur: Opérateur:2 : secteur associatif : SACs, Habitat Service,...

4.2.1.10.2. Appréciation globale		
Cote	Points forts	Points faibles
2	Possibilités aisées de trouver des informations fiables sur le logement (marché locatif)	coordination entre les principaux acteurs à renforcer (notamment entre public et privé) Problématique des kots et de la subdivision d'immeubles unifamiliaux

4.2.1.11. Autre thématique

Précisez la thématique:

4.2.1.11.1. Actions existantes:

4.2.1.11.2. Appréciation globale

CotePoints forts

2 De manière générale, la question du logement demeure une priorité dans le domaine des politiques sociales

Points faibles

Inexistence d'un inventaire foncier public susceptible d'abriter les formules d'Habitat alternatif Besoin d'une structure de soutien à la création d'habitat groupé Pas de terrain d'accueil pour les gens du voyage Législations peu adaptées aux réalités nouvelles

4.2.2. Attentes et besoins des usagers et des opérateurs

4.2.2.1. Accompagnement social

Attentes ou besoins identifiés ?:

Oui

Pour les usagers

Accompagnement social davantage individualisé Accompagnement renforcé dans le milieu de vie (dans le logement)
Dégagements de solutions dont effets à long terme (au départ de situations d'urgence ou non (situations difficiles mais pas nécessairement ' « d'urgence ») Accès (via Maison de l'Habitat, par ex.) aux services d'aide juridique proposés par l'ASBL DROITS QUOTIDIENS

Pour les opérateurs

Maintien et développement des structures et dispositifs existants d'accompagnement des bénéficiaires (dans et hors urgence)
Renforcement des équipes Accroissement des compétences des intervenants sociaux (formation en matière d'interculturalité, de droits des étrangers, connaissances du CWL,...) Promotion des démarches interdisciplinaires, du réseautage et des coordinations infra-locales (échelle d'un sous quartier ou d'un quartier) ET locales Envisager les formules d'accès en concertation avec l'ASBL DROITS QUOTIDIENS

4.2.2.2. Aide financière

Attentes ou besoins identifiés ?:

Oui

Pour les usagers

Connaissance accrue des différentes possibilités d'aide et de soutien ==> relais informatifs plus accessibles Meilleure maîtrise des procédures et simplification de celles-ci Aide au montage de dossier de demande de crédit social avec les équipes d'accompagnement

Pour les opérateurs

Maintien et renforcement des services existants Multiplication des initiatives visant l'échanges d'information dans une relation de proximité avec le public Application des dispositions légales (cf. garantie locative, p.ex.)

4.2.2.3. Aide matérielle

Attentes ou besoins identifiés ?:

Oui

Pour les usagers

Pour les opérateurs

Pour les usagers

Possibilités de bénéficier d'aides directes en termes de petites réparations, d'entretien, de déménagement et d'aménagement de l'habitat

Pour les opérateurs

Maintien et renforcement des services existants Favoriser la promotion du secteur de l'économie sociale Multiplication des initiatives visant l'échanges d'information dans une relation de proximité avec le public

4.2.2.4. Logement alternatif**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

Exploiter les possibilités de l'habitat alternatif

Pour les opérateurs

Production d'un inventaire foncier public susceptible d'abriter les formules d'Habitat alternatif et constitution d'une structure de soutien à la création d'habitat groupé Création d'un terrain d'accueil pour les gens du voyage Susciter et soutenir les initiatives privées et pertinentes (cf. les Community Land Trust, p.ex.) Adapter les législations aux réalités nouvelles

4.2.2.5. Logement d'urgence**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

Structure d'accueil à bas seuil (voire : accueil inconditionnel : cf. TRANSIT à BXL) Accueil des animaux de compagnie Accompagnement social individualisé Finalisation du projet d' « HOTEL SOCIAL »

Pour les opérateurs

Maintien et renforcement des services existants Organisation d'une réflexion interdisciplinaire sur les problématiques émergentes (cf. 4.2.3.5.) et apport de solutions adaptées Examen des possibilités d'ouverture d'une structure d'accueil inconditionnel, proposant un accompagnement social individualisé

4.2.2.6. Logement des familles nombreuses**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Non

Pour les usagers**Pour les opérateurs****4.2.2.7. Aide à l'accès au logement des personnes d'origine étrangère****Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

Renforcer les dispositifs d'information et de sensibilisation

Pour les opérateurs

Accroissement de la lutte contre les préjugés et discriminations

4.2.2.8. Qualité-logement, pédagogie de l'habiter**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

Appropriation plus consciente et plus responsable de leur logement par les personnes en situation difficile ou précaire

Pour les opérateurs

Meilleure coordination générales des services d'aide et d'accompagnement

4.2.2.9. Coordination de réseaux (partenaires)

Attentes ou besoins identifiés ?:

Oui

Pour les usagers

à déterminer

Pour les opérateurs

création d'un espace de concertation et de réflexion dédié aux questions liées au logement à Liège

4.2.2.10. Information / Communication (public)

Attentes ou besoins identifiés ?:

Non

Pour les opérateurs

Pour les usagers

4.2.2.11. Autre thématique

Précisez la thématique:

Attentes ou besoins identifiés ?:

Non

Pour les usagers

Pour les opérateurs

4.3. Axe 3 - Accès à la santé et traitement des assuétudes

4.3.1. Dispositifs existants

4.3.1.1. Aide alimentaire

4.3.1.1.1. Actions existantes:

Action

Opérateurs

<p>Action</p> <p>Action 1 : repas - distribution de colis alimentaires</p>	<p>Opérateurs</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : secteur associatif : ASBLs RESTO DU COEUR, CENTRE LIEGEOIS DE SERVICE SOCIAL + CARITAS SECOURS</p> <p>Opérateur: Opérateur:2 : secteur public : CPAS de Liège + Centre de coordination de soins et d'aides à domicile (Chapitre XII) – service Repas à domicile</p>
---	--

4.3.1.1.2. Appréciation globale	
<p>CotePoints forts</p> <p>2 Bénévolat actif Diversité de l'offre</p>	<p>Points faibles</p> <p>Couverture des besoins insuffisante (listes d'attente) Rapport accès-revenus à équilibrer</p>

4.3.1.2. Aide et soin à domicile

4.3.1.2.1. Actions existantes:	
<p>Action</p> <p>Action 1 : Coordination des soins et des diverses prestations permettant le maintien ou le retour à domicile pour les personnes en perte d'autonomie - prêt de petit matériel sanitaire</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : CPAS de Liège : Centre de coordination de soins et d'aides à domicile (Chapitre XII)</p> <p>Opérateur: Opérateur:2 : secteur privé/associatif : Association de Coordination de Soins et Services à Domicile Indépendants (ACDI)-Centrale des Services à Domicile-Aide et Soins à Domicile- Groupement pluraliste liégeois des services de soins à domicile (GLS)</p> <p>Opérateur: Opérateur:3 : secteur hospitalier : ISOSL- SPADI (soins psychiatriques à domicile intégrés)</p>

4.3.1.2.2. Appréciation globale	
<p>CotePoints forts</p> <p>2 Bénévolat actif Diversité de l'offre</p>	<p>Points faibles</p> <p>Couverture des besoins insuffisante (listes d'attente) Rapport accès-revenus à équilibrer</p>

4.3.1.3. Aide à l'accès à la santé pour les personnes d'origine étrangère

4.3.1.3.1. Actions existantes:	
<p>Action</p> <p>Action 1 : Réponse médicale rapide et adaptée à toute personne en difficulté d'accès aux soins (personnes précarisées, personnes sans domicile fixe, personne non affiliée à une mutuelle, personne en illégalité de séjour...)</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : Relais santé du CPAS de Liège</p> <p>Opérateur: Opérateur:2 : Secteur hospitalier (services d'urgence)</p>
<p>Action</p> <p>Action 2 : Information -orientation-accompagnement</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : secteur associatif : CRIPEL + association spécialisées (ASBLs CAP MIGRANTS, SERVICE SOCIAL DES ETRANGERS, POINT D'APPUI,...)</p>
<p>Action</p> <p>Action 3 : Dans le cadre de l'aide médicale urgente, accueil orientation et prise en charge des soins pour les personnes en illégalité de séjour sur le territoire communal</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : Service intégré (Ville-CPAS) du SADA, Relais santé du CPAS, Cellule SDF du CPAS</p>
<p>Action</p> <p>Action 4 : Concertation des acteurs de terrain et lutte contre les inégalités en matière de santé</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : secteur public : Relais santé du CPAS de Liège</p> <p>Opérateur: Opérateur:2 : secteur associatif : CRIPEL, ROSALIE, Plate-forme liégeoise de Promotion de la Santé affective et sexuelle, plate forme santé mentale</p> <p>Opérateur: Opérateur:3 : secteur mixte (public+associatif +hospitalier) : projet "psy 107"</p>

4.3.1.3.2. Appréciation globale	
<p>CotePoints forts</p> <p>2 Equipement communal performant en termes d'accueil et de prise en charge inconditionnels</p>	<p>Points faibles</p> <p>Concentration des problématiques sur le grand Liège d'où sollicitations accrue et difficulté de faire face à la demande</p>

4.3.1.4. Traitement des assuétudes

4.3.1.4.1. Actions existantes:	
<p>Action</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur:</p>

Action

Action 1 : Accueil sans condition d'accès préalable de toute personne ayant un problème de dépendance aux drogues illicites, ET/OU

Opérateur:1 : secteur hospitalier : CENTRE START-MASS (ISOSL) + SPHG et/ou HP (CHR+UMPS), CHU, CHC, Clinique Notre Dame des Anges, Hôpital de jour universitaire La Clé

Action

Action 2 : Informations, écoute et accompagnement

Opérateurs:**Opérateur:**

Opérateur:1 : cf. ci-dessus, secteur hospitalier

Action

Action 3 : Suivi médical - Traitement de substitution - Relais médico-pharmaceutique - Sevrage – Traitement résidentiel – Traitement ambulatoire - Accueil PMS

Opérateurs:**Opérateur:**

Opérateur:1 : cf. ci-dessus

Action

Action 4 : Traitements de substitution

Opérateurs:**Opérateur:**

Opérateur:1 : secteurs privé et associatif : Généralistes Maisons médicales MASS + CENTRE CLEAN + site AGORA (ISOSL), ASBLs CAP-FLY, CENTRE ALFA, REVERS-SIAJEF, SSM (CLIPS)

Action

Action 5 : Cure/Postcure (hors hébergement)

Opérateurs:**Opérateur:**

Opérateur:1 : Hors secteur hospitalier (cf. ci-dessus SPHG et HP)

Action

Action 6 : Prévention-réinsertion-accompagnement-suivi médical - réduction des risques (notamment : en milieu festif) – matériel stérile – échange de seringues

Opérateurs:**Opérateur:**

Opérateur:1 : Institutions et services pré-cités ASBLs REVERS ARTICLE 23 ARTICLE 27 THAIS + associations luttant contre la précarité(abris de jour et de nuit, SSM, Centres hospitaliers, services d'Aide à la Jeunesse, ...) Relais social

Opérateur:

Opérateur:2 : (suite du 1) CLPS OPEN ADOS Fédération Liégeoise des Médecins généralistes

Action

Action 7 : Prise en charge des situations de crise et de détresse

Opérateurs:**Opérateur:**

Opérateur:1 : Services d'urgence + UMPS (CHR)

Action

Action 8 : Coordination

Opérateurs:**Opérateur:**

Opérateur:1 : Réseau liégeois d'Aide et de Soins spécialisés en assuétudes (RELIA) Coordination des Actions en Toxicomanie (PP/PCS) Université de Liège (Cellule Drogue)

4.3.1.4.2. Appréciation globale

CotePoints forts

Observation de l'évolution des modes, des contextes et des répercussions (individuelles et sociales) de la consommation de drogues Lecture de la toxicomanie au travers du parcours individuel, familial et sociétal Diversité des ressources existantes Polyvalence, formation et expertise des équipes Tentative d'adaptation des réponses aux besoins Possibilité « rapide » de prise en charge multidisciplinaire Outils de concertation, travail en réseau Qualité des partenariats au niveau local, national et international Services intégrés développant des services de proximité Collaboration active en matière de prise en charge des personnes précarisées et/ou exclues et continuité du suivi individuel Voie d'accès à un suivi plus global dans le milieu de vie offert aux usagers de drogues Conscientisation de l'action citoyenne

Points faibles

Relais du public cible difficile vers la deuxième ligne Public cible pas toujours demandeur Adaptation de l'offre aux demandes émergentes Paupérisation et difficultés d'insertion croissante Médiatisation-subjectivité-sentiment d'insécurité croissant Limites d'intervention du secteur de soins Manque de services d'intervention capables de prendre en considération la diversité des données culturelles et ethniques pour une intervention rapide et pertinente. Fermeture du centre de traitement par diacétylmorphine (TADAM) Réalités institutionnelles vs réalités de terrain (difficultés d'adapter les actions et le fonctionnement à la modification du profil du public cible ou à l'évolution du phénomène) Concentration de l'offre

4.3.1.5. Prostitution

4.3.1.5.1. Actions existantes:

Action

Action 1 : Prévention, accompagnement psychosocial et travail de rue ciblé avec les personnes prostituées

Opérateurs:

Opérateur:

Opérateur:1 : ASBLs ICAR, ESPACE P

Action

Action 2 : Aide au logement - Réinsertion

Opérateurs:

Opérateur:

Opérateur:1 : ASBL THAIS

Action

Action 3 : Accueil - urgence - hébergement

Opérateurs:

Opérateur:

Opérateur:1 : CPAS (Urgence sociale)

Opérateur:

Opérateur:2 : ASBLs ABRI DE NUIT DE LIÈGE + SURYA

Action

Action 4 : Ecoute - orientations

Opérateurs:

Opérateur:

Opérateur:1 : CPAS + Educateurs de rue du Relais social du Pays de

Opérateur:

Opérateur:2 : Réseau associatif-secteur social

4.3.1.5.2. Appréciation globale

CotePoints forts	Points faibles
Expérience et investissement partenaires associatifs(adaptation circonstances, flexibilité, diversité des formes de soutien (inter disciplinarité) Construction 'en cours) projet pilote (ISATIS) – concertation Autorités communales, justice, police, milieu associatif	Inexistence statut légal des personnes prostituées Faiblesse des moyens humains et matériels accordés aux structures d'accompagnement

4.3.1.6. Santé mentale, soutien psychologique

4.3.1.6.1. Actions existantes:	
Action	Opérateurs:
Action 1 : Soins psychiatriques	<p>Opérateur: Opérateur:1 : secteur hospitalier : Secteur hospitalier (SH) et initiatives mixtes (SSM, SH, Maisons médicales) : NOTRE DAME DES ANGES, ISOSL (sites AGORA et PETIT BOURGOGNE), HP ANDRÉ BAILLON</p> <p>Opérateur: Opérateur:2 : secteur associatif : ASBLs REVERS-SIAJEF + LIPROLO,...</p>
Action	Opérateurs:
Action 2 : Thérapie brève	<p>Opérateur: Opérateur:1 : Institut GREGORY BATESON</p>
Action	Opérateurs:
Action 3 : Soins spécialisés – soins psychiatriques – soins psychiatriques à domicile	<p>Opérateur: Opérateur:1 : Secteur hospitalier (cf. ci-dessus) + SSM</p>
Action	Opérateurs:
Action 4 : Aide dans le milieu de vie – Traitement ambulatoire	<p>Opérateur: Opérateur:1 : Secteur hospitalier (ISOSL- CONCERTO) + CLUB ANDRE BAILLON + Hôpital de jour LA CLE + Les Maisons médicales + Equipes mobiles Projet « 107 »</p> <p>Opérateur: Opérateur:2 : secteur associatif : ASBLs NADJA ALFA REVERS-SIAJEF ASBL CLIPS</p>
Action	Opérateurs:
Action 5 : Réadaptation fonctionnelle	<p>Opérateur: Opérateur:1 : secteurs hospitalier + associatif :MASS + ASBLs CRE (Centre de réadaptation de l'enfant) LA MANIVELLE LA COURSIVE CLUB ANDRE BAILLON</p>

Action Action 6 : Dépistage orientation	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : ASBL OM-LA FONTAINE
Action Action 7 : Ethno-psychiatrie	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : ASBL TABANE

4.3.1.6.2. Appréciation globale	
CotePoints forts Aide adaptée et personnalisée Multidisciplinarité des prises en charge Soutien étendu à l'environnement des personnes Garantie de la qualité des soins offerts aux patients Opportunité de collaboration effective entre 1ère (médecins généralistes) et 2ème (spécialistes) ligne	Points faibles Carence de services d'intervention en termes d' ethnopsychiatrie Transition prise en charge-réinsertion à améliorer (mieux assurer les relais) Limites institutionnelles Insuffisance de l'offre en ethnopsychiatrie

4.3.1.7. Aide aux personnes handicapées

4.3.1.7.1. Actions existantes:	
Action Action 1 : Prise en charge globale (administrative, financière, médicale,...)	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : secteur public : AWIHP + partenaires publiques et privés
Action Action 2 : Accompagnement rapproché (milieu de vie)	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : secteur associatif : ASBLs LE TAS, CLARAH, ...
Action Action 3 : Aménagements espaces publics	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : services communaux : service social + ACCESS + (en collaboration avec ASBL GAMAH)

4.3.1.7.2. Appréciation globale	
CotePoints forts Equipement local satisfaisant en termes de structures d'accueil de jour (notamment)	Points faibles performance techniques de certains équipements relatifs à la mobilité des PH (cf. notamment : TEC)

4.3.1.8. Santé - précarité

4.3.1.8.1. Actions existantes:	
<p>Action</p> <p>Action 1 : Accueil et accès à la médecine générale (pratique du tiers payant, prescription de médicaments génériques, dossier médical global...)</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : secteur médical : Le Glamo (regroupement des associations de médecins généralistes liégeois) – notamment via l'ouverture d'une Maison de garde de médecine générale Maisons médicales</p>
<p>Action</p> <p>Action 2 : Approche globale de la santé associant l'accès aux soins à des démarches préventives</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : secteurs public + médical : Relais santé du CPAS + Maisons médicales (19 maisons réparties sur l'ensemble de la Province de Liège)</p>
<p>Action</p> <p>Action 3 : Réponse médicale rapide et adaptée à toute personne en difficulté d'accès aux soins (personnes précarisées, personnes sans domicile fixe, personne non affiliée à une mutuelle, personne en illégalité de séjour...)</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : secteurs public + hospitalier : Relais santé du CPAS</p>
<p>Action</p> <p>Action 4 : Prise en charge des situations de crise et de détresse</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : secteur hospitalier : prise en charge des situations de crise et de détresse (cf. UMPS,...)</p>
<p>Action</p> <p>Action 5 : Intervention sociale et financière (sous certaines conditions) dans les frais médicaux, d'hospitalisations, d'hébergement ou de placement en maisons de repos...</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : CPAS</p>
<p>Action</p> <p>Action 6 : Accès aux soins - assurances</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : CPAS de Liège (antennes sociales, SADA, Cellule SDF, Relais santé)</p> <p>Opérateur: Opérateur:2 : Services sociaux des Maisons médicales</p> <p>Opérateur: Opérateur:3 : Mutualités</p>
<p>Action</p> <p>Action 7 : Accès aux soins paramédicaux (soins infirmiers)</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : secteurs public + médical + associatif : Centre de coordination de soins à domicile du CPAS de Liège + Services sociaux des Maisons médicales</p>

	ASBLs OM-LA FONTAINE RESTO DU CŒUR ICAR ESPACE P LE MONDE DES POSSIBLES
<p>Action</p> <p>Action 8 : Actions socio-sanitaires</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : ASBL OM-LA FONTAINE, RESTO DU COEUR, ICAR</p>
<p>Action</p> <p>Action 9 : Accueil, orientation et accompagnement dans le cadre de consultations médicales, psychologiques, sociales ou juridiques</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : Centres de planning familial</p>
<p>Action</p> <p>Action 10 : Actions de prévention, dépistage, promotion de la santé</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : secteurs médical et public :Réseau de médecine générale + Maisons médicales + Centre liégeois de médecine préventive Ville et Province de Liège (Départements Affaires sociales et Santé) Relais santé du CPAS</p> <p>Opérateur: Opérateur:2 : autres : Centre de Référence SIDA ASBL SIDASOL Centres PMS Centres de planning et de consultations familiales et conjugales Mutualités CLPS Centres de planning familial Centre FARES Projets « Inégalités en matière de santé »</p>
<p>Action</p> <p>Action 11 : Concertation des acteurs de terrain et lutte contre les inégalités en matière de santé</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : Relais santé du CPAS de Liège</p> <p>Opérateur: Opérateur:2 : Réseau d'observation des Réalités sociales et de Promotion de la Santé sur l'Arrondissement de Liège Plate-forme liégeoise de Promotion de la Santé affective et sexuelle CLPSPlate-forme santé mentale Projet « 107 »</p>
<p>Action</p> <p>Action 12 : Coordination de l'atelier « Santé précarité » pour l'ensemble du secteur public et associatif concerné</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : Ville de Liège (PP/PCS)/Relais santé du CPAS</p>

4.3.1.8.2. Appréciation globale

CotePoints forts	Points faibles

CotePoints forts

Concertation facile et rapide avec les opérateurs Réseau de personnes et services ressources bien structuré et facilement mobilisable Projets émanant d'évaluations régulières, de réajustements constants, apportant des réponses concrètes et concordantes aux besoins des usagers. Accueil du tout venant Richesse des partenariats Actions préventives spécifiques pour répondre aux problèmes de santé liés à la précarité et pour favoriser une orientation et une accessibilité aux soins tout en évitant le recours à l'urgence et à l'hospitalisation Partenariat étroit entre le Relais Santé et le service Setis pour la mise en place des traductions, partenariat avec le CRIPEL pour la construction d'outils et l'organisation de journées d'informations.

Points faibles

Couverture insuffisante des différentes cultures (manque d'outils et de documents d'informations traduits en suffisamment de langues) Difficulté d'accès aux traducteurs pour les partenaires vers lesquels le Relais Santé oriente ses bénéficiaires Difficultés de toucher le public des personnes en illégalité de séjour tant sur le plan préventif que curatif Accompagnement en réseau pour les bénéficiaires au sein de leur milieu de vie à améliorer Manque de stratégies adaptées à certains publics pour développer leur accès au dépistage Sous utilisation et exploitation de la carte médicale Manque de médecins généralistes au centre Ville Surexploitation des services d'Urgences entraînant un engorgement au détriment du poste de garde existant Difficulté des bénéficiaires à se fidéliser à un médecin généraliste Accès difficile à médication d'urgence et palliative Difficultés de diagnostic pour les mises en observation Augmentation du nombre de personnes en incapacité de paiement des frais pharmaceutiques et/ou d'hospitalisation Difficulté d'assurer à la fois le volet curatif et préventif avec un cadre professionnel insuffisant et peu stable Manque de locaux adaptés et accueillants Problèmes de compréhension de l'ethno-santé : manque de formation, de diagnostic et de prise en charge générale L'accompagnement social et administratif peut être rendu plus difficile par des changements de statut de séjour qui accorde ou retire le droit à la mutuelle Difficulté de mobiliser le public pour les actions de prévention collectives Accès difficile et délais d'attente trop long pour certaines spécialisations

4.3.1.9. Urgence sociale**4.3.1.9.1. Actions existantes:****Action**

Action 1 : Réponse immédiate, 24h/24, à toute situation de détresse sociale urgente.

Opérateurs:**Opérateur:**

Opérateur:1 : Dispositif d'urgence sociale du CPAS en complémentarité avec les services de Police et l'UMPS du CHR.

Action

Action 2 : Travail de rue

Opérateurs:**Opérateur:**

Opérateur:1 : Educateurs de rue du Relais Social du Pays

Action

Action 3 : Coordination de la prise en charge des situations de détresse sociale urgente

Opérateurs:**Opérateur:**

Opérateur:1 : Ville de Liège CPAS Relais Social du Pays de Liège CVFE

Action

Action 4 : Coordination de l'abri supplétif

Opérateurs:**Opérateur:**

Opérateur:1 : Dispositif d'urgence sociale du CPAS de Liège Relais Social du Pays de Liège ASBL
Thermos La Défense Nationale

Action Action 5 : Coordination	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : Atelier détrences sévères et urgences sociales (Ville de Liège (PP/PCS)/CPAS) Opérateur: Opérateur:2 : CPAS de Liège - Dispositif d'Urgence Sociale
--	---

4.3.1.9.2. Appréciation globale	
CotePoints forts Service accessible 24h/24 (DUS, CHR/UMPS) Complémentarité avec les services de Police Travail en partenariat et collaboration avec le réseau associatif liégeois, les partenaires publics (notamment : lits d'urgence, lits à projet en Maison d'accueil) Organisation de l'Abri supplétif Accessibilité des aides alimentaires (offre bien répartie) Travail transversal : Dispositif d'Urgence Sociale - Abri de Nuit de Liège - Cellule SDF – réseau associatif et/ou public Coordination et concertation intersectorielles	Points faibles Insuffisance de l'offre de solutions d'hébergement pour les problématiques des femmes et des femmes avec enfants (notamment en séjour précaire pour lesquelles il n'y a pas de solutions) ET pour les allocataires sociaux qui ne répondent pas aux exigences des structures d'hébergements (+ idem en cas de catastrophe) Locaux (nombre, adéquation, confort) Difficulté de trouver un relais pour la stabilisation et l'accompagnement des personnes en milieu de vie Identification DUS – urgence médicale/psychiatrique dans le chef de certains partenaires Problématique des Maisons d'Accueil non agréées Personnel d'accompagnement insuffisant Soutien juridique à développer (accessibilité, étendue, limites...)

4.3.1.10. Violence intra familiale

4.3.1.10.1. Actions existantes:	
Action Action 1 : Réponse immédiate, 24h/24, à toute situation de détresse sociale urgente.	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : Dispositif d'urgence sociale du CPAS de Liège en complémentarité avec les services de Police (notamment SAPV) et l'UMPS du CHR.
Action Action 2 : Aide aux victimes	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : ZPL + secteur associatif : Assistance policière aux victimes (SAPV – ZPL) CVFE ASBLs KALÉIDOS VITRA AIDE SOCIALE AUX JUSTICIABLES RACONT'ART + PÔLE DE RESSOURCES
Action Action 3 : Hébergement - Refuge - Prise en charge - Orientation	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : secteur associatif : Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion ASBL SANS LOGIS FEMME et ENFANTS Maison maternelle (Ans-Allieur)
Action	Opérateurs:

Action Action 4 : Consultation, thérapie familiale	Opérateur: Opérateur:1 : secteur associatif : SSM Centres de planning familial CVFE ASBL PRAXIS
Action Action 5 : Accueil-Ecoute-Orientation-Prévention	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : secteur associatif : ASBL LA PORTE OUVERTE Centres de planning familial CVFE Centres PMS Services PSE Services d'Aide aux Jeunes et aux Familles (secteur de l'AJ (AMO – SAJ)
Action Action 6 : Lutte contre la violence à l'égard des les femmes	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : secteurs public et associatif : Service provincial d'Egalité des Chances Collectif liégeois contre les mutilations génitales féminines Comité « Ni putes ni soumises » FPS
Action Action 7 : SELF DEFENSE	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : ASBL DECLIC
Action Action 8 : Coordination des mesures communales en matière de prévention des violences conjugales	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : Ville de Liège - Groupe technique "Violences conjugales" de l'atelier "Aide aux victimes" du Conseil de prévention

4.3.1.10.2. Appréciation globale

CotePoints forts Problématique considérée comme phénomène prioritaire dans le cadre du Plan de Prévention Complémentarité des services, relais inter-institutionnels et associatifs(approche pluridisciplinaire) Réactivité (interventions d'urgence garanties) et proactivité (campagnes de sensibilisation et de prévention : cf. Campagne communale du RUBAN BLANC)	Points faibles Discrétion du public-cible (difficulté de se livrer : pudeur, omerta, crainte représailles, refus intrusion dans vie privée...) => complexité de la prévention (contenu, diffusion, etc...) Ancrage important des préjugés et des représentations négatives (de la victime) Adolescents et préadolescents insuffisamment touchés par la prévention Ambivalence de la victime
--	---

4.3.1.11. Mobilité

4.3.1.11.1. Actions existantes:

Action Action 1 : Coordination des soins et des diverses prestations permettant le maintien ou le retour à domicile pour les personnes en perte d'autonomie	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : Secteurs public (CPAS)/hospitalier Centre de coordination de soins et d'aides à domicile (Chapitre XII) + ISOSL- SPADI (soins psychiatriques à domicile intégrés)
---	--

<p>Action</p> <p>Action 2 : SERVICES DE PROXIMITÉ À FINALITÉS SOCIALES : AIDES TECHNIQUES, ECO-DÉPANNERS, AMÉNAGEMENTS ET ENTRETIENS D'ESPACES VERTS, TRANSPORT SOCIAL + TRANSPORT PMR...)</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : Secteurs public/associatif : Centre de coordination de soins et d'aides à domicile (Chapitre XII) – CPAS- ELIS ASBLs LA RÉCRÉ DU CŒUR - TÉLÉSERVICE Mutualités</p>
---	---

<p>4.3.1.11.2. Appréciation globale</p>			
<p>Cote</p> <p>2</p>	<table border="1"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>Points forts</p> <p>Bénévolat actif Diversité de l'offre</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Points faibles</p> <p>Couverture des besoins insuffisante (listes d'attente) Rapport accès-revenus à équilibrer</p> </td> </tr> </table>	<p>Points forts</p> <p>Bénévolat actif Diversité de l'offre</p>	<p>Points faibles</p> <p>Couverture des besoins insuffisante (listes d'attente) Rapport accès-revenus à équilibrer</p>
<p>Points forts</p> <p>Bénévolat actif Diversité de l'offre</p>	<p>Points faibles</p> <p>Couverture des besoins insuffisante (listes d'attente) Rapport accès-revenus à équilibrer</p>		

4.3.1.12. Coordination de réseaux (partenaires)

<p>4.3.1.12.1. Actions existantes:</p>	
<p>Action</p> <p>Action 1 : COORDINATION</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : Réseau Liégeois d'Aide et de Soins spécialisés en Assuétudes (RELIA)</p> <p>Opérateur: Opérateur:2 : Plate-Forme Psychiatrique liégeoise ASBL</p> <p>Opérateur: Opérateur:3 : Centre liégeois de Promotion de la Santé (CLPS ASBL)</p> <p>Opérateur: Opérateur:4 : Atelier santé - précarité</p> <p>Opérateur: Opérateur:5 : Relais Social du Pays de Liège</p> <p>Opérateur: Opérateur:6 : Groupe de travail "Tranquillité publique et santé mentale"</p>

<p>4.3.1.12.2. Appréciation globale</p>			
<p>Cote</p> <p>2</p>	<table border="1"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <p>Points forts</p> <p>Densité du réseau Qualité des partenaires</p> </td> <td style="vertical-align: top;"> <p>Points faibles</p> <p>Possible superposition des lieux de concertation</p> </td> </tr> </table>	<p>Points forts</p> <p>Densité du réseau Qualité des partenaires</p>	<p>Points faibles</p> <p>Possible superposition des lieux de concertation</p>
<p>Points forts</p> <p>Densité du réseau Qualité des partenaires</p>	<p>Points faibles</p> <p>Possible superposition des lieux de concertation</p>		

4.3.1.13. Information / Communication (public)

4.3.1.13.1. Actions existantes:	
Action Action 1 : INFORMATIONS SANTE (abondante production de documentation sur support papier/ électronique/télévisuel)	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : secteur public et privé (y compris secteur hospitalier et associatif + mutuelles)

4.3.1.13.2. Appréciation globale	
CotePoints forts 1 Diversité des sources d'information	Points faibles Difficulté de toucher les personnes en situation de grande précarité

4.3.1.14. Autre thématique

Précisez la thématique:
 Vie affective et sexuelle

4.3.1.14.1. Actions existantes:	
Action Action 1 : Information – interventions IVG – conseils - orientation	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : Centres de Planning familial ASBLs CERCLE HOMOSEXUEL ETUDIANT LIEGEOIS – ALLIAGES

4.3.1.14.2. Appréciation globale	
CotePoints forts 2 Dispositifs de prévention efficaces et complémentaires, permanences décentralisées, actions spécifiques (Sida sol, ICAR wallonie, SIPS...), liens avec le CRIPEL,...	Points faibles Sexualité : difficulté de contrer des modèles ou représentations normatifs en vigueur (pub, média,...) : hétéro-norme, domination masculine...

4.3.2. Attentes et besoins des usagers et des opérateurs

4.3.2.1. Aide alimentaire

Attentes ou besoins identifiés ?:
 Oui

Pour les usagers Pour les opérateurs

Pour les usagers **Pour les opérateurs**

Maintien et renforcement des services

Nécessité du maintien garanti à l'approvisionnement en denrées alimentaires Adaptation du montant des subvention aux obligations de respect des normes légales (sécurité, AFSCA,...) par les associations

4.3.2.2. Aide et soin à domicile**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

Meilleure couverture des besoins Meilleur équilibre du rapport accès/revenus

Pour les opérateurs

Accroissement des moyens octroyés aux services dispensant l'aide à domicile (notamment aux ASBL)

4.3.2.3. Aide à l'accès à la santé pour les personnes d'origine étrangère**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

Accès renforcé aux informations (traduction systématique des supports)

Pour les opérateurs

Amélioration des actions de communications

4.3.2.4. Traitement des assuétudes**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

Besoins spécifiques des publics suivants :
Usagers non demandeurs Usagers présentant des troubles psychiatriques
Usagers consommant sur l'espace public
Usagers polytoxicomanes dont l'alcool devient la problématique centrale Usagers vieillissants
Publics spécifiques : usagers de drogues mineurs, femmes enceintes, personnes d'origine étrangère

Pour les opérateurs

Maintien des dispositifs existants et notamment d'un comptoir d'échange de seringues permettant, entre autres, d'assurer une fonction de liaison
Garantir l'existence d'une structure d'accueil inconditionnel
Relancer la discussion sur l'utilité et la faisabilité d'une salle de consommation. Relance du projet Tadam
Création d'hébergements de crise et de transit adaptés aux différents publics spécifiques
Prendre en charge tout nouveau besoin (actuellement couvert) découlant de la future réforme de l'état en matière, notamment, de soins de santé

4.3.2.5. Prostitution**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers**Pour les opérateurs**

Pour les usagers

Sécurité,
reconnaissance,
intégration sociale

Pour les opérateurs

Meilleure couverture sociale et médicale des personnes prostituées. Définir et octroyer un statut à la personne prostituée. Création d'une zone P. Création d'un Eros center

4.3.2.6. Santé mentale, soutien psychologique**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

Accueil écoute et prise en charge du point de vue psychologique et psychiatrique Plus spécifiquement pour les POE : prise en considération des facteurs culturels et d'éléments contextuels exceptionnels dans la manifestation et l'expression de troubles mentaux

Pour les opérateurs

Maintien et renforcement accès permanences psychiatriques de proximité (cf. Association belge de l'Ordre de Malte - Projet La Fontaine) Développer l'ethnopsychiatrie Organisation de supervisions et d'interventions par des professionnels pour les équipes d'intervenants. (à intégrer dans le financement des services)

4.3.2.7. Aide aux personnes handicapées**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

Amélioration des conditions de mobilité Cohérence renforcée des plans d'accompagnement à l'emploi Prise en charge plus efficace de la question du vieillissement

Pour les opérateurs

Maintien des moyens octroyés reconnaissance accrue du travail fourni (notamment dans le milieu de vie)

4.3.2.8. Santé-précarité**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

Accroissement de l'accès à l'information sur les droits aux soins de santé, sur les conditions d'accès, sur les organismes et dispositifs proposant aide, accompagnement, soutien financier et autre Satisfaction inconditionnelle des besoins primaires Promotion de la qualité de l'encadrement et des procédures d'accompagnement et de suivi

Pour les opérateurs

Améliorer la visibilité des actions : créer une base de données des actions menées et des événements organisés sur territoire communal (création d'un blog spécifique,...) Promouvoir l'usage de la carte médicale Sensibiliser et former davantage les professionnels à la diversité culturelle et ethnique Stabiliser (voire : renforcer) le personnel pour assurer tant les actions curatives que préventives individuelles et collectives Développer les actions de dépistage. Développer la collaboration du relais santé avec le SETIS pour une meilleure utilisation de l'interprétariat social chez les prestataires de soins. Optimiser l'accès au poste de garde

4.3.2.9. Urgence sociale**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers**Pour les opérateurs**

Pour les usagers

Protection générale et satisfaction des besoins primaires
Inscription dans une procédure de réinsertion progressive, encadrée et multidimensionnelle

Pour les opérateurs

Maintien et renforcement des initiatives actuelles (DUS, Abris (jour/nuit))... Ré-activation de l'atelier « Urgence sociale » du PCS

4.3.2.10. Violence intra familiale**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

Besoins d'information, d'accompagnement, de dispositifs d'accueil pour : l'entourage voulant aider, les enfants, les adolescents, les personnes âgées, les enfants majeurs « sous-toit », les personnes homosexuelles

Pour les opérateurs

Porter une attention particulière aux publics indirects Travailler sur les violences insoupçonnées, imprimées comme « normales » Mener des actions à l'attention d'un public plus jeune Agir sur les fantasmes véhiculés par la société Créer plus de bienveillance, d'empathie Trouver des moyens de repérage des personnes victimes Trouver des moyens pour remédier à la récurrence Sensibiliser plus à l'égalité homme/femme

4.3.2.11. Mobilité**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

Renforcement des dispositifs facilitant l'accès du public aux diverses formes de mobilité

Pour les opérateurs

Reconnaissance et octroi de moyens adaptés aux structures investies dans cette problématique

4.3.2.12. Coordination de réseaux (partenaires)**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Non

Pour les usagers**Pour les opérateurs****4.3.2.13. Information / Communication (public)****Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

Pour POE : facilitation de l'accès à l'information (traductions, interprétariat social,...)

Pour les opérateurs

Néant

4.3.2.14. Autre thématique**Précisez la thématique:**

Aide à domicile

Attentes ou besoins identifiés ?:

Oui

Pour les usagers

Aide de proximité, régulière et accessible

Pour les opérateurs

Maintien et renforcement des initiatives actuelles Sensibilisation et formation du personnel à la diversité culturelle et ethnique

4.4. Axe 4 - Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels

4.4.1. Dispositifs existants

4.4.1.1. Actions communautaires de quartier

4.4.1.1.1. Actions existantes:

Action

Action 1 : ANIMATIONS SPÉCIFIQUES (fêtes de quartier, fêtes des voisins, sensibilisation problématiques diverses, expression et créativité, ...)

Opérateurs

Opérateur:

Opérateur:1 : Ville de Liège – Plan de Prévention, services jeunesse, sport /PFGV/SACs (projets de quartier orientés public en difficulté) + CPAS de Liège + secteur associatif: plateforme des coordinations de quartier

4.4.1.1.2. Appréciation globale

CotePoints forts

2 Dynamisme dans la recherche et l'apport de solutions/réponses aux problèmes/besoins du public Grande capacité de mobilisation des différents intervenants et exploitation aisée d'un réseau de personnes/organismes ressources Richesse, proximité et diversité du réseau associatif local Transversalité entre les différents opérateurs de terrain, MAIS à conforter Sensibilisation croissante à la communication et à la compréhension des cultures

Points faibles

Progression de la précarité (=> cumul des difficultés => repli sur soi, démission sociale, tendance aux réflexes communautaristes,... difficulté de mobiliser la population visée autour d'objectifs communs + priorité aux actions curatives plutôt que préventives) Concentration, à Liège, des problématiques (effet de polarisation => moyens locaux pr absorber les effets d'une crise qui affecte un bassin de vie beaucoup plus large) Transversalité à accentuer et à développer en vue d'optimiser les effets d'une politique de proximité et de développement social des quartiers Idem pour ce qui est de la participation et la mobilisation citoyennes Manque de locaux adaptés Difficultés des critères d'éligibilités (définition du public cible, du type de dépenses éligibles,...) dans les subsides octroyés qui vont parfois à l'encontre des objectifs de transversalité et de cohésion sociale

4.4.1.2. Médiation

4.4.1.2.1. Actions existantes:

Action

Action 1 : MÉDIATION DE DETTES et PREVENTION DU SURENDETTEMENT

Opérateurs:

Opérateur:

Opérateur:1 : Ville de Liège/CPAS de Liège/PCS ASBL (Chapitre XII) GILS

<p>Action</p> <p>Action 2 : DE QUARTIER PARENTALE ET COMMUNAUTAIRE</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : Ville de Liège/PCS ZPL/Inspecteurs de Quartier Secteur AAJ Services AMO</p>
<p>Action</p> <p>Action 3 : INTERVENTIONS INDIVIDUALISÉES DE MÉDIATION DANS CERTAINS CONFLITS AVEC DES PROPRIÉTAIRES</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : Ville-CPAS de Liège/service social du SADA CPAS de Liège/Relais logement</p>
<p>Action</p> <p>Action 4 : INTERVENTIONS DE MÉDIATION ET DE CONCERTATIONS AVEC LES CENTRES PMS DES ÉCOLES PRIMAIRES DE QUARTIERS POUR LA SCOLARITÉ DES ENFANTS DE ROM ET DES GENS DU VOYAGE</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : Ville-CPAS de Liège/service social du SADA Secteur AAJ Services AMO</p>
<p>Action</p> <p>Action 5 : COMPTE TENU DES PARTICULARITÉS CULTURELLES, DES PROBLÈMES DE LANGUES OU DE STATUT DE SÉJOUR : interventions de médiation avec certains prestataires de soins interventions de médiation avec certains créanciers</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : CPAS de Liège/service social du service d'aide médicale et hospitalière (service du Relais santé) Ville-CPAS de Liège/service social du SADA et service de Médiation de dettes du CPAS de Liège</p>

4.4.1.2.2. Appréciation globale

<p>CotePoints forts</p> <p>2 Implantation dans les quartiers prioritaires (proximité avec les usagers) Travail pluridisciplinaire (en collaboration avec le réseau associatif local et les institutions (écoles, services de police, SLSP, PFGV, services jeunesse et sport,...) Convention SETIS Capacité de réaction rapide du service social du SADA appréciée par le groupe cible primaire (usagers) comme par les groupes cibles secondaires (propriétaires, écoles, prestataires de soins, créanciers....)</p>	<p>Points faibles</p> <p>Insuffisance des effectifs Notoriété du dispositif (communication au sujet de ses missions, objectifs, finalités et limites) à parfaire Degré de technicité exigé (connaissances multiples : droit, psychologie, sociologie, interculturalité et diversité culturelle...) imposant une formation permanente des intervenants, souvent entravée pour des raisons de coût et d'organisation du temps de travail</p>
---	---

4.4.1.3. Travail de rue

<p>4.4.1.3.1. Actions existantes:</p>	
<p>Action</p> <p>Action 1 : TRAVAIL DE RUE : éducatif et social, informatif, cohésif, préventif</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : Ville de Liège/ services jeunesse, sport/PFGV/équipes des éducateurs de rue du dispositif Renouveau Urbain (TEAMS DE QUARTIER), ZPL (inspecteurs de quartier), Gardiens de la paix, Stewards urbains, Secteur de l'AAJ (services AMO), EDR du Relais social</p>

4.4.1.3.2. Appréciation globale

CotePoints forts

2 Multiplicité des dispositifs et coordination de ceux-ci MAIS à parfaire Linéarité possible (Relais social => Renouveau urbain => PFGV (animation jeunesse et sport)/projets de quartier) ; complémentarité et pluridisciplinarité (relais vers les services de médiation intégrés au dispositif global) Visibilité du secteur et caractère positif des relations avec les habitants Répartition quartiers prioritaires

Points faibles

Concertation intersectorielle à améliorer
Effectifs EdR-renouveau urbain insuffisant
Complexité croissante des problématiques du public-cible (notamment, cumul des difficultés : financières, familiales, de santé, d'isolement social, de consommation de produits illicites...)

4.4.1.4. Dialogue interculturel et gestion de la diversité

4.4.1.4.1. Actions existantes:

Action

Action 1 : ORGANISATION D'ECHANGES MULTICULTURELS

Opérateurs:

Opérateur:

Opérateur:1 : Ville de Liège – Plan de Prévention (dispositif Renouveau urbain/PCS (actions du Plan) - services jeunesse, sport /PFGV/SACs + CPAS de Liège, plate-forme des coordinations de quartier, CRIPEL, éducation permanente, secteur jeunesse

4.4.1.4.2. Appréciation globale

CotePoints forts

Points forts Diversité et complémentarité des acteurs Dispositifs spécialisés : CRIPEL, SADA, ASBLs spécifiques

Points faibles

Persistance de certains préjugés à caractère xénophobe ou raciste

4.4.1.5. Lutte contre l'isolement des personnes

4.4.1.5.1. Actions existantes:

Action

Action 1 : CREATION DE RESEAUX DE QUARTIER (coordinations socioculturelles de quartier)

Opérateurs:

Opérateur:

Opérateur:1 : Plate-forme des Coordinations de quartier ASBL ARTICLE 27 LIEGE ASBL COUP D'ENVOI

4.4.1.5.2. Appréciation globale

CotePoints forts

2 Présence de plusieurs coordinations de quartier actives sur le territoire communal, à l'écoute des problématique vécues par les habitants, parmi lesquelles l'isolement de certaines catégories de personnes (personnes âgées, personnes en situation de précarité...)

Points faibles

Discrétion du public cible qui rend son accroche et sa mobilisation difficiles

4.4.1.6. Solidarité intergénérationnelle

4.4.1.6.1. Actions existantes:	
Action Action 1 : DEVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : services communaux Ville de Liège/Service intergénérationnel PFGV secteur associatif : plate-forme des coordinations de quartier CRIPEL, Secteur de l'Education permanente, Secteur des Maisons et Centres de Jeunes, Secteur AAJ services AMO

4.4.1.6.2. Appréciation globale	
CotePoints forts Complémentarité des dispositifs Présence d'un service spécifique Intergénérationnel (PFGV)	Points faibles Difficulté de toucher certaines personnes âgées isolées Mécanismes de solidarité menacés par les tendances à l'individualisme

4.4.1.7. Citoyenneté

4.4.1.7.1. Actions existantes:	
Action Action 1 : ANIMATIONS AXÉES « CITOYENNETÉ » (participation, responsabilisation, développement communautaire sensibilisation/formation, épanouissement/bien-être, ...)	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : Ville de Liège (services jeunesse , sport, Boutique urbaine + Conseils communaux enfants et jeunes), CPAS de Liège, Services d'Insertion Sociale publics et associatifs, SACs, comités de quartiers, plate-forme des coordinations de quartier, éducation perm

4.4.1.7.2. Appréciation globale	
CotePoints forts 2 Dynamisme dans la recherche et l'apport de solutions/réponses aux problèmes/besoins du public Grande capacité de mobilisation des différents intervenants et exploitation aisée d'un réseau de personnes/organismes ressources	Points faibles Progression de la précarité (=> cumul des difficultés => repli sur soi, démission sociale, tendance aux réflexes communautaristes,... =difficulté de mobiliser la population visée autour d'objectifs communs + priorité aux actions curatives plutôt que préventives)

4.4.1.8. Accès aux nouvelles technologies

4.4.1.8.1. Actions existantes:	
Action Action 1 : DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU D'ESPACES PUBLICS NUMERIQUES (EPN) sur le territoire communal	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : Ville de Liège – les Espace lecture et langage

4.4.1.8.2. Appréciation globale

Cote	Points forts	Points faibles
2	Accessibilité des EPN	Public trop peu informé des possibilités offertes

4.4.1.9. Mobilité

4.4.1.9.1. Actions existantes:

Action	Opérateurs:
Action 1 : PROMOTION DE LA MOBILITE DOUCE	Opérateur: Opérateur:1 : Ville de Liège – plan de mobilité
Action 2 : SERVICES DE PROXIMITÉ À FINALITÉS SOCIALES : ECO-DÉPANNEURS, TRANSPORT SOCIAL + TRANSPORT PMR...)	Opérateur: Opérateur:1 : Secteurs public/associatif : Centre de coordination de soins et d'aides à domicile (Chapitre XII) – CPAS de Liège- ELIS ASBLs LA RÉCRÉ DU CŒUR - TÉLÉ SERVICE LIEGE

4.4.1.9.2. Appréciation globale

Cote	Points forts	Points faibles
2	Plan de mobilité de la Ville Agent Ville spécialement affecté à la question de la circulation cycliste	Insuffisance des structures assurant des services de transport souples et accessibles

4.4.1.10. Coordination de réseaux (partenaires)

4.4.1.10.1. Actions existantes:

Action	Opérateurs:
Action 1 : ORGANISATION DES PARTENARIATS DANS LES QUARTIERS	Opérateur: Opérateur:1 : services communaux : équipes de quartier (PFGV/RU) Plate-forme des Coordinations de Quartier-CRIPEL

4.4.1.10.2. Appréciation globale

Cote	Points forts	Points faibles

Cote	Points forts	Points faibles
2	couverture des quartiers sensibles bonne collaboration public-associatif	Moyens des Coordinations de Quartiers et de la Plate-forme insuffisants

4.4.1.11. Information / communication (public)

4.4.1.11.1. Actions existantes:	
Action Action 1 : PRODUCTION DE SUPPORTS INFORMATIFS (tous médias confondus)	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : secteur public-associatif secteur associatif

4.4.1.11.2. Appréciation globale		
Cote	Points forts	Points faibles
2	Très large couverture médiatique de tous les programmes initiés par les acteurs de la vie culturelle et sociale de Liège	Difficulté de toucher les publics les plus précarisés

4.4.1.12. Autre thématique

Précisez la thématique:

accueil et accompagnement des personnes en séjour précaire ou illégal

4.4.1.12.1. Actions existantes:	
Action Action 1 : ACCUEIL, ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET SOCIAL DES PERSONNES DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE RÉSIDANT À LIÈGE, EN SÉJOUR PRÉCAIRE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL ; ORGANISATION PARCOURS D'INTÉGRATION POE (AVEC MODULE CITOYENNETÉ)	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : Ville-CPAS de Liège/SADA, CRIPEL, SERVICE SOCIAL DES ÉTRANGERS, AIDE AUX PERSONNES DÉPLACÉES, POINT D'APPUI, CAP MIGRANTS
Action Action 2 : COORDINATION ET SUIVI DE L'ACCUEIL MATÉRIEL POUR LES DEMANDEURS D'ASILE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE - AIDE AU RETOUR VOLONTAIRE	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : Ville-CPAS de Liège/service social du SADA Fédasil, CIRE, Croix Rouge, Caritas, Aide aux Personnes déplacées, Cap Migrants
Action	Opérateurs: Opérateur: Opérateur:1 : Ville-CPAS de Liège/service social du SADA en partenariat avec l'Office International de

<p>Action</p> <p>Action 3 : INTERVENTIONS D'INFORMATIONS SUR LE DROIT AU TRAVAIL ET LES PARTICULARITÉS DU SÉJOUR PRÉCAIRE DANS LES SERVICES S'OCCUPANT D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE</p>	<p>Migration (O.I.M. Bruxelles)</p>
<p>Action</p> <p>Action 4 : SÉANCES D'INFORMATIONS POUR LA ZONE DE POLICE LOCALE CONCERNANT L'ILLÉGALITÉ DE SÉJOUR, L'AIDE MÉDICALE URGENTE, L'AIDE AU RETOUR VOLONTAIRE</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : Ville-CPAS de Liège/service social du SADA, CRIPEL, ASBL SURYA</p>
<p>Action</p> <p>Action 5 : MODULE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION SPÉCIFIQUE POUR LES VICTIMES DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET SUR LA THÉMATIQUE EN GÉNÉRAL</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : CRIPEL</p>
<p>Action</p> <p>Action 6 : COORDINATION D'UNE PLATE-FORME D'ÉCHANGES DE PRATIQUES ET DE MISE EN COMMUN DES DIFFÉRENTES RÉALITÉS DE TERRAIN POUR LE SECTEUR PUBLIC ET ASSOCIATIF AFIN DE FAVORISER L'INTERCULTURALITÉ, LA LUTTE CONTRE LE RACISME ET LA DISCRIMINATION</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : CRIPEL, Coordination Socio-Culturelle de Sainte-Marguerite, Coordination Générale Saint-Léonard</p>
<p>Action</p> <p>Action 7 : COORDINATION DE L'ATELIER « SÉJOUR PRÉCAIRE » POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR PUBLIC ET ASSOCIATIF CONCERNÉ</p>	<p>Opérateurs:</p> <p>Opérateur: Opérateur:1 : Ville-CPAS de Liège/SADA</p>

<p>4.4.1.12.2. Appréciation globale</p>	
<p>CotePoints forts</p> <p>Existence du service intégré SADA Complémentarité des dispositifs</p>	<p>Points faibles</p> <p>Forte exposition de Liège à la problématique de l'accueil</p>

4.4.2. Attentes et besoins des usagers et des opérateurs

4.4.2.1. Actions communautaires de quartier

Attentes ou besoins identifiés ?:

Oui

Pour les usagers

Pour les opérateurs

Pour les usagers

Information « intelligente » quant aux différentes initiatives poursuivies dans les quartiers ET quant aux droits et obligations de chacun Sérénité et augmentation du sentiment de sécurité Plus d'efficacité (réactivité) dans l'exécution des processus de démocratie participative (CRU, Consultations,...) Aide et accompagnement social de proximité Ouverture d'une Maison des Associations

Pour les opérateurs

Maintien et renforcement des structures relais et des projets axés « citoyenneté » Création et développement de plate-formes numériques centralisant les données (culturelles, sociales, etc...) relatives à un quartier Développement des actions et initiatives visant les contacts et échanges interG et interculturels (fête de quartier, aménagements collectifs, fêtes des voisins, ...) Accélération -quand c'est possible- des feeds backs + actions de sensibilisation au « temps démocratique », ainsi qu'à la co-responsabilité dans la gestion des espaces publics

4.4.2.2. Médiation**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

Accès à des interlocuteurs de première ligne, intervenant en amont du secteur institutionnel

Pour les opérateurs

Maintien et renforcement des équipes actuelles Organisation d'une réflexion sur la vie quotidienne dans les quartiers, devant conduire à la création de lieux de concertation positive et systématique (cf. Montréal, les tables de concertation)

4.4.2.3. Travail de rue**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

Accès à une écoute et à un relais directs extra-muros

Pour les opérateurs

Maintien et renforcement des équipes actuelles

4.4.2.4. Dialogue interculturel et gestion de la diversité**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

Obtention claire et rapide d'éléments d'informations fiables sur leur situation de séjour et sur les possibilités réelles d'accéder à des conditions d'intégration acceptables

Pour les opérateurs

Maintien et renforcement du Service d'Accueil intégré (Ville/CPAS de Liège) des Demandeurs d'Asile (SADA) Implantation du service dans de nouveaux locaux mieux adaptés et plus accueillants Maintien de l'organisation de l'atelier thématique "Séjour précaire" D'une manière générale, maintien et renforcement des dispositifs existants

4.4.2.5. Lutte contre l'isolement des personnes**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers**Pour les opérateurs**

Pour les usagers

Développement des structures et dispositifs permettant de lutter efficacement contre l'isolement et le retrait de la vie sociale d'un nombre croissant de jeunes et de personnes âgées

Pour les opérateurs

Maintien et/ou aménagement de lieux de rencontres adaptés ainsi que d'initiatives prospectives Promouvoir le maintien des structures commerciales (commerces de proximité et de première nécessité) et de services (banques, postes,...) dans les quartiers

4.4.2.6. Solidarité intergénérationnelle**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

Développement des structures et dispositifs permettant de lutter efficacement contre l'isolement et le retrait de la vie sociale d'un nombre croissant de personnes âgées

Pour les opérateurs

Création de nouvelles Maisons Intergénérationnelles + extension de leurs projets

4.4.2.7. Citoyenneté**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

Amélioration des activités de quartiers Besoins de retisser les liens dans les quartiers à travers des rencontres-débats, des lieux de rencontre conviviaux intergénérationnels, des ateliers créatifs, des fêtes intergénérationnelles et/ou interculturelles Meilleure communication sur les activités des associations dans le quartier Meilleure collaboration et complémentarité entre les associations pour répondre aux besoins des habitants des quartiers en termes de services sociaux, d'animation, de formations, etc.

Pour les opérateurs

Renforcement du travail social en réseau Développement d'une approche collective via un travail plus concret Redynamisation de la Plate-forme par une structuration afin d'en fixer des lignes directrices Besoin d'un-e mi-temps pour la gestion des coordinations entre elles, un travail inter coordinations lors de manifestations communes, l'organisation de journées de valorisations, le soutien pour les coordinations moins structurées et l'élaboration des recommandations (lobbying) Mettre en place des formations à destination des opérateurs dans les quartiers

4.4.2.8. Accès aux nouvelles technologies**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Oui

Pour les usagers

concrétisation de l'accès universel au WI-FI

Pour les opérateurs

renforcer la communication portant sur les possibilités d'accès aux services EPN

4.4.2.9. Mobilité**Attentes ou besoins identifiés ?:**

Non

Pour les usagers**Pour les opérateurs**

4.4.2.10. Coordination de réseaux (partenaires)

Attentes ou besoins identifiés ?:

Non

Pour les usagers

Pour les opérateurs

4.4.2.11. Information / communication (public)

Attentes ou besoins identifiés ?:

Non

Pour les usagers

Pour les opérateurs

4.4.2.12. Autre thématique

Précisez la thématique:

Attentes ou besoins identifiés ?:

Non

Pour les usagers

Pour les opérateurs

5. Plan d'action

5.0. Finalité du plan au niveau local

Quelle est la finalité du plan au niveau du territoire communal ?:

Le Plan vise l'amélioration de la qualité de vie des Liégeoises et des Liégeois, la valorisation de leur participation sociale, économique et culturelle, la promotion de leurs droits fondamentaux et de leur reconnaissance sociale. Conformément aux objectifs du Projet de Ville, il est conçu pour contribuer à faire de Liège une ville sûre, créatrice d'emplois et d'activités, favorisant le vivre ensemble et respectueuse de l'environnement.

Avec quels autres dispositifs mis en œuvre au niveau local le PCS s'articule-t-il ?:

Dispositif 1

le Relais social du Pays de Liège

Dispositif 2

le Plan Stratégique de Prévention et de Sécurité 2014-2017 de la Ville de Liège

Dispositif 3

le Réseau Liégeois d'Aide et de Soins Spécialisés en Assuétudes

Dispositif 4

le Réseau "Fusion Liège" (réforme 107 de la santé mentale)

Dispositif 5

le Plan local d'Intégration du Centre Régional d'Intégration des Personnes Etrangères ou d'Origine Etrangère (CRIPEL)

Dispositif 6

le référent social des sociétés de logement de service public

Dispositif 7

le projet FSE RELIANCE (Ville de Liège, CPAS, FOREM)

Dispositif 8

la politique de proximité de la Ville de Liège

Dispositif 9

le zonal de sécurité 2014-2017 de la Police locale de Liège

Quelle articulation est prévue entre le PCS et ce ou ces dispositif(s) ?:

Articulations fondées sur l'analyse des situations et problématiques à prendre en charge, la concertation, la définition des modes opératoires, la complémentarité et le travail en réseau, l'interdisciplinarité, les interventions transversales.

5.1. Action 1 : Coordination et mise en réseau, gestion du Plan et missions du chef de projet**5.1.1. Axe de travail:**

0. Coordination

5.1.2. Quels sont les objectifs stratégiques poursuivis par le chef de projet dans ses différentes missions ?:**Objectif 1**

Le Chef de Projet veille à ce que les conditions d'exécution des actions du Plan soient optimales ;

Objectif 2

Le Chef de Projet veille à ce que leur contenu soit adaptées à l'évolution des réalités locales ;

Objectif 3

Le Chef de Projet veille à ce que les moyens soient recherchés pour faire face à de nouvelles demandes et/ou besoins, le cas échéant ;

Objectif 4

Le Chef de Projet veille à ce que le lien entre concept de cohésion sociale et Projet de Ville soit effectif et opérationnel ;

Objectif 5

Le Chef de Projet veille à ce que les articulations avec les autres dispositifs susceptibles de contribuer à l'accès des citoyens au bien être et à l'épanouissement social, économique et culturel produisent les résultats recherchés.

5.1.3. Quelles sont les missions hebdomadaires effectuées par le chef de projet ?:**Mission 1**

Le Chef de Projet prend connaissance de et diffuse les informations de nature à faciliter et/ou à améliorer l'impact des actions du Plan (diffusion ascendante, descendante, horizontale) ;

Mission 2

Le Chef de Projet représente le dispositif en tout lieu utile (notamment : les organes de concertation et de coordination) et en assure la promotion ;

Mission 3

Le Chef de Projet contribue à l'organisation de manifestations locales en lien avec le concept de cohésion sociale ;

Mission 4

Le Chef de Projet est impliqué dans la mise en oeuvre de projets particuliers ;

Mission 5

Le Chef de Projet participe aux travaux préparatoires et à l'organisation des sous-groupes de travail consacrés aux thématiques du Plan ;

Mission 6

Le Chef de Projet est à l'écoute des partenaires et les soutient dans l'exécution de leur action et veille à l'utilisation rationnelle des moyens mis à la disposition des opérateurs conventionnés ;

Mission 7

Le Chef de Projet prend en charge la préparation, l'organisation et le secrétariat des Commissions d'Accompagnement et sous-commissions;

Mission 8

Le Chef de Projet est associé à la coordination du Plan de Prévention ; fait le lien avec les Autorités de Tutelle (Collège-Conseil, SPW-DiCS).

5.1.4. Organe décisionnel (bureau)

Un organe décisionnel (bureau) est-il prévu pour la gestion opérationnelle des actions ?:

non

Si oui, qui le compose ?:

5.1.5. Liste des coordinations (d'opérateurs) déjà existantes (hors PCS):**Coordination 1**

Conseil communal consultatif de Prévention et de Sécurité oui

Le chef de projet PCS va y participer:

Oui

Coordination 2

Comité de Pilotage du Relais Social du Pays de Liège

Le chef de projet PCS va y participer:

Oui

Coordination 3

Comité de Pilotage de la Politique de Proximité de la Ville de Liège

Le chef de projet PCS va y participer:

Oui

Coordination 4

Comité de Pilotage du Réseau Liégeois d'Aide et de Soins Spécialisés en Assuétudes

Le chef de projet PCS va y participer:

Oui

Coordination 5

Coordination Police - Plan de Prévention

Le chef de projet PCS va y participer:

Oui

Coordination 6

Comité de Pilotage du Plan Local d'Intégration et du Comité de Pilotage du Dispositif d'Accueil des Primo-Arrivants

Le chef de projet PCS va y participer:

Oui

Coordination 7

Groupe de travail "Radicalisation"

Le chef de projet PCS va y participer:

Oui

Coordination 8

Groupe de travail Santé Mentale et Tranquillité Publique

Le chef de projet PCS va y participer:

Oui

5.1.6. Quelles sont les actions prévues pour activer les partenariats et soutenir le réseau ?:

Action 1

Le Chef de Projet met en contact des services susceptibles de collaborer dans la prise en charge de toute question relative à la cohésion sociale dont il a connaissance ; communique les informations utiles au développement de programmes spécifiques (appels à projets, conférences, formations, débats, créations d'organismes, etc...);

Action 2

Le chef de projet contribue à initier des démarches collectives et communautaires en vue de répondre aux constats et besoins recensés ; met son expérience à la disposition des partenaires pour l'élaboration des processus d'intervention (conception, conduite, évaluation,...);

Action 3

Le chef de projet assure le relais entre les observations, attentes et besoins des partenaires et les Autorités locales et/ou supra-locales concernées par la rédaction de notes thématiques.

Action 4

Le chef de projet participe au pilotage de la sous-commission "habitat" du PCS qui regroupe plus de 20 opérateurs du secteur.

Action 5

Le chef de projet participe au pilotage de la sous-commission "Insertion Socio Professionnelle".

5.1.7. Quelles sont les actions prévues pour développer la coresponsabilité des acteurs ?:**Action 1**

Le Chef de Projet sensibilise les différents partenaires au caractère complémentaire de leurs actions ;

Action 2

Le chef de projet vise à décloisonner les dispositifs et favorise les échanges intra et inter sectoriels par les sous-commissions et groupes de travail;

Action 3

Le chef de projet fait connaître et assure la promotion des lieux d'expérimentation et d'exercice de la démocratie participative et s'attache à transmettre les résultats aux partenaires et aux autorités politiques;

Action 4

Le chef de projet participe à l'élaboration d'un projet Interreg relatif aux politiques de quartier qui permettra la formation des agents de proximité aux méthodologie participatives et la mise en oeuvre de projets innovants.

5.1.8. Quelles sont les actions prévues pour développer la communication entre acteurs du PCS ?:**Action 1**

Association systématique des acteurs dans les procédures d'élaboration et d'actualisation permanente du diagnostic de Cohésion sociale, de préparation et de modification du Plan, d'examen et de prise en charge de problématiques spécifiques.

Action 2

Invitation des acteurs à participer aux sous-commissions (ISP et habitat) et aux ateliers organisés par leurs pairs (« détresses sévères », « santéprécarité », « séjours précaires »,...) ou par certains services communaux.

5.1.9. Quelles sont les actions prévues pour développer la communication autour du Plan ?:**Action 1**

Outre le fait que le Chef de Projet représente le Plan en différents lieux (cf. supra) : apposition du logo PCS sur tout support produit par les partenaires ;

Action 2

Présentation d'un document power-point reprenant l'historique des interventions régionales dans les politiques locales de lutte contre les inégalités et de promotion de la dignité humaine à tout organisme ou collectif intéressé ;

Action 3

Création d'une page sur le site Internet de la Ville de Liège dédié aux actions du Plan, à leur exécution et à leur évolution (à faire) ;

Action 4

Participation aux initiatives inter PCS, plus spécifiquement en agglomération liégeoise (à renforcer).

5.1.10. Synergies supra-communales

Des synergies supracommunales sont-elles prévues pour la réalisation du PLAN ?:

non

Si oui, quelles en sont les modalités ?:

5.2. Action 2 : Coordination des organismes actifs dans la formation préqualifiante et l'insertion socioprofessionnelle (CALIF ASBL)

5.2.1. Axe de travail:

1. ISP

5.2.2. Thématiques du diagnostic

Thématique axe 1

Coordination de réseaux (partenaires)

5.2.3. Objectif stratégique:

Améliorer la qualité d'une insertion sociale et/ou professionnelle des publics précarisés pris en charge par les 40 structures membres de CALIF. Lutter contre toute forme de discrimination et d'exclusion. Encourager et instaurer les partenariats entre pairs et les collaborations externes. Développer des actions communes aux 40 structures ISP qui favorisent l'émancipation, l'accès aux droits fondamentaux, la socialisation et l'emploi de qualité. L'objectif stratégique s'inscrit dans l'axe du projet de ville 2012-2022 « Une ville où s'expriment les solidarités » et dans l'action prioritaire 9 : investir en faveur de la formation et de l'emploi.

5.2.4. Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels:
<p>Objectif 1:</p> <p>Accroître les taux de réussite des publics en insertion dans les centres membres. Indicateur = taux de mises à l'emploi ou de reprises de formation qualifiante.</p>
<p>Objectif 2:</p> <p>Professionnaliser le secteur : En l'outillant judicieusement. Indicateur : nombres d'ouvrages, livres, outils pédagogiques du Centre de Ressources Pédagogiques adaptés aux besoins de l'ISP. Taux de fréquentation et d'emprunts. Taux de satisfaction des utilisateurs. En l'informant sur l'évolution du contexte local et les enjeux sectoriels (Bulletin d'informations pédagogiques trimestriel, Petit Bottin de l'ISP liégeois, site WEB, mailing d'infos et newsletters, représentation extérieure). Indicateur : taux de satisfaction des membres et des partenaires. En formant les travailleurs. Indicateur : nombre d'activités pédagogiques offertes et leur taux de fréquentation.</p>
<p>Objectif 3:</p> <p>Susciter et mobiliser les partenariats efficaces, principalement sur les problématiques de santé et de santé mentale, de mobilité, d'accès au logement. Indicateur : fréquence des réunions et augmentation de la participation des membres et des partenaires aux réseaux. Taux de satisfaction de l'offre par rapport à la demande.</p>
<p>Objectif 4:</p> <p>Mettre en place un Groupement d'Intérêt Economique pour réaliser des économies d'échelle et augmenter les moyens consacrés à l'encadrement et à la formation des publics fragilisés. Indicateur : qualité et quantité de l'offre de services, nombre de centres affiliés au GIE.</p>

5.2.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs

Description du mode opératoire ?:

Activités soumises aux membres pour améliorer leur travail d'accompagnement et d'insertion : Organisation de 25 activités pédagogiques annuelles : Formations des travailleurs (formateurs techniques, formateurs généraux, assistants sociaux, jobcoachs, coordinateurs, directeurs, administratifs). Midis pédagogiques thématiques Tables rondes – Tables de rencontres (ISP et santé mentale – Validation de compétences, ...) Groupes de travail : ISP et accès au logement – Apprentissage du français et d'un métier – Création et mise en main de valises pédagogiques : ISP et mobilité – Citoyenneté - Centre de ressources pédagogiques accessible toute l'année aux travailleurs de centres membres et de services externes : livres et ouvrages utiles au secteur de l'ISP – outils pédagogiques – création et développement de méthodes et supports spécifiques à l'ISP. Informations et sensibilisations des travailleurs : midis pédagogiques – séances thématiques avec intervenants experts en priorisant les spécificités du bassin liégeois. 6 assemblées générale des membres par an. 2 assemblées de tous les travailleurs et des partenaires de CALIF par an. Interventions pédagogiques et accompagnement des équipes dans les centres, sur l'éducation à la citoyenneté, la mobilité en ISP, l'évaluation continue des bénéficiaires et de la qualité des programmes, la méthodologie de formation et d'accompagnement. Diffusion et communications : Bulletin d'Informations Pédagogiques trimestriel, Petit bottin de l'ISP avec toutes les offres de services et de formation des centres membres et partenaires, Recherche et développement de partenariats concomitants et de passerelles. Instauration et coordination de réseaux entre nos membres et divers organismes extérieurs selon les sujets traités : Insertion socioprofessionnelle et santé mentale (nos membres et des services de santé mentale locaux) Groupe de travail Logement (nos membres et plusieurs services liégeois affectés au logement) Travaux d'échanges entre pairs sur les

procédés, les méthodes et les outils pédagogiques pour optimiser la qualité des pratiques de formation, d'insertion et d'accompagnement psychosocial.

Public(s) visé(s) ?:

Les 42 structures d'insertion socioprofessionnelle qui accueillent les demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail. Les stagiaires accompagnés et formés par nos membres, soit une moyenne de 3.500 bénéficiaires par an. Ils sont peu ou pas qualifiés, en situation de vie précaire, d'origines belge et étrangère, souffrent d'isolement, parfois présentent un handicap ou des troubles de santé mentale. Grâce au travail partenarial mené par CALIF, ils bénéficient d'un accompagnement professionnel et d'une qualité d'offre de services pointue.

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

Grâce à nos réseaux, déjà existants, nous sommes en contact régulier avec différents services liégeois qui soit travaillent en amont de l'insertion professionnelle, soit proposent une aide sociale, médicale, psychologique. Ils accueillent donc les publics les plus éloignés de l'emploi, souvent sans projet professionnel. Nous informons ces services sur les possibilités offertes par nos centres, nous provoquons la rencontre entre les travailleurs de ces services, nous encourageons les collaborations vers une insertion sociale d'abord, professionnelle ensuite.

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

Notre action se déroule sur le grand Liège, et a lieu soit dans les bureaux de CALIF, soit dans les locaux de nos différents organismes membres, soit chez l'un ou l'autre de nos partenaires, en fonction de l'activité mise en place.

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

Les actions et activités se déroulent tout au long de l'année (entre 20 et 30 par an). Les réseaux thématiques se réunissent 5 fois par an.

Ressources prévues?:

Une coordination TP. Un bureau équipé- un Centre de Ressources Pédagogiques 3 points APE La subvention du PCS Une cotisation annuelle des membres de 250 € par an

5.2.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action

Opérateur coordinateur de l'action:

ASBL CALIF - Formation des Formateurs

Autres partenaires de l'action:

Opérateur 1:

FOREM - Services des Relations partenariales

5.2.7. Coopération supra-communale

L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:

Non

Par quelles communes ?:

Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:

5.2.8. Calendrier de l'action

Date de démarrage de l'action

01/01/2014

Date finale de l'action

31/12/2019

5.2.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Oui

5.2.10. Autres sources de financement de l'action

Autres sources de financement de l'action:

Source 1:

points ape + cotisations des membres

5.2.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Oui

MONTANT DU TRANSFERT (€)/ETP	NOM DU BÉNÉFICIAIRE
22758,00	ASBL CALIF

5.2.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Non

5.2.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
coordinatrice	1,0	CALIF asbl

5.2.14. Commentaire facultatif:

1. Bien que nos actions s'inscrivent principalement dans l'axe 1 et dans de la coordination de projets, nos objectifs opérationnels et nos activités touchent également les axes liés au logement, à la santé et plus particulièrement à la santé mentale. C'est en encadrant, en resocialisant et en formant les publics les plus fragilisés que nous luttons contre la pauvreté et l'exclusion sociale. 2. Aspect financier : le budget octroyé par le PCS 1 permet de couvrir une charge de 0,5 etp. L'accroissement du nombre de membres, de la quantité des actions que nous menons et des réseaux que nous coordonnons exige maintenant une coordination à temps plein pour répondre aux besoins des structures d'insertion socioprofessionnelle. L'augmentation de la subvention du PCS 2 nous permettrait d'assurer pendant 5 ans notre mission sans devoir rechercher chaque année des subsides ponctuels complémentaires jamais assurés.

5.3. Action 3 : Organisation de l'hébergement de nuit d'urgence PCS/CPAS de Liège (Abri de nuit)

5.3.1. Axe de travail:

2. Logement

5.3.2. Thématiques du diagnostic

Thématique axe 2

Logement d'urgence

5.3.3. Objectif stratégique:

Offrir un hébergement inconditionnel et procurer à l'usager une orientation vers les services capables de l'aider à sortir de l'urgence. Procurer à l'usager demandeur un accompagnement social destiné à favoriser l'exercice de ses droits en terme d'insertion sociale et culturelle.

5.3.4. Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels:

Objectif 1:

Organisation d'un abri de nuit fonctionnant 7 nuits/7 durant toute l'année

Objectif 2:

Mise en œuvre d'un processus d'accueil

Objectif 3:

Mise en place d'un processus de réorientation et suivi

Objectif 4:

Mise en place d'un processus de réinsertion

5.3.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs

Description du mode opératoire ?:

Accueil : Mener systématiquement les entretiens d'accueil comprenant l'examen primaire de la situation administrative, financière et sociale des personnes afin de cibler leurs problématiques (Hébergement, assuétudes, santé mentale et physique, problèmes administratifs,...) Réorientation et suivis : En fonction du diagnostic, identification des services de prise en charge compétents et orientation de l'utilisateur vers ceux-ci. En collaboration avec les services concernés examen concerté de l'évolution de la situation avec retour vers l'utilisateur. Réinsertion : Organiser une fois par an le « Raid Aventure » à l'extérieur de Liège. Préparer cette action (qui a pour vocation d'amener les personnes désaffiliées à vivre en groupe et à connaître des activités simples et saines), tout au long de l'année, en organisant des journées d'animations leur permettant de faire connaissance, de mesurer leur capacité physique, de leur faire acquérir des habiletés sociales reproductibles dans d'autres circonstances et ainsi de déterminer les diverses formules d'activités.

Public(s) visé(s) ?:

Personnes adultes fréquentant ou ayant fréquenté le Dispositif d'urgence sociale (Abri de nuit, Urgence Sociale, cellule SDF)

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

1. L'information concernant la possibilité d'hébergement se fait via internet, les partenaires associatifs ou publics (hôpitaux, Police, ...) 2. L'information liée aux activités organisées pour les usagers se fait via les différents services composant le DUS, les partenaires associés à l'action, les affiches réparties dans les différents lieux d'accueil, les infos orales données dans les différents lieux d'accueil. 3. L'organisation des journées préparatoires au Raid aventure permet aux usagers de se connaître, de mesurer leur capacité physique, de leur faire acquérir des habiletés sociales reproductibles dans d'autres circonstances et ainsi de déterminer les diverses formules d'animations.

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

L'Abri de nuit se situe au centre ville, rue Sur-la-Fontaine 106 à 4000 Liège. Les lieux des activités ont un cadre plus large mais dépassent rarement la province de Liège

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

1. L'hébergement est permanent 365 jours par an. Les locaux sont accessibles de 21h à 08 h 2. Les activités préparatoires pour le Raid s'organisent une fois par mois. L'activité finale a lieu une fois par an.

Ressources prévues?:

Direction, équipe pluridisciplinaire : éducateurs, psychologue et techniciens de surface (PCS, CPAS de Liège, Points APE) Les locaux sont mis à disposition par la Wallonie Les frais de fonctionnement : PCS

5.3.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action**Opérateur coordinateur de l'action:**

REVERS ASBL

Autres partenaires de l'action:**Opérateur 1:**

ASBL Opération THERMOS Liège

Opérateur 2:

ASBL ABRI DE NUIT - Liège

Opérateur 3:

Ville de Liège

Opérateur 4:

ASBL Association belge des membre de l'ordre souverain militaire hospitalier de Saint-Jean de Jerusalem, de Rhodes et de Malte

Opérateur 5:

Intercommunale liégeoise des soins spécialisées

Opérateur 6:

SCRL Centre Hospitalier Régional de la Citadelle

5.3.7. Coopération supra-communale

L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:

Non

Par quelles communes ?:

Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:

5.3.8. Calendrier de l'action

Date de démarrage de l'action

01/01/2014

Date finale de l'action

31/12/2019

5.3.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Oui

5.3.10. Autres sources de financement de l'action**Autres sources de financement de l'action:****Source 1:**

CPAS de Liège

Source 2:

Relais Social du Pays de Liège

Source 3:
 Ville de Liège

Source 4:
 Région wallonne (Points APE)

5.3.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Oui

MONTANT DU TRANSFERT (€)/ETP	NOM DU BÉNÉFICIAIRE
202672,00	CPAS de Liège

5.3.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Non

5.3.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
psychologue	1,0	CPAS
éducateur	2,0	Ville de Liège
éducateur	4,0	CPAS

5.3.14. Commentaire facultatif:

Une action complémentaire est présentée pour demande de subvention dans le cadre de l'article 18 au bénéfice de l'A.S.B.L. Abri de Nuit.

5.4. Action 4 : Le Relais logement du CPAS de Liège: les logements de transit et la cellule Eco-Logement

5.4.1. Axe de travail:

2. Logement

5.4.2. Thématiques du diagnostic

Thématique axe 2

Autre thématique

Autre

Logement de transit

5.4.3. Objectif stratégique:

Permettre au public cible d'accéder à un logement et de s'y stabiliser .

5.4.4. Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels:

Objectif 1:

Mettre à disposition des logements de transit et assurer un accompagnement social individualisé en vue de favoriser l'accès à un logement stable.

Objectif 2:

Favoriser de nouvelles formes de logements alternatifs.

Objectif 3:

Favoriser l'accession à un logement conforme, respectueux des normes de salubrité, de sécurité et d'hygiène. Optimiser les installations et équipements liés aux consommations d'énergie.

Objectif 4:

Offrir un accompagnement individualisé en matière de gestion d'énergie.

Objectif 5:

Développer la pédagogie de l'habitat auprès des locataires, propriétaires et travailleurs sociaux

5.4.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs

Description du mode opératoire ?:

Logements de transit - Assurer la mise à disposition de 21 logements de transit, 2 logements d'insertion et 1 maison solidaire. Assurer l'accompagnement individuel et collectif du public accueilli dans une approche visant l'éducation permanente et la participation active des occupants. - Développer des actions citoyennes et participatives dans les quartiers avec les habitants et les opérateurs locaux: jardin partagé, journée sportive, parcours de vie dans les

quartiers, fête de quartiers. - Maintenir et développer le projet Matineco: sessions de formations participatives aux thématique du logement pour le public liégeois. Cellule Eco-logement - Procéder à un contrôle technique des logements pour toute demande de garantie locative introduite auprès du CPAS de Liège. - Réaliser un bilan technique du logement et un bilan comportemental du locataire en vue de favoriser les économies d'énergie. -Créer des outils d'intervention favorisant une politique préventive en matière de gestion des énergies: réalisation d'une maison témoin reprenant tous les aspects et critères en matière de salubrité et de prévention énergétique. En assurer la visite d'un point de vue pédagogique et interactif - Ouvrir et mettre en place des ateliers de recherche de logement: création d'un cyber-espace pour favoriser les recherches autonomes ou accompagnées- création d'un espace de discussion et de citoyenneté autour des politiques de logement et du positionnement en tant que locataire ou propriétaire - Instruire les dossiers MEBAR pour la Wallonie. - Assurer la gestion des prêts FRCE pour le public cible. - Mettre en place et assurer une procédure d'accompagnement à la recherche d'un logement pour le public expulsé suite à un arrêté d'inhabitabilité

Public(s) visé(s) ?:

Public cible: Toute personne qui a perdu son logement pour des raisons de force majeure. Tout locataire précarisé qui cherche à se maintenir dans son logement. Public secondaire: Tout propriétaire désireux d'améliorer son logement et de répondre à ses obligations locatives. Tout travailleur social désireux d'élargir son champ d'action en matière de logement (rapports locatifs, salubrité, gestion des énergies).

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

Actions individuelles et collectives, ciblées par thématique et par quartier.

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

Le Relais Logement étend son action dans 5 quartiers populaires de Liège. Les logements de transit sont implantés sur 2 sites dans les quartiers d'Amercoeur et de Ste Marguerite. Les deux logements d'insertion sont localisés à Sclessin et la « Maison solidaire » se trouve dans le quartier d'Angleur. La cellule Eco-logement est également implantée dans un quartier à forte densité de population : le quartier du longdoz.

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

L'action est accessible tout au long de l'année

Ressources prévues?:

23 personnes sont à ce jour mobilisées pour répondre et assurer les finalités de l'action (PCS, CPAS de Liège, FRCE, Fond fédéral GAZ/Electricité art.6, points APE Tuteurs Energie, FER). Locaux et bâtiments mis à disposition par le CPAS de Liège et la Ville de Liège. Frais de fonctionnement et d'investissement (PCS, CPAS de Liège, Fonds fédéral GAZ/Electricité art.6, FER)

5.4.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action

Opérateur coordinateur de l'action:

CPAS de Liège -Relais Logement

Autres partenaires de l'action:

Opérateur 1:

Ville de Liège

Opérateur 2:

CPAS de Liège -DUS

Opérateur 3:

Relais Social du Pays de Liège

5.4.7. Coopération supra-communale

L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:

Non

Par quelles communes ?:

Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:

5.4.8. Calendrier de l'action

Date de démarrage de l'action

01/01/2014

Date finale de l'action

31/12/2019

5.4.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Oui

5.4.10. Autres sources de financement de l'action**Autres sources de financement de l'action:****Source 1:**

Frais de personnel (PCS, CPAS de Liège, FRCE, Fond fédéral GAZ/Electricité art.6, points APE Tuteurs Energie, FER).

Source 2:

Locaux et bâtiments mis à disposition par le CPAS de Liège et la Ville de Liège.

Source 3:

Frais de fonctionnement et d'investissement (PCS, CPAS de Liège, Fonds fédéral GAZ/Electricité art.6, FER)

5.4.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Oui

MONTANT DU TRANSFERT (€)/ETP	NOM DU BÉNÉFICIAIRE
28028,00	CPAS de Liège

5.4.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Non

5.4.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
travailleurs sociaux	4,0	Ville de Liège

5.4.14. Commentaire facultatif:

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'accompagnement social individuel au sein de la maison solidaire et des deux logements d'insertion pour familles nombreuses, le renfort d'un travailleur social s'avère nécessaire. L'accompagnement collectif prévu pour la maison solidaire fait l'objet d'un projet pilote et nécessitera également une présence et une action renforcée.

5.5. Action 5 : Opération Thermos Liège asbl pour l'organisation d'un abri de nuit et d'un service repas

5.5.1. Axe de travail:

2. Logement

5.5.2. Thématiques du diagnostic

Thématique axe 2

Logement d'urgence

5.5.3. Objectif stratégique:

L'esprit premier de l'asbl « Opération Thermos Liège » est de contribuer, dans la mesure de ses moyens, à rendre le sens de leur dignité d'homme ayant une place dans la société, à ceux qui s'en sentent momentanément ou durablement, affectivement ou économiquement exclus.

5.5.4. Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels:

Objectif 1:

Abri de nuit : hébergement temporaire de personnes précarisées, douches, café et collation le soir et petit déjeuner le matin

Objectif 2:

Local repas : distribution gratuite de repas tartines, soupe, café, dessert

Objectif 3:

Dans les deux activités : rencontre avec des bénévoles et informations sur les services sociaux si demandes de la part des bénéficiaires.

5.5.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs**Description du mode opératoire ?:**

Abri de nuit : 22 lits agréés par la RW et 2 lits d'urgence. Accueil inconditionnel et gratuit tous les soirs pendant les 6 mois d'hiver Local repas : accueil inconditionnel et gratuit d'environ 100 personnes tous les soirs pendant les 6 mois d'hiver Les soirées sont prises en charge par les équipes de bénévoles. Chaque équipe preste une soirée tous les quinze jours. Les équipes repas se composent de 10 bénévoles ; celles de l'abri de nuit de 6 bénévoles dont 3 passent la nuit sur place avec les hébergés. Chaque équipe est complétée par un coordinateur qui assure l'inscription des demandeurs et leur accès au local.

Public(s) visé(s) ?:

Sans-abri, sans domicile fixe, sortants de prison, sans-papiers Accueil inconditionnel de toute personne se présentant à notre porte pour autant que la capacité ne soit pas dépassée.

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

Partenariat avec des services qui rencontrent le public cible (éducateurs de rue, Sentinelles de la nuit asbl, cafétéria sociale)

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

Un local repas en centre-ville de Liège (Rue Volière 1), un abri de nuit dans un quartier avoisinant le centre-ville de Liège (Rue Chevaufosse 80).

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

Les deux activités principales de l'Opération Thermos Liège asbl se déroulent pendant les 6 mois les plus froids de l'année (de fin octobre à fin avril)

Ressources prévues?:

Les actions de Thermos Liège reposent principalement sur le bénévolat (environ 300 bénévoles). Les moyens financiers qui permettent ces actions proviennent principalement du PCS, du Forem (subside APE) et des dons privés. La Banque Alimentaire et le Birb fournissent une partie des denrées nécessaires au fonctionnement quotidien.

5.5.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action

Opérateur coordinateur de l'action:

ASBL Opération THERMOS Liège

Autres partenaires de l'action:

Opérateur 1:

Relais Social du Pays de Liège

Opérateur 2:

ASBL ABRI DE NUIT - Liège

5.5.7. Coopération supra-communale

L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:

Non

Par quelles communes ?:

Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:

5.5.8. Calendrier de l'action

Date de démarrage de l'action

01/01/2014

Date finale de l'action

31/12/2019

5.5.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Oui

5.5.10. Autres sources de financement de l'action

Autres sources de financement de l'action:

Source 1:

Forem : subvention APE

Source 2:

CPAS de Liège : participation suivant le nombre de nuitées offertes et de repas servis

Source 3:

Dons privés

5.5.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Oui

MONTANT DU TRANSFERT (€)/ETP	NOM DU BÉNÉFICIAIRE
26141,00	Opération Thermos Liège asbl

5.5.12. Transfert financier « Article 18 »**Action « Article 18 » avec transfert financier ?:**

Non

5.5.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
travailleur social	1,0	Opération Thermos asbl
technicien de surface	1,0	Opération Thermos asbl

5.5.14. Commentaire facultatif:

L'engagement d'un ou deux agents d'accueil serait souhaitable mais actuellement impossible faute de moyens financiers.

5.6. Action 6 : START-MASS de l'Intercommunale de soins spécialisés de Liège (ISoSL)

5.6.1. Axe de travail:

3. Santé

5.6.2. Thématiques du diagnostic**Thématique axe 3**

Traitement des assuétudes

5.6.3. Objectif stratégique:

L'action START/MASS s'inscrit dans l'accompagnement d'usagers de drogue fortement précarisés dans leur mode de vie axé sur la dépendance aux produits. La réduction des risques et des dommages socio-sanitaires liés à l'usage des drogues, l'amélioration de la qualité de vie et des conditions d'accès à la ré affiliation sociale du toxicomane constituent ainsi l'objectif stratégique de l'action. Le travail psychosocial développé à partir d'une offre de traitement de substitution permet le maintien ou l'obtention des droits fondamentaux à un public déficitaire et précarisé (accès à la santé, satisfaction des besoins de base, aide à l'accès au logement,..)

5.6.4. Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels:

Objectif 1:

accueil « bas seuil »: lieu de premier accueil pour usagers de drogues désinsérés, larges plages horaires d'accès, rapidité de l'offre d'aide médicale et psychosociale, gratuité, « cafétéria sociale », offre de services au plus près des besoins rencontrés par la population-cible...

Objectif 2:

satisfaction des besoins primaires dans un lieu sécurisé avec une équipe socio-éducative d'encadrement

Objectif 3:

amélioration des conditions de vie et de l'état de santé générale par l'accès au soins (traitement de substitution, prévention, hygiène, petits soins infirmiers,...)

Objectif 4:

ré-affiliation sociale, aide à la réinsertion (remise en ordre administrative, aide au logement et à la formation); activation et recouvrement des droits

Objectif 5:

orientation vers des services de 1ère ligne (lavor social, dispositif d'urgence sociale, éducateurs de rue,...) et de 2ème ligne (centres spécialisés en assuétudes, OISP, EFT...)

Objectif 6:

prévention HIV/ hépatites; échanges de seringues via l'E-bis (échange bus itinérant start: unité mobile itinérante).
Projet unique en Wallonie

Objectif 7:

dispensaire, lui aussi unique en Wallonie, de délivrance de produits de substitution et de soins infirmiers

Objectif 8:

prévention des nuisances publiques liées aux drogues

Objectif 9:

encadrement de parents toxicomanes et prise en charge des différents aspects de la périnatalité

Objectif 10:

activités thérapeutiques et occupationnelles diverses (cuisine didactique, nettoyage de site, projet « homeless » en partenariat avec le fan coaching de la Ville de Liège,.....

5.6.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs**Description du mode opératoire ?:**

Les actions citées d'accompagnement et de prise en charge de toxicomanes « lourds » se caractérisent par une offre de services dite « bas seuil » (mais à haute disponibilité) par une équipe pluridisciplinaire (éducateurs, assistants sociaux, infirmiers, médecins, psychologues, criminologue,...) Indicateurs de mesure utilisés: -nombre d'usagers fréquentant le service -nombre de prestations psycho-médico-sociales -Indicateurs liés aux objectifs de réduction des risques et de bas seuil d'exigence ainsi qu'à la prévention des IST -données de l'échange de seringues dont le taux de retour des seringues usagées - nombre de remise en règle d'assurabilité -nombre d'orientations vers la « seconde ligne » - taux de participation aux activités thérapeutiques -...

Public(s) visé(s) ?:

-Public-cible des usagers de drogue marginalisés majeurs pour qui l'offre de soins dite « classique » est insuffisante ou inaccessible, du moins dans un premier temps. -Usagers les plus désinsérés, les plus problématiques, en rupture pour la plupart avec leur environnement familial et social. -Prise en charge de SDF, « non en ordre de mutuelle », - Prévalence importante de troubles psychiatriques et de la personnalité (« doubles diagnostics, personnalité borderline »). -Public fortement judiciairisé

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

le traitement de substitution et l'offre d'accueil dite « à bas seuil » permettent aux toxicomanes désinsérés de rentrer en contact avec une équipe pluridisciplinaire dans le cadre de la réduction des risques. Un travail psychosocial par une équipe pluridisciplinaire pourra se mettre en place au départ de cette offre de service bas seuil et une orientation proposée vers les services partenaires (concept de « l'urgence à l'insertion ») la collaboration et le partenariat avec de nombreux services gravitant autour des usagers de drogue marginalisés constituent l'essence même du travail à Start (orientations vers les partenaires amenés à intervenir avec le même public comme les abris de nuit, le dispositif d'urgences sociales, maisons d'accueil, OISP, centres spécialisés de 2ème ligne,...)

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

-zone d'influence géographique: Liège et environs -zones de stationnement de l'e-bis à Liège dans différents quartiers: St-léonard, Outremeuse, centre-ville.

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

Les actions citées d'accueil et d'accompagnement de toxicomanes se situent sur le long terme en lien avec les caractéristiques de la population cible « vieillissante » (moyenne d'âge est de 40 ans)

Ressources prévues?:

1,6 ETP personnel administratif 1 ETP entretien Locaux : via ISoSL Fonctionnement : via ISoSL

5.6.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action**Opérateur coordinateur de l'action:**

Intercommunale liégeoise des soins spécialisées

Autres partenaires de l'action:**Opérateur 1:**

Ville de Liège - Plan de Prévention

Opérateur 2:

Le Réseau liégeois d'aide et de soins spécialisés en assuétudes (RELIA)

Opérateur 3:

Relais Social du Pays de Liège

Opérateur 4:

ASBL ALFA

5.6.7. Coopération supra-communale**L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:**

Non

Par quelles communes ?:**Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:****5.6.8. Calendrier de l'action****Date de démarrage de l'action**

01/01/2014

Date finale de l'action

31/12/2019

5.6.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Oui

5.6.10. Autres sources de financement de l'action**Autres sources de financement de l'action:**

Source 1:	ISoSL
Source 2:	SPW Emploi (APE)

5.6.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Oui

MONTANT DU TRANSFERT (€)/ETP	NOM DU BÉNÉFICIAIRE
125765,00	ISoSL

5.6.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Non

5.6.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
Agents administratifs	1,6	ISoSL
entretien	1,0	ISoSL

5.6.14. Commentaire facultatif:

5.7. Action 7 : Service d'Urgence Médico-Psycho-Sociale du Centre Hospitalier Régional de la Citadelle

5.7.1. Axe de travail:

3. Santé

5.7.2. Thématiques du diagnostic

Thématique axe 3

Autre thématique

Autre

santé mentale

5.7.3. Objectif stratégique:

Accueillir, traiter et orienter en urgence toute personne présentant une problématique de type médico-psycho-sociale aiguë, ayant un impact majeur sur l'accès effectif aux droits fondamentaux et au bien-être physique, mental, social, économique et culturel.

5.7.4. Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels:

Objectif 1:

Objectif opérationnel 1 : Mise en place d'une permanence médico-psychologique 24h/24h, 7j/7j susceptible d'accueillir le public cible. Indicateur : nombre de personnes accueillies.

Objectif 2:

Objectif opérationnel 2 : Mise en place de consultations de crise susceptibles de traiter la phase aiguë du public cible. Indicateur : nombre de consultations de crise.

Objectif 3:

Objectif opérationnel 3 : Orienter vers les structures adéquates le public cible dans un objectif de réhabilitation psychosociale. Indicateur : nombre de personnes orientées, type d'orientation.

5.7.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs

Description du mode opératoire ?:

Collaborer, en y étant intégré, avec le plus gros service d'urgence de la région en termes d'accueil du public cible. Mettre en place une permanence composée de psychologues et de psychiatres disponibles 24h/24h (in situ de 7h00 à 24h00), 7j/7j et en faire la publicité au niveau des tiers demandeurs professionnels. Organiser une consultation de crise dont le but est de peaufiner l'approche diagnostique et d'élaborer un projet de soins avec l'utilisateur. Consultation tenue par les psychiatres et les psychologues. Organiser via des conventions de collaboration un partenariat avec des structures allant des logiques de santé mentale aux logiques d'insertion socioprofessionnelle en passant par le logement afin d'orienter au mieux le public cible

Public(s) visé(s) ?:

Le public visé est celui qui concerne l'objectif stratégique de l'action. Plus particulièrement, le public touché par le dispositif présente néanmoins les caractéristiques suivantes : une partie importante des patients consulte pour des problèmes d'assuétude (23%) et provient en majorité du territoire liégeois (60%). Les autres motifs de consultation sont les suivants : dépression (23%), psychose (12%), troubles de l'adaptation (16%), troubles de personnalité (14%). Au niveau diagnostique, les problèmes liés aux assuétudes prennent une part beaucoup plus importante puisque 79% des patients sortent du service avec un tel diagnostic (dont environ 42% pour des problèmes liés à l'alcool). Les caractéristiques sociodémographiques du public sont les suivantes : 53% d'hommes contre 47% de femmes. 41% vivent seul(e)s, 2,3% en institution et 11% sont S.D.F. Septante pour cent de l'échantillon bénéficient de revenus de remplacement : chômage, mutuelle, c.p.a.s, ... Il s'agit donc d'un public plutôt précarisé.

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

Localisation au sein d'un des hôpitaux les plus fréquentés de la région et plutôt orienté vers un public précarisé. Mise en place de partenariats conventionnés concernant « l'input » avec diverses structures en contact avec le public cible (voir point 6.2).

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

Service d'urgence du centre hospitalier régional de la Citadelle , Liège.

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

Action en cours depuis l'année 2000.

Ressources prévues?:

Infrastructure, équipe médicale et paramédicale, coordinateur (1etp psychologue), frais de fonctionnement et de dépassement. Focus : Aide médicale et paramédicale, aspects organisationnels 1 ETP psychologue Focus : interface justice/forces de l'ordre 3 ETP psychologue Focus : cohésion sociale 2 ETP psychologue + primes de pause 6 ETP psychologues Focus : grande précarité 1 ETP psychiatre, 8.5 ETP paramédical Focus : Equipe mobile psychiatrique

5.7.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action**Opérateur coordinateur de l'action:**

SCRL Centre Hospitalier Régional de la Citadelle

Autres partenaires de l'action:**Opérateur 1:**

Ville de Liège - Plan de Prévention

Opérateur 2:

Relais Social du Pays de Liège

Opérateur 3:

Intercommunale liégeoise des soins spécialisées

Opérateur 4:

REVERS ASBL

5.7.7. Coopération supra-communale**L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:**

Non

Par quelles communes ?:**Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:**

5.7.8. Calendrier de l'action

Date de démarrage de l'action

01/01/2014

Date finale de l'action

31/12/2019

5.7.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Non

5.7.10. Autres sources de financement de l'action

Autres sources de financement de l'action:	
Source 1:	Relais Social du Pays de Liège
Source 2:	ISOSL
Source 3:	Ville de Liège

5.7.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Oui

MONTANT DU TRANSFERT (€)/ETP	NOM DU BÉNÉFICIAIRE
70980,00	Centre Hospitalier Régional de la Citadelle

5.7.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Non

5.7.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
psychologue	3,0	CHR

5.7.14. Commentaire facultatif:

5.8. Action 8 : Dispositif d'Urgence Sociale du CPAS de Liège

5.8.1. Axe de travail:

- 0. Coordination
- 2. Logement
- 3. Santé

5.8.2. Thématiques du diagnostic**Thématique axe 2**

Accompagnement social

Thématique axe 3

Santé-précarité

5.8.3. Objectif stratégique:

Ce dispositif a été mis en place pour : - répondre sans délai aux situations sociales exigeant une intervention immédiate en assurant une permanence téléphonique 24h/24 (évaluation et déplacement si nécessaire) ; - répondre aux demandes de toute la population liégeoise quel que soit son statut ; - être un appui social pour les services de police surtout en dehors des heures d'ouverture des services sociaux existants sur le territoire de Liège ; - organiser au sein du CPAS des permanences sociales généralistes les jours ouvrables, sans critère d'accessibilité afin de toucher le public le plus large possible.

5.8.4. Objectifs opérationnels**Objectifs opérationnels:****Objectif 1:**

1) Organiser le dispositif afin que le 24h/24 soit opérationnel en continu. (Cet objectif est mis en œuvre en complémentarité avec le RSPL)

Objectif 2:

2) Assurer une aide alimentaire et sanitaire à toute personne demandeuse. (Cet objectif est mis en œuvre en complémentarité avec le RSPL)

Objectif 3:

3) Assurer un hébergement à toute personne demandeuse. (Cet objectif est mis en œuvre en complémentarité avec le RSPL)

Objectif 4:

4) Organiser l'Abri supplétif dans le cadre du Plan Grand Froid. (Cet objectif est mis en œuvre en complémentarité avec le RSPL)

Objectif 5:

5) Soutenir les personnes fréquentant le Dispositif dans leur recherche de logement (Abri de Nuit, Urgence sociale, Cellule SDF, Relais logement)

Objectif 6:

6) Favoriser l'activation sociale des usagers

5.8.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs**Description du mode opératoire ?:**

1) Gestion des horaires des travailleurs en continu afin d'assurer le 24h/24. 2) Organisation et gestion d'un ensemble de partenariats avec l'associatif et le secteur public actifs en matière d'aide alimentaire et sanitaire sur le territoire de Liège. Ces partenariats sont entérinés soit par des conventions soit par des accords tacites. Un système de bons d'urgence est également actif en la matière. 3) Assurer l'hébergement en organisant le partenariat avec les maisons d'accueil (lits d'urgence en maison d'accueil) et en utilisant les liens privilégiés avec l'Abri de nuit de Liège qui fait partie du Dispositif. 4) La mise en place de l'abri supplétif implique : Le remaniement du mode opératoire en fonction des problématiques relevées la saison précédente. L'activation du partenariat indispensable (La Défense, CPAS et Ville de Liège, partenaires associatifs, RSPL) L'écolage du personnel, la préparation des lieux, l'organisation administrative nécessaire pour l'accueil des usagers, le suivi des prestations, le recueil des données. L'organisation au quotidien des prestations des « urgentistes » afin d'assurer le suivi de l'action en fonction des conditions météorologiques. 5) Organisation d'un atelier « Logement » une fois par semaine afin de venir en aide aux personnes fréquentant de manière récurrente le Dispositif d'Urgence Sociale : en les aidant à trouver un logement conforme et en les orientant vers des services proposant un accompagnement dans le logement. 6) Participation active des travailleurs dans l'organisation des activités d'insertion sociale en faveur des usagers en complémentarité avec l'Abri de Nuit de Liège. (Organisation et participation aux diverses animations dans le cadre du « Raid Aventure » : activités préparatoires tout au long de l'année)

Public(s) visé(s) ?:

Pour les points 1 à 3 : toute la population liégeoise Pour les points 4 à 6 : personnes en situation précaire fréquentant le Dispositif

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

- Maintien de l'ensemble des partenariats pour la bonne orientation du public cible vers le DUS et au départ du DUS. - Identification permanente des usagers susceptibles de s'inscrire dans un parcours d'insertion au départ de l'Abri de nuit, de l'Urgence sociale, des Maisons d'accueil et via les éducateurs de rues du RSPL. - Présentation du service et de ses missions dans les services partenaires œuvrant dans la grande précarité. Création de folders et d'affiches (pour l'organisation du Raid et des ateliers « Logement ») afin de toucher le public cible Mise à jour régulière de l'information via le site internet du CPAS de Liège Organisation de l'atelier « Urgence sociale » regroupant l'ensemble des partenaires actifs sur le territoire de la commune,

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

Les locaux du D.U.S. sont situés au centre ville, au sein du CPAS de Liège.

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

Hormis l'organisation de l'abri supplétif qui est saisonnière (5 mois), et la participation aux activités en vue de l'organisation et la réalisation du « Raid Aventure » (1 fois par mois et 1 fois l'année) les actions sont réalisées en continu 7 jours sur 7, 24h/24.

Ressources prévues?:

- Le Plan de cohésion sociale (frais de personnel et fonctionnement) - Le Relais social du Pays de Liège (frais de personnel et fonctionnement) - Le CPAS de Liège (frais de personnel, frais de fonctionnement et locaux) - Subvention fédérale et régionale pour l'organisation de l'Abri supplétif (personnel supplémentaire pour une période de 4 mois 1/2, frais de fonctionnement)

5.8.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action**Opérateur coordinateur de l'action:**

CPAS de Liège -DUS

Autres partenaires de l'action:**Opérateur 1:**

ASBL ABRI DE NUIT - Liège

Opérateur 2:

Ville de Liège

Opérateur 3:

SCRL Centre Hospitalier Régional de la Citadelle

Opérateur 4:

ASBL Opération THERMOS Liège

Opérateur 5:

ASBL Association belge des membre de l'ordre souverain militaire hospitalier de Saint-Jean de Jerusalem, de Rhodes et de Malte

Opérateur 6:

ASBL Abri de Jour de Liège

Opérateur 7:

Relais Social du Pays de Liège

5.8.7. Coopération supra-communale**L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:**

Non

Par quelles communes ?:

Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:

5.8.8. Calendrier de l'action

Date de démarrage de l'action

01/01/2014

Date finale de l'action

31/12/2019

5.8.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Oui

5.8.10. Autres sources de financement de l'action

Autres sources de financement de l'action:

Source 1:

RSPL + CPAS

Source 2:

Abri supplétif : subvention fédérale + régionale

5.8.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Oui

MONTANT DU TRANSFERT (€)/ETP	NOM DU BÉNÉFICIAIRE
28521,00	CPAS de Liège

5.8.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Non

5.8.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
éducateur	1,0	ville
assistants sociaux	2,0	ville
agents administratifs	1,0	ville

5.8.14. Commentaire facultatif:

La coordination du dispositif d'Urgence sociale est pensée et réfléchi en partenariat avec l'ensemble des partenaires du Relais social et du Plan de cohésion sociale. La transversalité des actions et leur pertinence ne peut s'organiser de manière efficiente que dans ce contexte. L'organisation du DUS ne peut être mise en oeuvre que grâce aux subventions de la Région wallonne allouées à ces deux instances. Les actions sont menées de façon complémentaire et font l'objet d'une vigilance tout à fait particulière garantissant la transparence de la gestion des fonds.

5.9. Action 9 : Relais Santé du CPAS de Liège**5.9.1. Axe de travail:**

3. Santé

5.9.2. Thématiques du diagnostic**Thématique axe 3**

Autre thématique

Autre

Aide à la santé

5.9.3. Objectif stratégique:

Accès aux soins pour tous.

5.9.4. Objectifs opérationnels**Objectifs opérationnels:****Objectif 1:**

Coordination des actions avec les différents partenaires psycho-médico-sociaux ;

Objectif 2:

Accès inconditionnel aux soins et priorité à la santé ;

Objectif 3:

Accueil multiculturel pour une communication adaptée ;

Objectif 4:

Identification de l'urgence et du besoin de soins ;

<p>Objectif 5:</p> <p>Identification et reconnaissance sociale ;</p>
<p>Objectif 6:</p> <p>Garantie de prise en charge financière de soins pour les non-mutuellistes ;</p>
<p>Objectif 7:</p> <p>Orientation vers les soins médicaux adaptés;</p>
<p>Objectif 8:</p> <p>Octroi de l'Aide Médicale Urgente et suivi social des dossiers actifs.</p>

5.9.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs

Description du mode opératoire ?:

Continuité des activités (accueil, suivi, orientation du public) du Relais Santé avec l'équipe pluridisciplinaire dans des locaux et selon des horaires adaptés. L'évolution de l'octroi de l'aide médicale (directives ministérielles / MédiPrima – SPP IS – en vigueur depuis juin 2014) a nécessité une révision des modalités d'octroi de cette aide et du suivi des personnes sollicitant le service dans ce cadre. Dans un souci d'efficacité, d'efficience et de continuité de la prise en charge de ce public, il était impératif que cet accompagnement soit revu (expertise du service en matière médicale). Concertation avec les partenaires psycho-médico-sociaux pour des actions préventives spécifiques.

Public(s) visé(s) ?:

Le public liégeois en situation précaire et en difficulté d'accès aux soins en ce compris les personnes en situation d'illégalité de séjour sur le territoire de la Ville de Liège.

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

Sensibilisation du public au recours de la médecine de première ligne plutôt qu'à l'urgence et la médecine spécialisée. Information sur le système de sécurité sociale belge.

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

Lieu central accessible (Centre Ville) au sein du CPAS (connu). La localisation est stratégique pour une approche globale de la santé avec les services sociaux sur place.

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

Action permanente

Ressources prévues?:

Équipe pluridisciplinaire (Relais Social, CPAS, Plan de Cohésion Sociale). Locaux (CPAS). Les frais de fonctionnement (CPAS et Plan de Cohésion Sociale).

5.9.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action**Opérateur coordinateur de l'action:**

CPAS de Liège - Relais Santé

Autres partenaires de l'action:**Opérateur 1:**

Ville de Liège

Opérateur 2:

Relais Social du Pays de Liège

Opérateur 3:

CPAS de Liège - SADA

5.9.7. Coopération supra-communale**L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:**

Non

Par quelles communes ?:**Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:****5.9.8. Calendrier de l'action**

Date de démarrage de l'action

01/01/2014

Date finale de l'action

31/12/2019

5.9.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Oui

5.9.10. Autres sources de financement de l'action**Autres sources de financement de l'action:****Source 1:**

RSPL + CPAS +INAMI et SPF (consultations médicales)

5.9.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Oui

MONTANT DU TRANSFERT (€)/ETP	NOM DU BÉNÉFICIAIRE
1902,00	CPAS de Liège

5.9.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Non

5.9.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
employé d'administration	1,0	Ville de Liège
assistant social	3,0	Ville de Liège

5.9.14. Commentaire facultatif:

5.10. Action 10 : Le service "Réinsér" du CPAS de Liège

5.10.1. Axe de travail:

1. ISP

5.10.2. Thématiques du diagnostic

Thématique axe 1

Réinsertion socioprofessionnelle

5.10.3. Objectif stratégique:

RÉINSER est un service spécialisé en insertion socioprofessionnelle, dont l'objectif final est la mise à l'emploi via les mesures art.60§7 et 61 de la loi organique des CPAS. Il est donc réservé aux personnes aidées financièrement par le CPAS de Liège et qui s'y inscrivent sur base volontaire.

5.10.4. Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels:

Objectif 1:

- Mise en place de filières de formation-emploi, allant de la formation pré-qualifiante jusqu'à l'emploi sous contrat Article 60§7, dans des métiers ciblés en fonction de l'offre d'emploi locale et des profils des bénéficiaires.

Objectif 2:

- Soutien à la recherche d'emploi.

Objectif 3:

- Participation à l'amélioration du taux d'employabilité et d'insertion des personnes étrangères ou d'origine étrangères sur le marché de l'emploi tout en tenant compte des difficultés rencontrées par ce public spécifique.

Objectif 4:

- Collaboration transversale avec les antennes sociales, les SIS, la Dynamisation, Cap Insertion ou tout autre service spécialisé du CPAS de Liège.

Objectif 5:

- Sensibilisation et information des employeurs potentiels aux mesures d'activations existantes (analyse des aides à l'embauche).

5.10.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs

Description du mode opératoire ?:

1. L'orientation du public cible • Collaboration permanente avec les antennes sociales, les services SIS, la Dynamisation et le centre d'Orientation « Cap insertion » du CPAS de Liège pour l'orientation du public cible vers Réinser. 2. L'accompagnement (approche individuelle ou collective) • Accompagnement social individualisé durant toute la durée du parcours (bilan socioprofessionnel, élaboration du projet et d'une planification des étapes

nécessaires en matière de formation et de recherche active d'emploi). • Remise à niveau en français • Ateliers de recherche de formation et d'emploi • Travail sur la présentation • Suivi psychologique • Bilan de compétences • Orientation vers la pré-formation, la formation ou l'emploi en art.60§7. 3. Les pré-formations (projet FSE « Form'emploi ») • Mise en place de 4 filières de formation pré-qualifiante en collaboration avec un ou des partenaires/sous-traitants spécifiques : - la filière « agent de propreté » - la filière « personnel d'entretien » - la filière « accueil, communication et secrétariat de base » - la filière « employé de bureau » 4. Le suivi durant l'emploi • Activation du réseau de partenaires utiles autour du stagiaire pour le bon déroulement de son parcours. • Mise en place de programmes de formation personnalisés en fonction des caractéristiques de l'individu et du lieu de travail. • Evaluations de la situation sociale (avec le travailleur) et professionnelle (avec le travailleur et son responsable) • En fonction des besoins identifiés : médiation, soutien au projet professionnel ultérieur (coaching), suivi social... 5. La poursuite des projets FSE en tant que partenaire de projet • Poursuite du projet FSE « DISISMI » en collaboration avec le CRIPEL • Poursuite du projet FSE « Reliance » en collaboration avec le FOREM

Public(s) visé(s) ?:

Les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale équivalente. Ce sont généralement des personnes éloignées de l'emploi qui cumulent des difficultés personnelles (trajectoires de vie, ...) et professionnelles (manques de qualification, connaissances, expériences, ...).

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

Pour les bénéficiaires • Collaboration étroite avec les antennes sociales et la cellule d'orientation « Cap insertion ». • Apprécier le rythme du bénéficiaire, si besoin, prendre le temps nécessaire, mais l'aider au passage à l'action lorsque l'envie, la motivation, les compétences et l'opportunité sont rassemblées. • Viser le soutien au projet de la personne, que ce soit en matière de formation ou de recherche d'emploi, via un accompagnement socioprofessionnel. • Aider le bénéficiaire à bien se connaître, à évaluer son potentiel, ce qui lui fait défaut, ce qu'il peut améliorer et ce qu'il souhaite, au moyen d'un bilan socioprofessionnel, d'une élaboration du projet et d'une planification des étapes nécessaires en matière de formation et de recherche active d'emploi. • Permettre aux bénéficiaires d'accéder à une représentation correcte du marché de l'emploi et surtout des filières accessibles aux personnes en difficulté (pour trouver un premier emploi ou pour se réapproprier un nouvel emploi). • Mise en place de projets ponctuels (projet Théâtre, expo photo, stages thématiques...) Pour les partenaires • Maintenir les contacts et des échanges réguliers avec : - le secteur de la formation, - le secteur de l'emploi : employeurs et utilisateurs, - les différents organismes de la Sécurité Sociale, - les secteurs de l'associatif qui assurent un soutien aux personnes.

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

Locaux du service Réinser, avenue Maurice Destenay, n°1 à 4000 Liège.

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

Permanente

Ressources prévues?:

Ressources humaines, 1 chef de service 3 graduées spécifiques en chef (fonction de superviseur) 1 psychologue 20,30 ETP Assistants sociaux 2 formatrices (1,67 ETP) 11 employés d'administration (dont 3 agents sous contrat art.60§7) 3 agent d'accueil (sous contrat art.60 §7) Financières Frais de personnel (CPAS de Liège, Ville de Liège/PFGV, Points APE, Maribel social, subventions FSE régionale et fédérale) Frais de fonctionnement et d'investissement (CPAS de Liège, subventions FSE régionale et fédérale) Frais de location (CPAS de Liège) Logistiques Bâtiment et locaux du n°1 de la rue Destenay mis à disposition du service Réinser (location) Equipement, mobilier, téléphonie, matériel informatique (pour les agents et pour les usagers). 1 camionnette (Loterie nationale)

5.10.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action

Opérateur coordinateur de l'action:

REVERS ASBL

Autres partenaires de l'action:
Opérateur 1: Ville de Liège
Opérateur 2: ASBL CALIF - Formation des Formateurs

5.10.7. Coopération supra-communale

L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:

Non

Par quelles communes ?:

Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:

5.10.8. Calendrier de l'action

Date de démarrage de l'action

01/01/2015

Date finale de l'action

31/12/2019

5.10.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Oui

5.10.10. Autres sources de financement de l'action

Autres sources de financement de l'action:

5.10.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Non

5.10.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Non

5.10.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
AS	1,0	Ville de Liège

5.10.14. Commentaire facultatif:

1 assistante sociale pour le travail d'accompagnement avant l'emploi. Ce personnel supplémentaire contribuera au renfort du dispositif de réinsertion socioprofessionnelle et permettra une prise en charge spécifique des bénéficiaires en fin de droit au chômage dès janvier 2015.

5.11. Action 11 : A.S.B.L. Abri de jour de Liège**5.11.1. Axe de travail:**

2. Logement
3. Santé
4. Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels

5.11.2. Thématiques du diagnostic**Thématique axe 2**

Accompagnement social

Autre

Accueil de jour

Thématique axe 3

Aide alimentaire

Autre

hygiène corporelle, orientation premiers soins

Thématique axe 4

Lutte contre l'isolement des personnes

5.11.3. Objectif stratégique:

L'A.S.B.L. Abri de jour de Liège vise à réconcilier les personnes « exclues » avec la Société, à les rendre actrices de leur vie et à renforcer les liens de solidarité sociale. L'offre, en plein cœur du centre-ville, d'un accueil de jour inconditionnel et convivial, sécurisant et contribuant à leur réinsertion sociale apporte un cadre permettant de tendre vers ces objectifs. Notre « Boutique de la solidarité » où leur sont proposés nombre de vêtements et autres linges de seconde main à très bas prix, contribue également à la valorisation, à la dignité de ces personnes et à la reconnaissance sociale. En termes d'accès au droit fondamental, l'A.S.B.L. exerce une action transversale puisqu'elle touche à la santé des bénéficiaires (alimentation, hygiène corporelle en orientant pour les premiers soins, ...) et au logement (stabilisation dans leur logement des personnes suivies, ...) ainsi qu'à l'insertion socioprofessionnelle (actions de sensibilisation, information, accompagnement,...). L'action s'inscrit dans l'esprit du projet de Ville au niveau du développement social du quartier (lutte contre les incivilités, lutte contre l'errance dans le respect du règlement qui interdit les allées et venues et les rassemblements autour de l'abri,...).

5.11.4. Objectifs opérationnels**Objectifs opérationnels:****Objectif 1:**

Accueil: Afin de pouvoir effectuer notre mission sociale, nous privilégions l'accueil inconditionnel de qualité. Nous axons la relation de qualité avec chacun, refusant de le juger, attentifs aux ressources qu'il porte en lui et préoccupés de l'écouter et d'échanger avec lui sur tout ce qui peut l'aider à grandir. (Indicateur : nombre de personnes accueillies et nombre de journées d'ouverture- permanence) (+ Nombre d'hommes, femmes, nationalité, Ages)

Objectif 2:

Nourriture et réponse à des besoins primaires : chaleur, sécurité, vêtements et accès à l'alimentation (préparation des repas, distribution,...). La base première à atteindre avant toutes démarches sociales. (Indicateur : nombre de repas servis)

Objectif 3:

Insertion sociale : Grâce à l'accueil et à la réponse aux besoins primaires, les usagers sont prêts à continuer leur cheminement social avec en prime une relation de confiance installée auprès de l'équipe des travailleurs sociaux. Petit à petit, nous arrivons à notre troisième étape par le biais de la reconstruction personnelle et le renforcement des liens de solidarité sociale par les relations interpersonnelles, les échanges, les activités socio-culturelles, les animations de groupe et le travail social individuel... Les activités étant organisées afin que la participation des usagers leur permettent d'élargir leur vision (excursion, activité socioculturelle en collaboration avec Article 27,...). (Indicateur : nombre d'activités internes et externes)

Objectif 4:

Orientation : Et enfin, le cheminement positif des trois étapes précédentes nous permet d'orienter les usagers vers les services adaptés de deuxième ligne (aide au logement, formations socio-professionnelles, services psycho-sociaux...). (Indicateur : nombre de démarches individuelles effectuées, orientations, appels téléphoniques,...)

5.11.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs**Description du mode opératoire ?:**

Accueil inconditionnel le mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 16h. Proposition d'un repas de 12h à 13h30. Gestion de salle, démarches sociales, écoute et réorientation des usagers Activités sociales internes/ externes

Public(s) visé(s) ?:

Toute personne se trouvant dans le besoin : Perte du lien social Problème économique Problème de santé physique Problème de santé mentale Problème de dépendance (drogue, alcool, médicament) Problème de logement (SDF, insalubrité,...) Problème de droit de séjour

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

= ce qui va être mis en place pour obtenir la participation de publics plus difficiles à toucher Un lieu d'accueil sécurisant et convivial. Une équipe de bénévoles et de professionnels permettant une écoute active sans jugement. La réponse aux besoins primaires (repas gratuits, magasin de seconde main) Possibilité de participer à des activités socioculturelles, sportives, artistiques, Une aide dans les démarches sociales (téléphone, orientation,...).

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

Territoire Communal, implantation de l'asbl Abri de jour de Liège dans le quartier de l'hyper centre.

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

Ouverture toute l'année chaque mardi, jeudi et vendredi (fermeture estivale d'une semaine en juillet et d'une semaine en août). Fréquence d'activités : - 1 activité à thème/ mois (tournoi de jeux de société, Carnaval, ...), - 1 activité externe/2mois (Cinéma, Musée, Raid VTT, ...) - des activités internes journalières (jeux de société, groupe de parole, dessins,...)

Ressources prévues?:

1. PCS : +- 28 261 EUR en 2012 : * Charges salariales d' 1/2ETP TS * Frais de Fonctionnement généraux * Un peu d'investissement 2. Relais social du Pays de Liège : +- 24.866,70 EUR en 2012 : * Charges salariales 1/2ETP TS * Frais de fonctionnement généraux avec activités 3. CPE : +-62.000 EUR en 2012 : * Le salaire Brut d'1 ETP secrétaire – aide comptable * Le salaire Brut d'1 ETP agent d'entretien 4. CPAS de Liège- Art 60 : * Mise à disposition d'un agent d'accueil 1 ETP 5. Ville de Liège : *Mise à disposition d'un bâtiment * Paiement des factures énergétiques * Mise à disposition d'1 ETP coordinatrice du Service Social Communal via le PCS 6. Asbl Abri de jour de Liège : (Bar, Magasin, dons) +- 8000 EUR /an : * Dépassement des frais non imputables aux différents subsides *Frais non imputables aux différents subsides (frais bancaires, ...) * Investissements de mise en conformité de l'ASBL (AFSCA,)

5.11.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action

Opérateur coordinateur de l'action:

ASBL Abri de Jour de Liège

Autres partenaires de l'action:

Opérateur 1:

Ville de Liège

Opérateur 2:

Relais Social du Pays de Liège

5.11.7. Coopération supra-communale

L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:

Non

Par quelles communes ?:

Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:

5.11.8. Calendrier de l'action

Date de démarrage de l'action

01/01/2014

Date finale de l'action

31/12/2019

5.11.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Oui

5.11.10. Autres sources de financement de l'action

Autres sources de financement de l'action:

Source 1:

Ville de Liège: mise à disposition du bâtiment, CPE, d'une coordinatrice, des frais énergétiques et un subside opérateur

Source 2:

Relais Social du Pays de Liège: 24866,7 euros (1/2 ETP travail social + frais de fonctionnement)

Source 3:

CPAS de Liège: mise à disposition d'un agent d'accueil sous contrat article 60

5.11.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.**Action PCS avec transfert financier ?:**

Oui

MONTANT DU TRANSFERT (€)/ETP	NOM DU BÉNÉFICIAIRE
26141,00	asbl Abri de jour de Liège

5.11.12. Transfert financier « Article 18 »**Action « Article 18 » avec transfert financier ?:**

Non

5.11.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
coordinatrice	1,0	Ville de Liège
Travailleur social	0,5	Abri de jour ASBL

5.11.14. Commentaire facultatif:

De manière générale, une augmentation significative de nos usagers tant en période hivernale (+- 140 usagers au lieu de +- 120) qu'en période estivale (+- 70 usagers au lieu de +- 50). Une nette augmentation d'un public jeune, sans emploi et fréquemment sous dépendance de drogues, alcool ou médicaments. Des rapports d'activités comprenant des informations et des statistiques plus détaillées sur nos activités, notre public, notre travail social et notre gestion financière sont à votre disposition.

5.12. Action 12 : S.A.D.A. Service Intégré Ville de Liège – CPAS de Liège pour l'Accueil des Demandeurs d'Asile.

5.12.1. Axe de travail:

0. Coordination
1. ISP
2. Logement
3. Santé
4. Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels

5.12.2. Thématiques du diagnostic

Thématique axe 1

Autre

Thématique axe 1

Autre thématique

Autre

bilan et orientation

Thématique axe 2

Aide à l'accès au logement des personnes d'origine étrangère

Thématique axe 3

Aide à l'accès à la santé pour les personnes d'origine étrangère

Thématique axe 4

Information / communication (public)

5.12.3. Objectif stratégique:

Constituer un relais local public spécialisé dans l'examen des situations de séjour et des droits économiques et sociaux dérivés ; Assurer l'accompagnement psycho-médico-social des personnes d'origine étrangère se trouvant en séjour précaire, temporaire ou récemment admises au séjour sur le territoire.

5.12.4. Objectifs opérationnels**Objectifs opérationnels:****Objectif 1:**

Pour le public : - Assurer l'accueil et l'aide sociale due par la collectivité dans le respect de la dignité humaine et des valeurs démocratiques, l'aide sociale matérielle à charge de FEDASIL, le droit à l'aide sociale, le droit à l'aide sociale financière, le droit à l'intégration sociale ; - Favoriser l'insertion sociale et professionnelle et l'intégration au sens large des personnes d'origine étrangère ; - Constituer un lieu d'écoute et d'expression des migrants afin d'éviter les mécanismes de repli social.

Objectif 2:

Pour les intervenants sociaux locaux: - informer sur les procédures et modalités d'intervention des services publics à l'égard des personnes en séjour illégal, précaire ou temporaire; - orienter vers les services compétents ou d'appui en fonction de la situation spécifique du migrant ; - renforcer les synergies fonctionnelles avec les partenaires locaux publics et privés ; en particulier en matière de prévention sanitaire, de santé, de logement, d'insertion et de lutte contre les phénomènes d'exploitation.

5.12.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs**Description du mode opératoire ?:**

assurer l'examen individualisé des situations de séjour, l'information sur les procédures et l'orientation vers les autorités/instances/services compétents et pertinents en fonction de chaque situation particulière; identifier la compétence en matière d'aide sociale publique (FEDASIL, CPAS), déterminer la nature de l'aide (aide sociale équivalente au revenu d'intégration sociale, droit à l'intégration sociale, aide matérielle, aide sociale spécifique, procédure de signalement des mineurs non accompagnés, etc.) et en assurer l'accès; identifier et valoriser les droits économiques et sociaux dérivés de la situation de séjour du migrant (assurance santé, permis de travail, équivalence de diplômes, allocations familiales, prime ADEL...); assurer l'information et l'orientation des migrants en matière de santé, de logement et d'insertion sociale et professionnelle en fonction des spécificités du parcours migratoire ; spécialiser l'accompagnement en fonction des publics cibles (familles avec enfants en séjour illégal, « sans domicile fixe/sans papier », victimes de la traite des êtres humains, personnes quittant le réseau d'accueil FEDASIL ...); promouvoir le développement des connaissances et compétences favorisant l'intégration : alphabétisation, français langue étrangère, sensibilisation aux normes et valeurs du pays d'accueil ; inscrire les personnes ayant accès au marché de l'emploi dans une trajectoire socio-professionnelle.

Public(s) visé(s) ?:

Les personnes de nationalité étrangère en séjour précaire, temporaire ou récemment admises au séjour sur le territoire. Les partenaires de l'action sociale œuvrant à la cohésion sociale au niveau de la Ville.

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

Orienter le public vers les services de sécurité sociale. Sensibiliser et assurer l'accroche effective du public au réseau local, en particulier en matière d'alphabétisation, de FLE, d'insertion socioprofessionnelle. Repérer et développer les offres spécifiques à l'égard du public en matière de bilan, de formation pré-qualifiante et emploi, santé et logement.

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

Localisation principale : Place Xavier-Neujean 19B à 4000 Liège.

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

Tous les jours ouvrables de 8h30 à 16h.

Ressources prévues?:

Équipe sociale administrative et juridique travaillant en étroite collaboration avec le service population de la Ville de Liège et les services de l'action sociale du C.P.A.S. de Liège.

5.12.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action**Opérateur coordinateur de l'action:**

CPAS de Liège - SADA

Autres partenaires de l'action:**Opérateur 1:**

CPAS de Liège -DUS

Opérateur 2:

CPAS de Liège - Relais Santé

Opérateur 3:

Ville de Liège

5.12.7. Coopération supra-communale

L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:

Non

Par quelles communes ?:

Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:

5.12.8. Calendrier de l'action

Date de démarrage de l'action

01/01/2014

Date finale de l'action

31/12/2019

5.12.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Oui

5.12.10. Autres sources de financement de l'action

Autres sources de financement de l'action:

Source 1:

CPAS de Liège

5.12.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Oui

MONTANT DU TRANSFERT (€)/ETP	NOM DU BÉNÉFICIAIRE
21750,00	CPAS de Liège - SADA

5.12.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Non

5.12.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
assistant social	3,0	Ville de Liège
agent administratif	2,0	Ville de Liège
juriste	1,0	Ville de Liège

5.12.14. Commentaire facultatif:

5.13. Action 13 : Equipe de proximité de la Ville de Liège

5.13.1. Axe de travail:

4. Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels

5.13.2. Thématiques du diagnostic

Thématique axe 4

Actions communautaires de quartier

Autre

médiation

5.13.3. Objectif stratégique:

Définir la finalité générale de l'action, le but ultime poursuivi. Renforcer la cohésion sociale des quartiers via une mixité sociale et culturelle. Dans le cadre de la réorganisation des dispositifs de quartier, la Ville de Liège a divisé le territoire communal en 9 zones qui se superposent avec les zones de commissariat de police. Chaque zone est coordonnée par un manager de quartier. La réorganisation de la politique de quartier de la Ville de Liège par la création d'une division de proximité poursuit plusieurs objectifs : 1. renforcer la transversalité des services par la création d'un comité de pilotage interdépartemental et intercabinet, et la coordination des équipes de différents services par un manager par zone ; 2. renforcer la visibilité de l'action communale à l'échelle des quartiers par une meilleure communication 3. favoriser l'intégration sociale des publics précarisés 4. organiser des événements fédérateurs pour renforcer la cohésion sociale et le vivre ensemble.

5.13.4. Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels:

Objectif 1:

Par rapport à l'objectif stratégique 1 : Organiser tous les trois mois un comité de pilotage et deux fois par an des réunions de concertation à l'échelle des zones

Objectif 2:

Par rapport à l'objectif stratégique 2 : Mettre en oeuvre un plan de communication relatif à l'action sociale communale à l'échelle des quartiers

Objectif 3:

Par rapport à l'objectif stratégique 3 : Renforcer la participation des publics défavorisés aux animations, services et projets communautaires

Objectif 4:

Par rapport à l'objectif stratégique 4 : Réalisation de projets de quartier en co-production avec les habitants et les forces vives des quartiers ; Participation des habitants à leur réalisation et à la gestion des infrastructures collectives ; Proposer à la population des dispositifs de médiation : médiation parentale (et scolaire), médiation communautaire, médiation de dettes.

5.13.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs

Description du mode opératoire ?:

Le manager de quartier remplit 5 missions avec son équipe : - coordonne les agents ville de l'équipe de proximité de la zone ; - élabore, met en œuvre et évalue les projets de zone ; - assure la coordination du diagnostic social de la zone ; - participe aux concertations organisées avec les acteurs et habitants de la zone ; - assure l'information et la communication aux habitants et à l'Autorité. Dans chacune des 9 zones, une équipe « diagnostic social » se compose de plusieurs animateurs (« socioculturels », « socio-sportifs », « interculturels » et « intergénérationnels »), sous la tutelle d'un « manager de quartier ». Ces équipes réalisent un diagnostic social, puis portent la réalisation de projets favorisant l'intégration des personnes précarisées. La Ville de Liège veut ainsi soutenir les actions visant : • la participation aux manifestations sociales, sportives ou culturelles ; • la participation aux associations sociales, sportives ou culturelles (en ce compris l'adhésion ainsi que les équipements et accessoires nécessaires à la participation) ; • le soutien des initiatives de ou pour le groupe cible sur les plans social, sportif ou culturel; • la médiation : organisation de permanences sociales au sein des antennes de quartier ; contacts avec les institutions de références (écoles, centres PMS,...) ; mise en œuvre d'actions préventives et curatives (médiation de dettes : séances d'information dans les espaces collectifs – antennes et maisons de quartier, maisons intergénérationnelles, locaux d'associations + gestion effective de dossiers en collaboration avec le CPAS de Liège). • développer la pratique de la langue écrite et orale comme outil d'inclusion sociale

Public(s) visé(s) ?:

L'action s'adresse principalement aux habitants des quartiers liégeois et plus spécifiquement à un public précaire (ou confronté à des difficultés de divers ordres – socio-économiques, culturelles, professionnelles, familiales,...). Une attention particulière est réservée aux populations des quartiers sensibles, via un travail de collaboration accru avec le tissu institutionnel et associatif de ces quartiers.

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

Le manager et l'équipe de proximité collaborent avec le secteur associatif, les Sociétés de Logement de Service public et le CPAS pour mobiliser les personnes précarisées, par des séances d'information directes ; exploitation des réseaux de professionnels ; recours aux différents supports médiatiques (internet, affiches, folders, presse et radios associatives) pour favoriser leur accès aux droits fondamentaux et leur intégration dans le quartier.

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

Les managers et leurs équipes sont implantés dans des locaux publics au cœur des quartiers. L'ensemble du territoire communal est couvert, avec une priorité sur les quartiers en difficulté de la Ville. Ces quartiers sont les suivants: Droixhe/Bressoux-bas, Sainte-Marguerite/Glain-Burenville, Rocourt/Sainte-Walburge, Saint-Léonard/Thier-à-Liège, Centre, Vennes, Outremeuse/Amercoeur/Longdoz, Angleur, Sclessin.

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

Les managers et leurs équipes proposent durant toute l'année deux types d'activités : - des animations intergénérationnelles, interculturelles, sportives et des services de médiation proposées dans les infrastructures communales - des activités communautaires organisées avec les forces vives des quartiers (fête de quartiers, Carnaval, fête de la soupe). Les premiers sont récurrents tandis que les seconds sont ponctuels. Un agenda commun sera élaboré.

Ressources prévues?:

Les 9 managers et leurs équipes (animateurs « jeunesse », « intergénérationnel », « interculturelles », « sportifs », médiatrices parentales, éducateurs de rue, bibliothécaires) et leurs actions sont financées par le plan régional des grandes villes (350.000 euros pour les projets de quartiers et les frais de fonctionnement par an) et le plan de cohésion sociale du SPW (10.000 euros de frais de fonctionnement).

5.13.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action

Opérateur coordinateur de l'action:

Ville de Liège - Proximité

Autres partenaires de l'action:**Opérateur 1:**

Ville de Liège - Plan de Prévention

Opérateur 2:

ASBL Centre d'Actions Sociales d'Angleur et environs (CASA)

Opérateur 3:

ASBL La BOBINE

Opérateur 4:

Plateforme des coordinations de quartiers

5.13.7. Coopération supra-communale

L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:

Non

Par quelles communes ?:

Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:

5.13.8. Calendrier de l'action

Date de démarrage de l'action

01/01/2016

Date finale de l'action

31/12/2019

5.13.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Oui

5.13.10. Autres sources de financement de l'action

Autres sources de financement de l'action:

Source 1:

Plan régional des Grandes Villes

5.13.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Non

5.13.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Non

5.13.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
travailleurs sociaux	4,0	Ville de Liège

5.13.14. Commentaire facultatif:

5.14. Action 14 : Centre d'Actions Sociales d'Angleur et environs A.S.B.L. (CASA).

5.14.1. Axe de travail:

4. Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels

5.14.2. Thématiques du diagnostic

Thématique axe 4

Autre thématique

Autre

Développement social des quartiers.

5.14.3. Objectif stratégique:

L'objectif de l'A.S.B.L. est : de promouvoir l'autonomie et le respect de l'individu et ainsi de favoriser l'émancipation sociale, développer la solidarité entre les individus et les groupes, de favoriser la création de lien social dans une géographie de proximité, de mettre en réseau les forces vives du quartier et assurer la transversalité entre les opérateurs du quartier.

5.14.4. Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels:

Objectif 1:

Mise en place et accompagnement de groupe « citoyen » selon les thématiques définies par les habitants : La sollicitation de la structure par les habitants est un premier indicateur. Il met en exergue la compréhension des objectifs de l'A.S.B.L., sa visibilité ainsi que de son utilisation. Ensuite, la mise en place concrète des projets avec la dynamique citoyenne est un autre élément qui permet d'évaluer les bénéfices apportés à la population et à son environnement. Par exemple, le Groupe d'Achats en Commun a été une demande des citoyens angleurois proposant une autre manière de consommer. Cela apporte comme plus value, notamment en termes de santé et d'économie locale mais également cela ajoute un bénéfice dit secondaire du sentiment de bien-être des acteurs de ce groupe au sein du quartier. En effet, les personnes qui viennent au GAC rencontrent d'autres habitants de leur environnement proche et disposent donc des repères sécurisants supplémentaires.

Objectif 2:

Mise en réseau des richesses des forces vives et de leurs compétences afin d'améliorer la transversalité entre elles : Selon les besoins et problématiques du quartier, le développement de projets transversaux entre les forces vives est un indice de la bonne communication entre les différents acteurs de terrain. Par exemple, créer

pôle actif dans le domaine de l'Insertion Socio Professionnelle sur le quartier permet d'offrir à la fois aux bénéficiaires et aux opérateurs une cohérence des actions sur le quartier.

Objectif 3:

Créer des temps de rencontres entre les forces vives du quartier et la population angleuroise : La mise en place de temps forts permet à la population angleuroise et aux acteurs de terrain de pouvoir se (re)connaître (rencontre entre attente et besoin). Par exemple, la Fête au Château est un moment fédérateur entre les opérateurs du quartier et les Angleurois.

5.14.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs

Description du mode opératoire ?:

Promouvoir l'asbl auprès de la population angleuroise et de ses objectifs grâce aux différents canaux de communication : Internet : La création du site Internet : « Angleur, votre quartier » permet d'élargir la communication et la diffusion des activités qui se déroulent à Angleur ainsi que son répertoire pratique. Une page Facebook est également proposée afin d'élargir l'espace de diffusion. Cet outil de communication sur l'espace numérique sera d'ailleurs affiné durant l'année 2014 par une réflexion entreprise avec les habitants et les opérateurs du terrain. L'objectif étant de mieux cibler les informations pertinentes à transmettre aux habitants. Visibilité par les actions entreprises par l'asbl : Les projets mis en place par l'ASBL tels que l'Atelier de Récupération, le Groupe d'Achats en Commun, la Fête au Château, le petit déjeuner associatif et l'accompagnement des associations selon leurs besoins sont des outils de communication concrets qui font la consistance de l'asbl ainsi que l'application de ses objectifs. Projets Transversaux : Favoriser les rencontres entre les différents opérateurs du quartier (transversalité) : Les différents opérateurs composant le paysage angleurois animent le quartier selon leurs objectifs. Cependant, il est essentiel que ces acteurs puissent avoir des espaces de rencontres afin de partager leur(s) réalité(s) de terrain. Ceci permet d'une part, de connaître les différents intervenants présents (ou ayant une action) sur le territoire et d'autre part, cela offre l'opportunité d'insuffler une synergie collective créant ainsi une réponse multidisciplinaire. Concrètement, il s'agit donc d'établir une coordination pertinente et en cohérence avec les demandes des opérateurs et des acteurs locaux. Permettre la rencontre entre les besoins des citoyens et les compétences des forces vives. Sonder les attentes des habitants et utiliser les compétences des acteurs locaux permet de répondre concrètement aux besoins exprimés. Pour ce faire, des enquêtes sont établies selon les structures et des appels sont lancés au citoyen selon les thématiques définies (réunion d'information, ...)

Public(s) visé(s) ?:

Le tout public Angleurois

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

Le tout public étant le public cible, la population angleuroise précarisée est donc comprise dans les actions. Cependant, dans les activités et projets proposés, une vigilance est maintenue pour que cette population puisse bénéficier de ce service (par exemple, effectuer des activités gratuites ou à prix démocratique).

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

Angleur (le Grand Angleur)

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

La durée de l'action est de 2014/2019.

Ressources prévues?:

Un coordinateur en 4/5 temps. Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'ASBL, voici les différents postes et leur budget : Frais de personnel : 33 000 € Frais de fonctionnement : 3 903 € Soit un total de 36 903 €

5.14.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action**Opérateur coordinateur de l'action:**

ASBL Centre d'Actions Sociales d'Angleur et environs (CASA)

Autres partenaires de l'action:**Opérateur 1:**

Ville de Liège - Plan de Prévention

Opérateur 2:

Ville de Liège - Proximité

Opérateur 3:

aucun

5.14.7. Coopération supra-communale**L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:**

Non

Par quelles communes ?:**Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:****5.14.8. Calendrier de l'action****Date de démarrage de l'action**

01/01/2014

Date finale de l'action

31/12/2019

5.14.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Oui

5.14.10. Autres sources de financement de l'action**Autres sources de financement de l'action:****Source 1:**

Non

--

5.14.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Oui

MONTANT DU TRANSFERT (€)/ETP	NOM DU BÉNÉFICIAIRE
35082,00	ASBL CASA

5.14.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Non

5.14.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
coordinatrice	0,8	ASBL CASA

5.14.14. Commentaire facultatif:

Le Centre d'Actions Sociales d'Angleur est une ASBL que l'on peut considérer comme « atypique » au sein du paysage Angleurais. En effet, c'est la seule association qui offre la possibilité aux habitants de pouvoir mettre en place sur le territoire des projets communautaires et ainsi de stimuler la création et la responsabilisation citoyenne. Etre acteur dans son quartier, c'est une façon d'être sensibilisé à son environnement proche et ainsi de pouvoir poser des actions concrètes dans une logique de solidarité (émancipation citoyenne). C'est également une association qui permet de mettre autour de la table tous les acteurs agissant sur le quartier. L'objectif est de pouvoir mettre en commun les forces de chaque infrastructure et engendrer des collaborations fertiles en cohérence avec la réalité du terrain. La conjugaison entre ces deux traits amène les citoyens et les professionnels à prendre soin du quartier dans toutes ses dimensions.

5.15. Action 15 : Service intégré d'aides et de soins psychiatriques dans le milieu de vie / SIAJEF (Revers ASBL).

5.15.1. Axe de travail:

3. Santé

5.15.2. Thématiques du diagnostic

Thématique axe 3

Santé mentale, soutien psychologique

5.15.3. Objectif stratégique:

Définir la finalité générale de l'action, le but ultime poursuivi. La philosophie du SIAJEF s'applique à ce que la rupture sociale soit la plus courte possible pour l'usager et à ce que les contacts soient maintenus avec le milieu de vie. Le SIAJEF tente de mettre tout en œuvre pour répondre le plus rapidement possible aux besoins des usagers, là où ils se posent pour éviter au maximum l'exclusion sociale. Les priorités principales en lien avec le projet du SIAJEF sont : De pouvoir recevoir toute personne émanant du territoire de référence dans les délais en rapport avec les

circonstances (pas de liste d'attente). D'offrir une grande accessibilité, adaptabilité, disponibilité notamment à travers l'organisation d'un accueil-permanence. De prendre en compte l'ensemble des éléments constitutifs de l'existence de la personne : ses difficultés, ses ressources, ses devoirs, son histoire, son réseau social,... Ceci implique une approche multifactorielle, globale de l'existence de la personne.

5.15.4. Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels:
<p>Objectif 1:</p> <p>Rencontrer l'utilisateur comme sujet dans son milieu de vie avec ses difficultés, ses besoins, ses qualités.</p>
<p>Objectif 2:</p> <p>Evaluer les besoins et envisager les réponses qui peuvent être apportées.</p>
<p>Objectif 3:</p> <p>Intégrer les composantes de la situation en concertation avec l'utilisateur, son entourage et les dispositifs qui le soutiennent.</p>
<p>Objectif 4:</p> <p>Assurer la continuité des soins, y compris dans les moments de crise.</p>
<p>Objectif 5:</p> <p>Collaborer avec les services tels que les hôpitaux, les services d'urgences afin de réinscrire la personne dans les services de proximité. Collaborer avec les dispositifs qui contribuent à la qualité de la situation de l'utilisateur dans des domaines comme le travail, la culture, les loisirs.</p>

5.15.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs

Description du mode opératoire ?:

Le SIAJEF propose les services suivants : Un accueil-permanence du lundi au vendredi en journée et en soirée. Des passages au domicile quotidiennement. Une présence le samedi et le dimanche essentiellement au domicile. Un soutien pour le traitement médicamenteux. Un soutien à la gestion financière. Des accompagnements dans la vie quotidienne (courses, lavoir, démarches administratives,...). Des entretiens individuels, de famille, de couple. Des concertations avec les intervenants professionnels, la famille, l'entourage. Un comptoir d'échange de seringues. Un hébergement communautaire dans le cadre de l'habitation protégée (collaboration avec Liprolo asbl). Des consultations médicales avec un médecin psychiatre.

Public(s) visé(s) ?:

Personnes (adultes) présentant des troubles d'assuétudes, de santé mentale, psychiatriques.

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

Un fonctionnement du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30 ainsi que le samedi et le dimanche de 9h à 16h30. Des passages au domicile quotidiens, la gestion de situations en crise, des permanences « mobiles » dites les « paires », en plus de l'accueil-permanence situé au rez-de-chaussée du SIAJEF, deux travailleurs sont « détachés » chaque matin pour soutenir les usagers les plus fragilisés, en crise demandant un soutien plus important, en se rendant au domicile, en proposant des accompagnements divers afin de soutenir la personne en difficulté. Un accueil-permanence (au rez-de-chaussée du SIAJEF) du lundi au vendredi en journée et en soirée. Une seule condition d'accès pour bénéficier des services proposés, résider sur le territoire de référence du SIAJEF. Pas de liste d'attente. Gratuité appliquée pour les prestations de l'équipe, système du tiers payant appliqué pour les consultations médicales. Des collaborations et des concertations avec l'ensemble des intervenants présents dans la situation de la personne (administrateurs provisoires de biens, médecins généralistes, aides familiales, hôpitaux psychiatriques, maisons médicales, services d'insertion par la culture (notamment revers = dispositif d'insertion par la culture, rue Maghin, 76 à 4000 Liège), services d'insertion par le travail, des services d'urgence du Relais social du Pays de Liège, l'équipe mobile pour situations aiguës « ETAC » (CHR Citadelle/ISOSL Secteur Santé Mentale), l'équipe mobile pour situations chroniques « INUK » (CHS/Notre Dame des Anges)/ Projet « Fusion-Liège »,...). La mise en place de conventions de collaboration avec : le service des urgences psychiatriques du CHR de la Citadelle de Liège, la Maison Médicale « Saint Léonard », la Maison Médicale « La Passerelle », trois services d'aides familiales : service d'aides familiales du CPAS de Liège, Centre Familial de la Région Wallonne asbl, Aide et Soins à Domicile, Article 23 asbl (insertion par le travail). La collaboration avec le projet « Maison Communautaire » dans le cadre de l'habitation protégée (Liprolo asbl) permettant un accueil, une prise en charge d'un public encore plus précaire, la collaboration avec le projet SPAD, le SIAJEF a toujours mis en avant la nécessité de transférer les suivis des situations psychiatriques vers les services d'aide et de soins de 1^o ligne comme les aides familiales, les médecins généralistes, les maisons médicales, le projet SPAD vise ce type de transferts. La collaboration mise en place permet donc de renforcer ce type de travail. Remarque : le Plan de Cohésion Sociale permet le renforcement de l'équipe au niveau administratif pour le recueil des données statistiques et la mise en perspective de ces données ainsi que le suivi des dossiers des usagers, en vue de leur réinsertion sociale.

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

Le SIAJEF est situé dans le quartier nord de la ville de Liège (rue Maghin, 19 à 4000 Liège). Pour mener son action, le SIAJEF a défini un territoire de référence qui comprend : le quartier Nord : Saint Léonard, Jolivet-Coronmeuse, Thier-à-Liège et Outremeuse. Pour bénéficier des services proposés par le SIAJEF, il faut résider sur son territoire de référence. Le SIAJEF mène son action au-delà de son territoire de référence dans le cadre des diverses collaborations avec les intervenants du réseau, dans le cadre de la participation à diverses réunions/projets (Relia, Projet « Fusion Liège »/ comité de fonction 1,2,5 + comité de réseau, Plateforme Psychiatrique Liégeoise, Comité de Pilotage du projet Santé Mentale et Précarité au Relais social du Pays de Liège, participation au groupe de travail de la Ville de Liège « Santé Mentale et Tranquillité Publique », Groupe Technique du Dispositif Liégeois d'Echanges de Seringues (GTD.L.E.S) + Comité d'Accompagnement du Dispositif Liégeois d'Echange de Seringues (COMAC)/ Observatoire Liégeois des Drogues-Plan de Prévention-Ville de Liège, dans le cadre de modules de formations demandés par d'autres professionnels de la santé mentale, de l'insertion (exemple : SIS), dans le cadre d'interventions auprès d'étudiants (assistants sociaux, infirmiers psychiatriques,...).

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

Le SIAJEF se développe depuis 1984 et il poursuit le développement de son projet, de ses actions en s'efforçant au mieux de répondre aux attentes et besoins de la population de son territoire de référence. L'action a une portée permanente.

Ressources prévues?:

Soutien, renforcement de l'équipe au niveau administratif pour le recueil des données statistiques et la mise en perspective de ces données ainsi que le suivi des dossiers des usagers dans la perspective de leur réinsertion.

5.15.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action

Opérateur coordinateur de l'action:

REVERS ASBL

Autres partenaires de l'action:

Opérateur 1:

SCRL Centre Hospitalier Régional de la Citadelle

Opérateur 2:

Relais Social du Pays de Liège

5.15.7. Coopération supra-communale

L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:

Non

Par quelles communes ?:

Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:

5.15.8. Calendrier de l'action

Date de démarrage de l'action

01/01/2014

Date finale de l'action

31/12/2019

5.15.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Oui

5.15.10. Autres sources de financement de l'action

Autres sources de financement de l'action:

Source 1:

Dans l'ensemble le service a le soutien de la Région Wallonne (SPW Action Sociale et Santé = Service de Santé Mentale et Emploi et Formation Professionnelle = APE), du SPF Santé Publique, Maribel.

5.15.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Oui

MONTANT DU TRANSFERT (€)/ETP	NOM DU BÉNÉFICIAIRE
11840,00	ASBL REVERS

5.15.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Non

5.15.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
coordinateur administratif	1,0	ASBL Revers
assistance administrative	0,6	ASBL Revers

5.15.14. Commentaire facultatif:

C'est en 1984 que démarre le projet de Revers A.S.B.L.. Le premier service développé sera le SIAJEF, le choix de délimiter son champ d'action (territoire de référence), a donné et donne toujours la possibilité aux usagers de se déplacer aisément vers le SIAJEF ou aux travailleurs de se rendre au domicile des personnes. Cette délimitation locale a permis aussi de mieux connaître les ressources et associations du quartier et d'interagir avec elles. En termes d'accueil, le SIAJEF recherchait des espaces diversifiés dans le milieu de vie, c'est ainsi qu'il a créé son propre atelier d'expression plastique en 1990 dans un esprit d'ouverture sur le quartier. D'autres ateliers se sont alors développés. Le défi était de créer des activités de groupe. La population suivie était composée de personnes très isolées et il fallait chercher des moyens pour les mettre en relation. Dans le courant des années 90, les activités se sont diversifiées et se sont organisées. C'est ainsi qu'une entité socio professionnelle qui prendra le nom d'Article 23 s'est créée et elle est deviendra en 2003, Article 23 A.S.B.L. et qu'une autre entité regroupant les activités de loisirs, de culture formeront une structure, dénommée Revers qui s'est autonomisé du SIAJEF en 2001 (l' A.S.B.L. Revers comprend donc le SIAJEF = service intégré d'aides et de soins psychiatriques dans le milieu de vie, situé Rue Maghin, 19 à 4000 Liège et Revers = service d'insertion par la culture, situé Rue Maghin, 76 à 4000 Liège). En 1992, le projet « Dépendances » voit le jour au siajef : sa visée était d'accorder une aide médicale et psycho sociale aux personnes toxico dépendantes. Le public cible englobe alors les problématiques de types santé mentale, psychiatriques et de dépendances. En 1989, le projet de la « Maison Communautaire » voit le jour. Elle est reconnue comme Initiative d'Habitation Protégée en 1991 et Liprolo ASBL est ainsi née. En 2004, Revers asbl (plus précisément le SIAJEF) a été mandaté par Liprolo ASBL pour la réalisation du Projet de Soins Psychiatriques pour Patients Séjournant à Domicile (SPAD). En 2006, le SIAJEF est agréé en tant que Service de Santé Mentale. Le développement et l'évolution de ces différents projets à travers l'histoire du SIAJEF (Revers/insertion par la culture, Article 23= insertion par le travail, Projet Toxicomanie, IHP, SPAD, SSM), ont abouti à une collaboration, une coordination très proche et ont permis de développer une pratique commune ayant comme objectif de servir au mieux la population du territoire de référence et en mettant l'accent sur l'accessibilité, la disponibilité, l'adaptabilité, la globalité comme principes de travail. La convention établie depuis 2004 avec le service des urgences psychiatriques du CHR de la Citadelle de Liège n'a fait que renforcer la collaboration entre les deux structures et a contribué à une meilleure prise en charge des usagers, à les relier au milieu de vie, à répondre à des enjeux collectifs. Le travail de collaboration avec Revers (service d'insertion par la culture) et Article 23 A.S.B.L. (service d'insertion par le travail) génère la créativité, l'apprentissage, la réflexion, l'échange. L'objectif de Revers A.S.B.L. est de favoriser l'insertion des personnes fragilisées en proposant des interfaces en amont, avec les travailleurs sociaux de 1° ligne et en aval avec les partenaires socio culturels et professionnels pour qu'ils puissent prolonger l'ouverture vers le tissu culturel urbain. Le nombre de conventions de collaboration a augmenté en lien avec l'évolution de la structure. L'association axe son action globale sur un territoire de référence, la seule condition d'accès est de résider sur ce territoire. Cette référence territoriale, offre un caractère public et permet l'accessibilité. Cela explique la concordance entre le public cible et le public effectivement touché.

5.16. Action 16 : « Sensibilisation et Dépistage du VIH/Hépatites/IST » (Sida sol ASBL)

5.16.1. Axe de travail:

3. Santé

5.16.2. Thématiques du diagnostic

Thématique axe 3

Santé-précarité

Autre

Accompagnement aux soins des usagers (et du dépistage)

5.16.3. Objectif stratégique:

Permettre aux usagers, en situation de grande précarité, un accès au dépistage et aux soins en matière de VIH, d'hépatites (B et C) et d'IST. Ce public étant difficile à toucher, l'utilisation d'un test de dépistage rapide pour le VIH (lecture du résultat en 1 minute) permettra une prise en charge et un accompagnement immédiats.

5.16.4. Objectifs opérationnels**Objectifs opérationnels:****Objectif 1:**

Travailler en partenariat et en réseau ;

Objectif 2:

Offrir un dépistage de qualité (respectant les 3 C : Counseling, Consentement éclairé, Confidentialité) aux usagers ;

Objectif 3:

Utiliser un test de dépistage rapide pour le VIH (lecture du résultat en 1 minute sur place) ;

Objectif 4:

Orienter/Accompagner les usagers après un dépistage positif vers un lieu de prise en charge ;

Objectif 5:

Délivrer du matériel de prévention aux usagers lors des sensibilisations et des séances de dépistage ;

Objectif 6:

Identifier et répertorier les besoins des usagers en concertation avec les partenaires du projet ;

Objectif 7:

Former des équipes qui travaillent en lien avec les usagers sur le VIH/Hépatites/IST (transmission, TPE) en lien avec le Centre de Référence du sida et la Clinique MST.

5.16.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs**Description du mode opératoire ?:**

Sensibiliser les usagers sur leurs lieux de fréquentation au TPE (Traitement Post Exposition), aux risques de transmission, aux moyens de protection et de prévention... ; Offrir un dépistage de qualité gratuit du VIH, Hépatites (B et C) et IST ; Utiliser des tests rapides (nouvelle technique) pour éviter la perte des consultants lors de résultats remis la semaine suivante (public mouvant et peu stable) ; Orienter et accompagner (lors d'un diagnostic positif) les usagers vers le Centre de Référence Sida ou la Clinique MST ou un Planning familial ou un médecin généraliste ou un spécialiste ; Fournir gratuitement du matériel de prévention aux usagers ; Rencontrer les partenaires (préparation/évaluation).

Public(s) visé(s) ?:

Publics très précarisés, SDF, illégaux, toxicomanes, prostitué(e)s ... qui ne se déplaceront ni ne se présenteront pour un dépistage ou un accès aux soins ; Les diagnostics tardifs sont plus fréquents parmi ce public et très dommageables pour leur santé et celle d'autrui. Les tests à lecture rapide de résultat sont un moyen de délivrer les résultats quasi instantanément et d'améliorer la continuité des soins. Cette technique est particulièrement adaptée pour un public très précarisé qui vit dans « l'immédiateté ».

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

Collaborer et travailler en partenariat (rencontres, réunions, préparations) avec les associations fréquentées par le public cible : Amon nos Hôtes, Restos du Cœur, Association belge de l'Ordre de Malte - Projet La Fontaine, Thermos, Accueil Botanique, Abri de jour de Liège, Abri de nuit, le Relais Santé, ICAR, Espace P, Start, les plannings, ... ; Affichage sur les lieux de fréquentation du public, flyers pour nos relais ; Préparation des sensibilisations et d'un matériel pédagogique adapté.

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

L'arrondissement de Liège.

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

De 2014 à 2019.

Ressources prévues?:

Equipe pluridisciplinaire, gratuité du matériel de prévention et des tests de dépistage.

5.16.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action

Opérateur coordinateur de l'action:

Sida sol ASBL

Autres partenaires de l'action:**Opérateur 1:**

ASBL Association belge des membre de l'ordre souverain militaire hospitalier de Saint-Jean de Jerusalem, de Rhodes et de Malte

Opérateur 2:

ASBL Resto du Coeur de Liège

Opérateur 3:

ASBL Opération THERMOS Liège

Opérateur 4:

Intercommunale liégeoise des soins spécialisées

Opérateur 5:

ASBL CAP FLY

5.16.7. Coopération supra-communale

L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:

Non

Par quelles communes ?:

Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:

5.16.8. Calendrier de l'action

Date de démarrage de l'action

01/01/2014

Date finale de l'action

31/12/2019

5.16.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Non

5.16.10. Autres sources de financement de l'action**Autres sources de financement de l'action:****Source 1:**

La Région Wallone (APE) L'INAMI via le CHU de Liège (dépistage, tests et counseling).

--

5.16.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Oui

MONTANT DU TRANSFERT (€)/ETP	NOM DU BÉNÉFICIAIRE
3451,00	Sida sol ASBL

5.16.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Non

5.16.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

5.16.14. Commentaire facultatif:

--

5.17. Action 17 : Cap Migrants : de l'accompagnement social à l'insertion professionnelle des migrants primo-arrivants.

5.17.1. Axe de travail:

1. ISP

5.17.2. Thématiques du diagnostic

Thématique axe 1

Préformation - resocialisation

Autre

aide spécifique à la recherche d'emploi, insertion socioprofessionnelle, développement de la confiance en soi et des liens sociaux
--

5.17.3. Objectif stratégique:

Lutter contre toute forme de pauvreté et de précarité en développant les capacités d'autonomie des personnes primo-arrivantes. Offrir aux migrants primo-arrivants des outils pour faciliter leur intégration et l'accès à l'égalité. Permettre aux personnes migrantes arrivées(ou ayant obtenu un séjour) récemment en Belgique d'élaborer un projet d'insertion sociale et professionnelle. Faciliter l'accès aux liens sociaux et à la sphère professionnelle pour le public accompagné et ainsi faciliter son émancipation. Ce travail d'aide à l'intégration sociale, citoyenne et professionnelle réalisé à Cap Migrants est spécifique car une attention particulière est portée aux réalités vécues par la personne migrante, notamment les particularités culturelles, les traumatismes vécus ou l'expérience parfois récente d'une période de clandestinité qui peuvent représenter un frein à une dynamique d'intégration. Cet accompagnement qui se réalise de manière concertée entre le service social et le service insertion de Cap Migrants permet d'apporter une continuité et de la cohérence autour d'un public parfois déstructuré, bien souvent morcelé entre les institutions belges, les services sociaux et les différentes ruptures déjà vécues.

5.17.4. Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels:

--

Objectif 1:

Permettre aux primo-arrivants l'accessibilité aux droits effectifs à une formation ou à un emploi répondant à leurs compétences, leurs aspirations, leur réalité. Information sur les formations et meilleure utilisation des ressources existantes. Comme l'a révélé le diagnostic ISP de la Cohésion Sociale, Liège dispose de plusieurs opérateurs de formation ou préformation, leur accès n'est pas toujours aisé. Définition des pré-requis : connaissance de la langue, alphabétisation, équivalence des diplômes, permis de travail, compétences etc. Information sur les dispositifs d'aide à l'emploi, sur les démarches de recherche d'emploi, accompagnement personnalisé dans cette recherche. Indicateurs : - nombres d'entretiens réalisés, nombre d'orientations, de mises en formation, de mises à l'emploi.

Objectif 2:

Permettre à chaque personne accompagnée d'exprimer son vécu afin d'identifier les freins et les ressources dont elle dispose pour acquérir les éléments identifiés précédemment. Les différentes dimensions de la vie personnelle et familiale sont prises en considération (vie familiale, choc culturel, parcours migratoire, apprentissage des codes sociaux en Belgique, mobilité). Indicateurs : nombre d'entretiens portant sur cette thématique, recherche de garde d'enfants ou de mobilité, inscriptions effectives, travail sur la continuité ou la cohérence du projet face à l'échec.

Objectif 3:

Renforcer la confiance en soi, l'autonomie et la création de liens sociaux. Développer l'assurance (renforcement positif), travailler la structuration du temps (respect des horaires), maîtriser les codes sociaux. Travail en concertation avec le service social de Cap Migrants, qui connaît les difficultés particulières de chaque personne. Recherche ou organisation d'activités de groupe pour développer les compétences sociales. Indicateurs : nombre d'entretiens individuels sur cette thématique, nombre d'activités collectives et de participants, nombre d'orientations vers des services extérieurs et de collaboration avec ceux-ci.

Objectif 4:

Préparer efficacement à l'entrée en formation ou la mise à l'emploi Informer sur le système belge, préparer la rédaction du C.V. ou d'une lettre de motivation, préparer et simuler un entretien d'embauche ou un test d'entrée en formation, etc. (en lien avec les cours de français dispensés à Cap Migrants). Le travail de coaching réalisé en amont favorise l'acquisition de la confiance en soi et des compétences sociales nécessaires pour la mise à l'emploi ou en formation qualifiante.

Objectif 5:

Initier à la vie sociale et culturelle, former à la citoyenneté. Information lors des entretiens individuels (CPAS, sécurité sociale) organisation d'« ateliers de formation citoyenne » ou de rencontres à thème (logement, tri des déchets, mobilité...) en lien avec les cours de français dispensés à Cap Migrants, visites culturelles en groupe, débats. Indicateurs : nombre d'entretiens individuels, nombre d'ateliers organisés et nombre de participants, nombre de visites ou débats, évaluation par les participants.

5.17.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs**Description du mode opératoire ?:**

Accompagnement du public « primo-arrivant » sur l'axe de l'insertion sociale et professionnelle et de l'intégration. Permanences individuelles et activités de groupe. Suivi en concertation avec le service social et les cours de français (FLE) et de « formation à la citoyenneté » organisés à CAP Migrants. En individuel : Accompagnement dans l'élaboration d'un projet professionnel et dans sa réalisation, au rythme de la personne et en fonction de ses réalités particulières : introduction des dossiers d'équivalence du diplôme, orientation vers des cours de langue ou des formations, préparations aux entretiens d'embauche et aux tests..., tout au long de ce projet, quelle que soit sa durée. 1. Aide à la recherche d'emploi via les principales clés : CV, lettre de motivation, préparation aux entretiens et via un coaching visant à renforcer l'autonomie et à s'approcher de l'emploi. 2. Soutien psychosocial, renforcement de l'estime de soi et valorisation du dynamisme. 3. Information sur les droits et devoirs, information visant à faciliter l'accès aux infrastructures existantes (crèches, mobilité,...) et sur les filières de recherche d'emploi (cfr les manques décelés dans le diagnostic ISP). Dans le cadre des entretiens individuels, des objectifs sont clairement définis et l'action est régulièrement évaluée en regard de ces objectifs, par le travailleur et par les personnes elles-mêmes....)

La personne accompagnée étant considérée dans globalité, le travail en réseau et en concertation est privilégié avec tout opérateur du secteur ISP et plus large (santé mentale, EFT, OISP, SIS, logement, ASBL de formation, CEFO, Promotion Sociale, IFAPME, Ecoles, Forem...) En collectif : Activités collectives en collaboration avec les cours de FLE donnés au sein du service. Organisation d'ateliers en lien avec les thématiques ISP et citoyennes (énergie, logement, Belgique mode d'emploi...) ; organisation de repas interculturels et de sorties socioculturelles. L'évaluation des ateliers est prévue à chaque fin d'atelier, l'évaluation des activités socio-culturelles est prévue en juin. Partenariats réguliers avec d'autres services (PAC, SEFOP (mouvement d'éducation permanente), CLSS, CRIPEL, Bâtissons notre avenir, APD, SIS, Salon de l'Emploi, Carrefour Formation, Lecture Publique de la Ville ...) Cap Migrants est également membre du Comité de pilotage du projet « Accueil et intégration des primo-arrivants » notamment axé sur la mise en place, par le CRIPEL, en collaboration avec le service communal « Affaires citoyennes - allochtones » et avec le SADA, du Dispositif d'Accueil des Primo-Arrivants (DAPA).

Public(s) visé(s) ?:

Le public cible est un public migrant primo-arrivant (hors U.E.) adulte, sans distinction de genre, en séjour régulier sur le territoire avec un accès au marché du travail. Ce public provient majoritairement de Liège ou des communes avoisinantes.

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

voir la rubrique "Description du mode opératoire" ci-dessus

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

Liège, rue de Fétille 98, au siège de Cap Migrants.

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

Permanence sociale individuelle : 3 fois/semaine (de 9 à 12h) Activités de groupe : 1 fois/mois

Ressources prévues?:

Assistante sociale à 4/5 temps, formée en coaching d'insertion. Ce projet bénéficie de l'infrastructure de Cap Migrants et est subventionné sous la forme de points APE par le SPF Emploi.

5.17.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action**Opérateur coordinateur de l'action:**

ASBL CAP Migrants

Autres partenaires de l'action:**Opérateur 1:**

aucun

5.17.7. Coopération supra-communale

L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:

Non

Par quelles communes ?:

Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:

5.17.8. Calendrier de l'action

Date de démarrage de l'action

01/01/2014

Date finale de l'action

31/12/2019

5.17.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Oui

5.17.10. Autres sources de financement de l'action

Autres sources de financement de l'action:

Source 1:

APE SPF Emploi

5.17.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Oui

MONTANT DU TRANSFERT (€)/ETP	NOM DU BÉNÉFICIAIRE
8421,00	ASBL Cap Migrants

5.17.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Non

5.17.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
travailleur social	0,8	CAP Migrants

5.17.14. Commentaire facultatif:

A Liège, 19 % de la population sont d'origine étrangère. S'il est clair qu'une partie est d'origine européenne et plus facilement « intégrée », il est tout aussi évident qu'il faut porter une attention particulière aux primo-arrivants. Certains

quartiers sont particulièrement investis par cette population, ce qui entraîne le risque de « quartiers ghettos ». Encourager l'insertion socioprofessionnelle des primo-arrivants, c'est non seulement lutter contre la précarité d'existence mais aussi favoriser le développement de liens sociaux et le « mieux vivre ensemble ». Il apparaît que les personnes étrangères primo-arrivantes ont difficilement accès à l'emploi et même aux formations qualifiantes (cfr diagnostic ISP/PCS : passerelle du pré-qualifiant au qualifiant). Un accompagnement particulier, tenant compte des spécificités de ce public, doit être mis en place dans la durée afin de lui permettre de développer les compétences requises et de prendre place en tant que citoyen dans notre société. Le caractère multidimensionnel et transversal de l'action de Cap Migrants (service social, droit des étrangers, cours de français et d'initiation à la vie sociale, aide à l'insertion socioprofessionnelle) permet un accompagnement global et cohérent, sous-tendu par un objectif d'émancipation. Cette action s'inscrit donc dans les objectifs prioritaires du Projet Ville de Liège 2012-2022 qui entend faire participer tous les citoyens et développer la citoyenneté (action 7), permettre à chacun de vivre dans la dignité (action 14) et investir en faveur de la formation et de l'emploi (action 9).

5.18. Action 18 : Des habitant-e-s de Droixhe – Bressoux s'engagent contre la pauvreté et l'exclusion sociale (LA BOBINE ASBL)

5.18.1. Axe de travail:

4. Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels

5.18.2. Thématiques du diagnostic

Thématique axe 4

Autre thématique

Autre

Lutte contre la pauvreté

5.18.3. Objectif stratégique:

Objectif stratégique 1. Décourager les replis identitaires, entraver les processus de désintégration sociale, stimuler l'insertion individuelle et collective dans le tissu sociétal tant sur le plan économique que social, culturel et politique et ainsi contenir les processus de paupérisation. Objectif stratégique 2. Faire en sorte que l'objectif 1 soit poursuivi par une structure pérenne portée par des habitant-e-s de Droixhe-Bressoux et soutenue par notre association.

5.18.4. Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels:

Objectif 1:

Objectif opérationnel 1 Constituer un groupe d'habitant-e-s du quartier qui serait pleinement partie prenante dans l'élaboration opérationnelle et la mise en œuvre du projet

Objectif 2:

Objectif opérationnel 2 Créer avec le « groupe porteur d'habitant-e-s » un dispositif d'accueil et de participation citoyenne ouvert à tous les habitants des quartiers de Droixhe et Bressoux et, plus spécifiquement, à ceux qui s'y installent pour la première fois. A ce jour1, ce dispositif s'articulerait autour de trois axes : apporter des informations et orientations pratiques sur les différents services fournis à la population dans le quartier et, plus généralement, dans la ville de Liège ; proposer des activités participatives et interculturelles sur des thématiques identifiées comme prioritaires : la santé, le logement, l'accès au monde formatif et professionnel, les codes sociaux, l'égalité des genres, la famille, la culture et l'enseignement ; favoriser l'implication collective des habitants dans la vie de quartier et l'exercice de leurs droits et obligations sur le plan économique, social, culturel et politique.

Objectif 3:

Objectif opérationnel 3 En s'appuyant sur le travail formatif réalisé par La Bobine, l'expertise du groupe d'habitant-e-s et les expérimentations actuelles en matière de citoyenneté2, définir sur quelques thématiques

essentielles (par exemple, logement, sécurité sociale, accès au monde formatif et/ou professionnel, enseignement, famille et couple, codes sociaux dans l'espace public, la vie quotidienne, etc.) des activités participatives qui allient contenus pratiques et informatifs, supports pédagogiques et méthodologie.

5.18.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs

Description du mode opératoire ?:

Un groupe porteur d'habitant-e-s - Une structure d'information et d'orientation – Des activités participatives et interculturelles

Public(s) visé(s) ?:

les habitant-e-s de Droixhe-Bressoux et, plus spécifiquement, les nouveaux résidents

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

La Bobine est très fortement implantée dans le quartier car elle y présente depuis plus de 20 ans. Elle connaît de nombreux habitants qui ont bénéficié de ses services et/ou participé à la réalisation de projets déployés à l'intérieur de ses secteurs d'activité ou dans le quartier (par exemple, l'action citoyenne autour de l'aménagement de la Place de la Libération). Ces habitants dont certains feront partie du groupe porteur constituent le relais le plus efficace vers les publics plus précarisés. Le deuxième relais est constitué par le réseau d'associations, d'organisations et d'institutions implantées dans le quartier ou dans la ville de Liège avec qui La Bobine collabore quotidiennement.

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

Droixhe - Bressoux

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

janvier 2014 à décembre 2019

Ressources prévues?:

Une animatrice – éducatrice expérimentée en travail communautaire et en éducation permanente et qui possède une expertise du quartier, des nouveaux locaux spacieux visibles et accessibles qui permettent une rencontre aisée avec les habitants, les moyens matériels d'usage (téléphone, informatique,...).

5.18.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action

Opérateur coordinateur de l'action:

ASBL La BOBINE

Autres partenaires de l'action:

Opérateur 1: Ville de Liège - Plan de Prévention
Opérateur 2: Ville de Liège - Proximité

5.18.7. Coopération supra-communale

L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:

Non

Par quelles communes ?:

Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:

5.18.8. Calendrier de l'action

Date de démarrage de l'action

01/01/2014

Date finale de l'action

31/12/2019

5.18.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Oui

5.18.10. Autres sources de financement de l'action

Autres sources de financement de l'action:

5.18.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Oui

MONTANT DU TRANSFERT (€)/ETP	NOM DU BÉNÉFICIAIRE
7480,00	ASBL La Bobine

5.18.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Non

5.18.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
----------	-----	-----------

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
animatrice/éducatrice	0,4	ASBL La Bobine

5.18.14. Commentaire facultatif:

Salaire 2/5 temps : 8300€ Frais de fonctionnement : 2200€

5.19. Action 19 : « Association belge des membres de l'ordre souverain militaire hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte » ASBL – (Projet la FONTAINE)

5.19.1. Axe de travail:

3. Santé

5.19.2. Thématiques du diagnostic**Thématique axe 3**

Autre thématique

Autre

santé mentale et précarité

5.19.3. Objectif stratégique:

Prise en charge de la santé mentale au départ de Association belge de l'Ordre de Malte - Projet La Fontaine

5.19.4. Objectifs opérationnels**Objectifs opérationnels:****Objectif 1:**

1. Proposer une permanence psychiatrique à Association belge de l'Ordre de Malte - Projet La Fontaine

Objectif 2:

2. Participer à des concertations entre partenaires, en lien avec la santé mentale

Objectif 3:

3. Améliorer les collaborations entre les secteurs concernés par la santé mentale, et ce pour les situations des personnes les plus précarisées.

5.19.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs

Description du mode opératoire ?:

Une psychiatre (Dr Siquet) est présente à Association belge de l'Ordre de Malte - Projet La Fontaine pendant les heures d'ouverture. Les personnes qu'elle reçoit ont été vues au préalable par la psychologue, qui juge de l'opportunité d'une consultation. Par la suite, la psychiatre participe aux concertations entre travailleurs sociaux partenaires du projet.

Public(s) visé(s) ?:

Public très précarisé (sans domicile fixe, sans revenus...) ayant des problèmes de santé mentale

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

Proposer une prise en charge au départ d'un lieu de vie (Association belge de l'Ordre de Malte - Projet La Fontaine), après avoir « apprivoisé » la personne. L'action est facilitée par le fait que ces personnes viennent à Association belge de l'Ordre de Malte - Projet La Fontaine pour prendre une douche et laver leurs vêtements. Ce qui permet de garder un lien avec la personne, malgré une désocialisation souvent extrême.

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

Association belge de l'Ordre de Malte - Projet La Fontaine, rue Pouplin 3, 4000 Liège

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

La psychiatre est présente 2 demi-journées par semaine, une pendant la permanence du matin, une en après-midi pour rendez-vous et réunions.

Ressources prévues?:

Service Association belge de l'Ordre de Malte - Projet La Fontaine très fréquenté par les personnes à la rue, possibilité d'une prise en charge globale de la santé et de l'hygiène, présence d'une psychologue et de deux infirmières dans l'équipe.

5.19.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action

Opérateur coordinateur de l'action:

ASBL Association belge des membre de l'ordre souverain militaire hospitalier de Saint-Jean de Jerusalem, de Rhodes et de Malte

Autres partenaires de l'action:

Opérateur 1:

ASBL ABRI DE NUIT - Liège

Opérateur 2:

Intercommunale liégeoise des soins spécialisées

Opérateur 3:

REVERS ASBL

5.19.7. Coopération supra-communale

L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:

Non

Par quelles communes ?:

Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:

5.19.8. Calendrier de l'action

Date de démarrage de l'action

01/01/2014

Date finale de l'action

31/12/2019

5.19.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Non

5.19.10. Autres sources de financement de l'action

Autres sources de financement de l'action:

Source 1:

Le projet est aussi soutenu par le Relais Social. L'articulation de ces 2 sources de financement (Relais Social pour la psychologue et une infirmière, PCS pour une psychiatre) rend ce projet particulièrement fonctionnel.

5.19.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Non

5.19.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Oui

MONTANT DU TRANSFERT (€)	NOM DU BÉNÉFICIAIRE
--------------------------	---------------------

MONTANT DU TRANSFERT (€)	NOM DU BÉNÉFICIAIRE
12025,00	Association belges des membres de l'ordre souverain militaire hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte ASBL (Projet La Fontaine)

5.19.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
psychiatre	0,2	Ordre de Malte

5.19.14. Commentaire facultatif:

5.20. Action 20 : ASBL ALFA : Encadrement sanitaire rapproché des toxicomanes en grande précarité et de leur famille.

5.20.1. Axe de travail:

3. Santé

5.20.2. Thématiques du diagnostic

Thématique axe 3

Autre thématique

Autre

Santé-assuétude

5.20.3. Objectif stratégique:

Amélioration de la santé publique (population générale et les toxicomanes injecteurs et leur famille) via une prévention des maladies transmissibles par voie intraveineuses (hépatites, Sida, ...) et un accueil psycho-social adapté à la population toxicomane ne fréquentant pas ou peu les services d'aide médicale et psycho-sociale spécialisés.

5.20.4. Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels:
<p>Objectif 1:</p> <p>Organiser des actions participatives d'information et de recueil de données épidémiologiques avec et pour les publics concernés.</p>
<p>Objectif 2:</p> <p>Assurer une fonction de liaison vers les services d'aide médicale et sociale aux personnes en grande précarité.</p>
<p>Objectif 3:</p>

Inscrire nos actions en partenariat dans le cadre de celles organisées par les réseaux RDR concernés (DLES, Relais Social, ...).

Objectif 4:

Participer au fonctionnement d'un comptoir d'échanges de seringues à destination des toxicomanes injecteurs.

5.20.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs

Description du mode opératoire ?:

Assurer 5 permanences (13 h – 17 h) sociales par semaine à destination des toxicomanes principalement injecteurs en vue de : Les informer sur les risques sanitaires et autres encourus. Leur offrir la possibilité d'une première écoute et analyse de leur situation en vue de les orienter vers les services partenaires adéquats (hôpitaux, centres spécialisés en assuétudes, aide au logement et insertion professionnelle,...). Contribuer à la récupération du matériel d'injection usagé et à la fourniture de matériel stérile. Organiser des « Opérations Boule de Neige » de prévention par les pairs, avec les usagers fréquentant le comptoir à destination de différents publics spécifiques (femmes, personnes incarcérées, familles en grande précarité, ...), via : Le recrutement de jobistes. La formation de ceux-ci. Leur mobilisation pour aller informer et recueillir des données socio-sanitaires auprès de leurs pairs. Participation active aux partenariats locaux et autres en matière de promotion de la santé à destination des toxicomanes et leur famille en grande précarité. Participation au groupe technique et au comité d'accompagnement du DLES Participation au Comité d'Accompagnement Rue du Relais Social et mise à disposition des éducateurs de rue de nos locaux le samedi. Participation aux réunions « Super Seringues », « Super Boule de Neige » de Modus Vivendi.

Public(s) visé(s) ?:

Les toxicomanes injecteurs en grande précarité et souffrant souvent de problèmes de santé mentale et physique, ainsi que leur famille. La population générale dans la mesure où l'action vise à ce que cette population ne se trouve pas en contact avec du matériel d'injection usagé et donc potentiellement dangereux.

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

Supports papier (affiches, folders, ...) diffusés par nos partenaires directs et par de nombreux services médicaux et psycho-sociaux qui s'adressent aux personnes en grande précarité. Information en face à face via les pairs et les partenaires de réseaux. Contacts ponctuels avec des journalistes (presse écrite, radio locale, ...).

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

Au centre ville de Liège, avec vocation à couvrir le territoire de la commune.

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

Comptoir d'échange et travail en réseau : permanent, à durée indéterminée. Travail par les pairs (Opérations Boule de Neige) : 1 à 3 opérations par an.

Ressources prévues?:

Humaines : 3 mi-temps Travailleurs Sociaux dont 2 subsidiés par la Région Wallonne (1 SSM et 1 Relais social) et 1 subsidié par le SPF (Maribel). encadrement par la coordinatrice du Centre ALFA . en soutien administratif : une secrétaire du Centre ALFA. appui des équipes psycho-médico-sociales (Thérapeutique, Parentalité, Prévention) du Centre ALFA en intervision. Frais de fonctionnement : Plan de Cohésion Sociale (Action 13) : 1.500 €.

5.20.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action

Opérateur coordinateur de l'action:

ASBL ALFA

Autres partenaires de l'action:

Opérateur 1:

Ville de Liège

Opérateur 2:

Intercommunale liégeoise des soins spécialisées

5.20.7. Coopération supra-communale

L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:

Non

Par quelles communes ?:

Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:

5.20.8. Calendrier de l'action

Date de démarrage de l'action

01/01/2014

Date finale de l'action

31/12/2019

5.20.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Non

5.20.10. Autres sources de financement de l'action

Autres sources de financement de l'action:

Source 1:

Région Wallonne : 1 ETP Travailleur social Maribel et ½ ETP Travailleur Social via le Relais Social.

5.20.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Non

5.20.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Oui

MONTANT DU TRANSFERT (€)	NOM DU BÉNÉFICIAIRE
12782,00	ASBL ALFA

5.20.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

5.20.14. Commentaire facultatif:

Le fait que deux travailleurs sociaux œuvrant dans ce projet travaillent également dans les services Thérapeutique pour l'un et Parentalité pour l'autre (tout deux impliqués dans de nombreux réseaux de soins et d'aide psycho-sociale) favorise grandement la fonction de liaison via la relation de confiance qu'ils instaurent progressivement avec les usagers du comptoir, souvent réfractaires à fréquenter le circuit de soins classique.

5.21. Action 21 : Organisation d'un suivi en milieu carcéral et d'un soutien aux familles des personnes toxicodépendantes (CAP- FLY ASBL)

5.21.1. Axe de travail:

3. Santé

5.21.2. Thématiques du diagnostic

Thématique axe 3

Autre thématique

Autre

Santé et assuétudes (prise en charge d'une population précarisée cf. Point 6-2)

5.21.3. Objectif stratégique:

Assurer l'inscription des personnes dépendantes dans un circuit de soins Réduire les risques liés à la toxicomanie Répondre aux besoins locaux en matière de prévention (scènes ouvertes,...) Assurer une écoute et un soutien aux familles

5.21.4. Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels:

Objectif 1:

Proposer un suivi actif en milieu carcéral

Objectif 2:

Proposer un soutien psychologique et un accompagnement social dans l'élaboration d'un plan de réinsertion

Objectif 3:

Maintenir les liens sociaux et familiaux des personnes toxicomanes

Objectif 4:

Intégrer les familles dans le suivi thérapeutique des patients

5.21.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs

Description du mode opératoire ?:

Pour le suivi en milieu carcéral : Travailler la consommation des détenus (promouvoir les traitements de substitution, éviter la rechute rapide, envisager la réduction voire le sevrage,...) Préparer la « sortie » des détenus en régularisant leur situation administrative (carte d'identité, carte de séjour, affiliation à une mutuelle, perception de revenus de remplacement, d'allocations familiales,...). Préparer la « sortie » des détenus en donnant les informations d'orientation nécessaires (centres de soins ambulatoires, dispositifs d'insertion par la culture, services d'aides familiales, d'organismes d'insertion professionnelle, ...) Réaliser des entretiens individuels fréquents (briser le sentiment de détresse et de solitude) de manière à lutter contre la déshumanisation du système carcéral Prendre des contacts intra-muros (rencontrer le personnel des services administratifs, sociaux,...) et extra-muros (envoyer des courriers et téléphoner aux familles, médecins, avocats, organismes socioprofessionnels divers,...) Participer aux différentes réunions de coordination (Groupe de Pilotage Drogues à Lantin, service d'orientation et d'accompagnement de la Fédito « Step by step », services d'aide sociale aux justiciables,...) Préparer le projet de reclassement pour le Tribunal d'application des peines (contacter les centres de formation et d'insertion socioprofessionnelle, les centres de cure et de post-cure, recherche de logement, etc...) Pour le soutien aux familles des personnes toxicodépendantes : Proposer un suivi avec la famille ou avec l'entourage du patient (en accord avec celui-ci) Écouter et soutenir les familles dans leur vécu et les inviter à participer au travail thérapeutique du patient (en accord avec celui-ci) Réfléchir à la mise en place d'un groupe de paroles

Public(s) visé(s) ?:

Les détenus de la prison de Lantin pour les consultations sociales et psychologiques (avec une priorité pour les patients qui ont déjà été suivis avant l'emprisonnement au centre Cap Fly) Les détenus d'autres prisons (suivis administratifs uniquement ou orientation) L'entourage proche des patients (conjoint, parents, enfants, personnes relais,...) Nous spécifions le fait que le public concerné par l'action est, dans sa très grande majorité en situation précaire, voire très précaire : rupture du lien social, conditions socio-économique difficile (bénéficiaires de revenus de substitution – RIS, allocation de chômage, petits boulots...), fragilité psychologique et émotionnelle.

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

Les services internes à la prison (Service de Soins de Santé Prison, Service Psychosocial) et les services externes (services d'Aide Sociale aux Justiciables, le service « Step By Step » de la FEDITOW) orientent généralement les détenus vers CAP FLY (un service reconnu dans le soin des personnes toxicodépendantes). L'orientation se fait également par le bouche à oreille. Vu l'ampleur de la tâche, la question de l'accessibilité de notre action auprès des détenus ne se pose pas vraiment ! Tant l'aide psycho-médico-sociale apportée aux détenus de la prison de Lantin (qui ne fait pas exception dans l'ensemble du système pénitentiaire de Belgique) est insuffisante par manque de temps, de personnel, ... L'accès aux soins médicaux, à l'aide sociale et au soutien psychologique s'inscrit dans le cadre des démarches préparatoires à la sortie. Et si l'on veut que le retour à la collectivité se fasse dans de bonnes

conditions, il faut inciter les patients toxicodépendants à prendre en charge leurs problèmes de santé, leurs problèmes administratifs et leurs fragilités psychologiques.

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

À la prison de Lantin (Juprelle) Au centre C.A.P. Fly (quartier Saint-Léonard, quartier reconnu comme ZIP/QI -Zones d'Initiatives Privilégiées à Quartier d'Initiatives)

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

1. Le travail en milieu carcéral se déroule toute l'année de façon régulière et ininterrompue suivant la planification suivante : - Consultation « sociale » à raison de 1 à 2 matinées par semaine - Consultation « psychologique » à raison d'une matinée par semaine - Suivi continu des dossiers (courrier, téléphone, démarches diverses) 2. Le travail avec les familles se réalise au cas par cas, comme levier de changement pour le patient (donc avec son accord)

Ressources prévues?:

Une assistante sociale à mi-temps Une psychologue à raison d'une matinée par semaine Ces deux membres de l'équipe bénéficient de toute l'infrastructure disponible et mise à disposition. Seuls les moyens financiers alloués par la Ville de Liège (frais de personnel et de fonctionnement) nous aident à mener nos actions !

5.21.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action

Opérateur coordinateur de l'action:

ASBL CAP FLY

Autres partenaires de l'action:

Opérateur 1:

REVERS ASBL

Opérateur 2:

ASBL ALFA

Opérateur 3:

Intercommunale liégeoise des soins spécialisées

Opérateur 4:

ASBL Opération THERMOS Liège

Opérateur 5:

REVERS ASBL

5.21.7. Coopération supra-communale

L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:

Non

Par quelles communes ?:

Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:

5.21.8. Calendrier de l'action

Date de démarrage de l'action

01/01/2014

Date finale de l'action

31/12/2019

5.21.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Non

5.21.10. Autres sources de financement de l'action

Autres sources de financement de l'action:

5.21.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Non

5.21.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Oui

MONTANT DU TRANSFERT (€)	NOM DU BÉNÉFICIAIRE
33849,00	ASBL CAP FLY

5.21.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
assistante sociale	0,5	ASBL CAP FLY

5.21.14. Commentaire facultatif:

5.22. Action 22 : Organisation de l'A.S.B.L. Abri de nuit - Liège

5.22.1. Axe de travail:

2. Logement

5.22.2. Thématiques du diagnostic

Thématique axe 2

Logement d'urgence

5.22.3. Objectif stratégique:

Offrir un hébergement inconditionnel 7 jour/7 dans un confort correct et sécurisant

5.22.4. Objectifs opérationnels**Objectifs opérationnels:****Objectif 1:**

Organisation matérielle, pratique et administrative du service

Objectif 2:

Gestion de l'infrastructure, maintenance et entretien

Objectif 3:

Mise en place d'une stratégie de collaboration avec les partenaires s'investissant dans l'hébergement (thermos - TPN)

5.22.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs**Description du mode opératoire ?:**

Continuer à mettre à disposition des personnes demandeuses 23 lits plus 2 lits d'urgence. Mener systématiquement les entretiens d'admission Offrir un service de première nécessité (boissons chaudes, en-cas,) Offrir un service en termes d'hygiène corporelle Prendre contact avec les partenaires en vue d'une répartition équitable des usagers au mieux de leurs intérêts et celui des services concernés

Public(s) visé(s) ?:

Personnes adultes en demande d'hébergement

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

L'information concernant la possibilité d'hébergement se fait via internet, les partenaires associatifs ou publics (hôpitaux, Police, ...)

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

Au centre ville rue Sur-la-Fontaine 106 à 4000 Liège

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

L'hébergement est permanent 365 jours par an. Les locaux sont accessibles de 21h00 à 08h00 du matin

Ressources prévues?:

Direction, équipe éducative du service et techniciens de surface (PCS, CPAS de Liège, Points APE) Les locaux sont mis à disposition par la Wallonie Les frais de fonctionnement : PCS

5.22.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action

Opérateur coordinateur de l'action:

ASBL ABRI DE NUIT - Liège

Autres partenaires de l'action:

Opérateur 1:

Ville de Liège

Opérateur 2:

CPAS de Liège -DUS

5.22.7. Coopération supra-communale

L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:

Non

Par quelles communes ?:

Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:

5.22.8. Calendrier de l'action

Date de démarrage de l'action

Date finale de l'action

Date de démarrage de l'action

01/01/2014

Date finale de l'action

31/12/2019

5.22.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Non

5.22.10. Autres sources de financement de l'action

Autres sources de financement de l'action:

5.22.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Non

5.22.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Oui

MONTANT DU TRANSFERT (€)	NOM DU BÉNÉFICIAIRE
43295,42	ASBL Abri de nuit - Liège

5.22.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS**5.22.14. Commentaire facultatif:**

Cette action présentée à l'article 18 au bénéfice de l'ASBL Abri de nuit-Liège est complémentaire à l'action du Plan de Cohésion Sociale au bénéfice du CPAS de Liège dans la poursuite de ce même objet.

5.23. Action 23 : Service social du Resto du Cœur - Liège (RESTO du COEUR - LIEGE ASBL)

5.23.1. Axe de travail:

3. Santé

5.23.2. Thématiques du diagnostic

Thématique axe 3

Santé-précarité

5.23.3. Objectif stratégique:

En plus de l'aide alimentaire, le Resto du Cœur - Liège propose un accueil et un encadrement social. Notre Assistante sociale aide les personnes démunies à se réinsérer dans la société.

5.23.4. Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels:

Objectif 1:

Organisation et préparation de repas. Différents services (voir mode opératoire). Indicateurs : - Nombre de repas servis (50.419 repas en 2012). Nombre de personnes suivies sur une année (1.448 personnes ont fréquenté nos différents services en 2012).

5.23.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs

Description du mode opératoire ?:

Action 1 : Restaurant social (repas chauds toute l'année). Action 2 : Service social (l'Assistante sociale aide les personnes à récupérer leurs droits sociaux, suivi social individuel, traitement des dossiers, évaluation de leur situation, orientation, conseil et soutien). Action 3 : Accueil social (écoute-café-petits déjeuners). Action 4 : Coin Maman/Bébé (distribution de laits, langes, aliments bébé, habits enfants, matériel de puériculture, fournitures scolaires, jouets). Action 5 : Dispensaire (consultations médicales, distribution de médicaments sous ordonnances). Action 6 : Repas scolaires (nous payons des repas chauds dans les écoles pour les enfants dont les parents sont en situation de difficulté sociale). Action 7 : Service douche Action 8 : Poste restante, écrivain public, bibliothèque, sensibilisation à la lecture auprès des mamans pour favoriser le langage de leur bébé. Action 9 : coaching à la recherche d'emploi.

Public(s) visé(s) ?:

Personnes en situation de difficulté sociale, voire en précarité ou en grande précarité.

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

Planning familial. Ateliers d'informatique-recherche d'emploi. Ateliers d'alimentation saine pour les enfants (avec le Relais santé). Logement social (en 2014). Excursions pour les enfants. Activités socio-culturelles (cirque, cinéma, concerts, ...). Nous impliquons les usagers dans la vie du service : aide à la préparation des repas, au rangement des marchandises, au déchargement de la camionnette, service de salle, ... cela va des tâches du quotidien aux activités socio-culturelles (aide à la préparation de notre fête annuelle, ...).

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

Quartier de Bressoux à LIEGE.

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

Permanente.

Ressources prévues?:

Notre Equipe (48 personnes) 8 salariés (dont 3 art.60): Une Secrétaire, une Coordinatrice, une Chef de cuisine et un Chauffeur (payés grâce la Région Wallonne) Une Assistante sociale (payée grâce au Plan de Cohésion sociale de la Ville de Liège) Trois personnes à l'entretien/service en salle/aide en cuisine payées par les CPAS de Liège et d'Ans (contrats articles 60). Et nous fonctionnons également grâce à l'aide de 40 volontaires. Bâtiments (mis à disposition par la Ville de Liège) : une cuisine, des réserves de rangement, chambre froide, chambre de congélation, un restaurant, un local d'accueil tickets, un local d'accueil petits déjeuners/chauffoir, un local pour la permanence sociale, deux bureaux administratifs, un dispensaire médical (cabinet médical, pharmacie, douche), un local coin maman/bébé, un deuxième accueil chauffoir (en 2014).

5.23.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action

Opérateur coordinateur de l'action:

ASBL Resto du Coeur de Liège

Autres partenaires de l'action:

Opérateur 1:

REVERS ASBL

Opérateur 2:

REVERS ASBL

Opérateur 3:

REVERS ASBL

Opérateur 4:

REVERS ASBL

5.23.7. Coopération supra-communale

L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:

Non

Par quelles communes ?:

Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:

5.23.8. Calendrier de l'action

Date de démarrage de l'action

01/01/2014

Date finale de l'action

31/12/2019

5.23.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Non

5.23.10. Autres sources de financement de l'action

Autres sources de financement de l'action:

5.23.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Non

5.23.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Oui

MONTANT DU TRANSFERT (€)	NOM DU BÉNÉFICIAIRE
26141,00	Resto du Coeur - Liège ASBL

5.23.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
assistante sociale	1,0	Resto du Coeur

5.23.14. Commentaire facultatif:

Ce poste est le pilier de notre A.S.B.L. En effet, notre Assistante sociale réalise tous les dossiers d'inscription des personnes que nous recevons et les aide à se réinsérer, à prendre des contacts pour se sortir de situations fort difficiles. Notre population est en constante augmentation et les problèmes rencontrés sont souvent complexes (surendettement, maladies mentales, ...). Notre Assistante sociale participe à des réunions à l'extérieur afin de travailler en réseau avec les autres associations d'aide aux plus démunis. Il y a une véritable explosion du nombre de repas, une augmentation de 30 % en 2012 (50.419 repas) par rapport à l'année précédente. Cette explosion a comme conséquence une grande augmentation des dépenses. Le Resto du Cœur-Liège peine à suivre au niveau financier, d'autant plus que les exigences de l'AFSCA nous ont obligés à engager une cuisinière professionnelle. En effet, il était primordial d'avoir une Chef de cuisine présente tous les jours afin de gérer les stocks et de préparer 350 repas par jour, plus toute l'organisation des repas à emporter (à refroidir, à mettre sous vide...), avec achat de matériel coûteux.

5.24. Action 24 : Coordination santé-précarité

5.24.1. Axe de travail:

0. Coordination
3. Santé

5.24.2. Thématiques du diagnostic

Thématique axe 3

Santé-précarité

5.24.3. Objectif stratégique:

• L'objectif général de la coordination santé-précarité est d'améliorer la santé des populations liégeoises fragilisées. Ce droit fondamental est une condition essentielle à la qualité de vie et participe au sentiment de sécurité ressenti par les citoyens. Hormis l'accès aux soins, l'accès à la prévention, à l'éducation et au dépistage sont essentiels dans

l'approche globale de cette problématique. La Coordination Santé-Précarité a pour objectif de mettre en place une politique locale, globale et intégrée visant la réduction des inégalités en matière de santé pour les personnes défavorisées. Nos objectifs s'inscrivent dans le pôle « détresses sévères » du Plan de Prévention des insécurités urbaines et de Cohésion sociale. • Nos Objectifs à long terme sont : 1. favoriser l'accès à l'alimentation saine pour tous (droit fondamental et lutte contre l'obésité, le diabète, les maladies cardio-vasculaires, les cancers,...) 2. Améliorer la santé et protéger les populations liégeoises fragilisées du point de vue épidémiologique (tuberculose, SIDA, MST, toxicomanie, ...)

5.24.4. Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels:

Objectif 1:

En ce qui concerne l'accès à une alimentation saine pour tous 1. Aider les usagers du resto du cœur à retrouver un accès à une alimentation saine en toute autonomie. 2. Aider les usagers du resto du cœur à retrouver un accès à une meilleure santé physique 3. Sensibiliser le grand public, les acteurs médico-sociaux et le public précarisé à la problématique de l'accès inégal à une alimentation saine et des risques pour la santé (via la Coordination Santé-Précarité et en collaboration avec l'Echevinat de la vie sociale et de l'environnement, et l'Echevinat de la santé de la Ville de Liège) 4. Avec les acteurs psycho-médico-sociaux, et en collaboration avec l'Echevinat de la vie sociale, observer et chercher des solutions à la problématique de l'accès inégal à une alimentation saine

Objectif 2:

En ce qui concerne l'amélioration de la santé et la protection des populations liégeoises fragilisées au point de vue épidémiologique 1. Réunir les acteurs psycho-médico-sociaux pour faire le point sur l'accès à la santé, à la prévention et au dépistage à Liège 2. En collaboration avec l'Echevinat de la santé, le CLPS et le Relais Social du Pays de Liège, travailler avec les membres de l'atelier santé-précarité sur l'accès à la prévention et au dépistage de maladies plus à risque

5.24.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs

Description du mode opératoire ?:

1. La première démarche est exploratoire pour la mise en évidence des besoins locaux réels en la matière et pour affiner les actions à mettre en place. Elle comporte plusieurs aspects : L'analyse de la littérature scientifique et la rencontre des organismes habilités doivent permettre de relever et prioriser les actions efficaces. L'analyse des données de santé locales L'étude des ressources et outils existants L'enquête locale auprès du personnel du Resto du cœur de Liège et celle menée auprès de celui de tous les organismes impliqués dans la distribution de colis et repas doit permettre de relever des problèmes importants et urgents d'accès à l'alimentation et à la prévention L'enquête au sein de la population du resto du cœur et des bénéficiaires de colis alimentaires 2. La deuxième étape pour valider les projets et agir efficacement sera un travail en réseau via La rencontre individuelle des organismes concernés par l'aide alimentaire et les cours de cuisine à petit budget La participation à la table alimentaire et sous-groupes de travail L'Atelier Santé-précarité pour coordonner des actions efficaces (informations, observation, évaluation) 3. La troisième étape consistera à la mise en place d'actions locales d'éducation à l'alimentation saine ou la mise à disposition d'activités existantes pour les bénéficiaires d'aide alimentaire avec un suivi social 4. La Formation des intervenants sur l'alimentation saine et formations médico-sociales Formation « approche sociale des patients fragilisés » en collaboration avec le GLAMO pour les médecins généralistes avec interventions de spécialistes de la gale, tuberculose, diabète, maladies cardio-vasculaires et premiers soins, Le SIDA et les MST, l'alcoolisme,... en y incluant les aspects sociaux et les réseaux d'aide ; Formations « premiers soins » pour les travailleurs, les bénévoles et le public. Elles seraient données par le médecin de l'Echevinat de la santé Formations en partenariat avec le CRIPEL et le CLPS, sur la santé (alimentation) en lien avec l'inter culturalité pour les travailleurs sociaux et bénévoles. 5. Simultanément et progressivement en collaboration avec l'Echevinat de la santé, le GLAMO et le Relais Social, travailler avec les membres de l'atelier santé-précarité sur l'accès à la prévention et au dépistage de maladies plus à risque

Public(s) visé(s) ?:

• Pour l'aide alimentaire, ce sont les bénéficiaires des repas du resto du cœur, des colis alimentaires, et les personnes fragilisées de Liège Environ 600 bénéficiaires au resto du cœur et un nombre non précisé pour les autres • Pour la coordination santé-précarité, ce sont les organismes psycho-médico-sociaux (les intervenants impliqués dans l'aide alimentaire et dans la santé des personnes fragilisées)

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

• Aide alimentaire Participation des usagers du resto du cœur C'est une difficulté récurrente ; Il faut réfléchir à des incitants tels que des repas gratuits, jeux concours,...participation de pairs expérimentés dans les séances et modules de formation

1. Coin maman-bébé Campagne allaitement surtout chez les africaines avec des pairs et en collaboration avec l'ONE Ateliers collations enfants avec intervention d'une diététicienne ou de l'ONE avec un référent africain et à destination des mamans fréquentant « le coin «maman-bébé » avec apport de légumes et fruits pour les petits

2. Education à l'alimentation saine Education vers l'autonomie des familles d'origine étrangère pour l'alimentation saine des enfants et des adultes au moyen de produits locaux : Ateliers soupe à mettre en place avec les partenaires ayant déjà des ateliers cuisine Mettre en place des ateliers cuisine au resto du cœur pour les usagers en demande (repas sains et peu coûteux, utilisations de colis, achats malins, ...)

Organiser des animations pour promouvoir une alimentation et vie saine Inciter l'insertion des bénéficiaires d'aide alimentaire vers des SIS et autres initiatives de quartier touchant à l'éducation alimentaire et budgétaire

3. Partenariat avec les colis alimentaires et la table alimentaire liégeoise Organiser une mise à disposition de colis sains et un accompagnement des usagers du resto du cœur vers les lieux de distribution les plus proches de leur résidence. en collaboration avec la table alimentaire liégeoise. Aider les usagers qui n'ont pas le matériel de cuisine à s'en procurer et à l'utiliser au mieux Campagne de prévention de l'obésité et des maladies qui en découlent en partenariat avec l'Echevinat de la santé : promotion d'une activité physique régulière pour les bénéficiaires des restos du cœur : modules de théâtre, jeux et activités sportives sur ce thème (contact à prendre avec l'asbl « coup d'envoi »)

L'organisation d'actions collectives de sensibilisation des liégeois à l'alimentation saine pour tous et aux initiatives locale d'éducation Formations « alimentation saine et Précarité » à destination des travailleurs concernés par l'aide alimentaire en collaboration avec l'ONE, le CRIPEL, ...)

Apports d'outils pour aider les bénéficiaires de colis à les utiliser au mieux en collaboration avec le CLPS

• Santé publique Animations et Prévention santé au sein des publics fragilisés : formations premiers soins pour les travailleurs, les bénévoles et le public(en collaboration avec l'Echevinat de la santé) formations en partenariat avec le CRIPEL et le CLPS, sur la santé en lien avec l'inter culturalité Analyse de la situation locale au niveau de la tuberculose via le FARES, organisation de dépistages ciblés et recherche d'amélioration pour le suivi des cas multi-résistants refusant les soins. Travail avec les maisons médicales et les généralistes Aide au dépistage du SIDA et IST Participation à la réflexion sur le futur dispositif « centre d'accueil socio-sanitaire » au niveau des besoins de santé Campagne de vaccination contre la grippe, la diphtérie et le tétanos auprès des bénéficiaires des restos du cœur (en collaboration avec l'Echevinat de la santé)

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

Pour les réunions, dans des locaux de la Ville (annexe rue de l'épée et plan de prévention) Pour l'organisation des activités : au resto du cœur et au sein des services concernés par l'aide et l'éducation alimentaire.

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

La phase préparatoire (enquête de terrain, recherche des moyens et préparation de l'action devrait se terminer vers avril 2016 Plusieurs rencontres et réunions (1 à 2 par semaine) en groupes restreints seront nécessaires tout au long du projet jusqu'à la mise en place des premières actions (avril, mai 2016) La mise en œuvre des actions d'éducation alimentaire et accompagnement commencerait en avril

Ressources prévues?:

Ressources humaines 0,8 Equivalent temps plein Financières Budget de fonctionnement du Plan de Prévention de la Ville de Liège Logistiques L'appui administratif du service des détresses sévères pour l'encadrement, l'organisation des réunions et des comptes-rendus, l'aide du resto du cœur pour les projets concernant l'aide alimentaire

5.24.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action**Opérateur coordinateur de l'action:**

Ville de Liège

Autres partenaires de l'action:

Opérateur 1:

ASBL Resto du Coeur de Liège

5.24.7. Coopération supra-communale

L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:

Non

Par quelles communes ?:

Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:

5.24.8. Calendrier de l'action

Date de démarrage de l'action

01/01/2016

Date finale de l'action

31/01/2019

5.24.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Non

5.24.10. Autres sources de financement de l'action

Autres sources de financement de l'action:

5.24.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Non

5.24.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Non

5.24.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
coordinatrice	0,8	Ville de Liège

5.24.14. Commentaire facultatif:

5.25. Action 25 : Les relais Emploi de Liège

5.25.1. Axe de travail:

1. ISP

5.25.2. Thématiques du diagnostic**Thématique axe 1**

Aide à la recherche d'emploi

5.25.3. Objectif stratégique:

Le projet vise à augmenter l'accès et la qualité de l'accompagnement des publics qui cumulent des difficultés sociales et professionnelles en intégrant la proximité de lieu et de services pour l'accompagnement de leur parcours d'insertion et en développant les moyens de leur orientation. Les Relais de l'emploi sont un service du Forem nés d'un partenariat avec la Ville de Liège et le CPAS de Liège et les associations de quartiers dans le cadre du Projet européen Reliance. -> Ils ont pour finalité l'insertion socioprofessionnelle des habitants des quartiers Droixhe - Sainte-Marguerite - Saint-Léonard.

5.25.4. Objectifs opérationnels**Objectifs opérationnels:****Objectif 1:**

Accompagnement de 460 stagiaires, trois heures en moyenne, volume d'activité 1380 heures par an.

5.25.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs**Description du mode opératoire ?:**

Offres de services pour les bénéficiaires : - accueillir, informer et conseiller le public sur les matières qui touchent à l'emploi et la formation ; - élaborer et suivre des plans d'action individualisés en tenant compte de l'identification des besoins du public et du diagnostic établi préalablement ; - outiller les bénéficiaires en vue de son insertion socioprofessionnelle (outils et techniques en matière de recherche d'emploi (lettre de motivation, adaptation du CV, préparation aux appels téléphoniques et aux entretiens d'embauche...)) ; - identifier les acteurs et les opérateurs, au niveau local et extra-local, dont les missions et l'expertise peuvent concourir à l'insertion des publics visés et référer les personnes vers ces ressources. En terme de partenariat : - mobiliser les acteurs et les opérateurs dans une dynamique territoriale de réseau afin notamment d'identifier les pratiques et les outils de chacun en matière d'insertion socioprofessionnelle ; - coordonner et animer le réseau de partenaires.

Public(s) visé(s) ?:

publics qui cumulent des difficultés sociales et professionnelles

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

Les conseillers et le coordinateur : • assurent la responsabilité du déploiement, au sein des Relais de l'Emploi, d'une offre intégrée portée par les acteurs locaux (publics, associatifs, privés) dont les actes administratifs visant l'ouverture ou le maintien de droits sociaux. • assurent la cohérence des actions entre elles et leur intégration dans des projets collectifs fédérateurs ; • assurent et organisent la promotion des activités des Relais de l'Emploi dont l'accompagnement vers l'insertion socioprofessionnelle ; • interviennent en tant que relais auprès du comité de pilotage spécifique en ce qui concerne les objectifs et les plans d'actions prioritaires des Relais de l'Emploi ; • participent aux réunions du comité de pilotage spécifique auprès duquel ils rendent compte de l'activité des Relais de l'Emploi ; • représentent les Relais de l'Emploi dans les différents comités/conseils auxquels leurs activités les

amènent à participer ; • participent en tant que ressource au travail de l'équipe et contribuent directement au développement de leurs compétences par un accompagnement continu sur le terrain.

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

La Ville de Liège s'engage à mettre à disposition du FOREM des locaux qui permettent l'organisation de Relais de l'Emploi dans trois quartiers de la ville (Saint-Léonard-Droixhe-Sainte-Marguerite). La Ville de Liège prendra en charge à titre gracieux les frais énergétiques et les coûts énergétiques. Dans le quartier de Sainte-Marguerite La Ville met à disposition, pour le Relais de l'Emploi, des locaux au sein du bâtiment qui se situe à l'adresse suivante : Rue Sainte – Marguerite 28 à 4000 Liège. La Ville de Liège met à disposition du FOREM la salle de réunion et les bureaux des conseillers au rez-de-chaussée. Le FOREM disposera aussi d'une petite salle de réunion située au second étage, côté rue. Dans le quartier Saint-Léonard La Ville met à disposition le local d'accueil au rez-de-chaussée du bâtiment qui se situe à l'adresse suivante : Rue Lambert Grisard 1 à 4000 Liège. Un bureau sera occasionnellement mis à disposition pour assurer les missions d'accompagnement et/ou de coordination. Dans le quartier de Droixhe La Ville met à disposition, pour le Relais de l'Emploi, des locaux au sein du bâtiment qui se situe à l'adresse suivante : Avenue de Lille 2/1 à 4020 Droixhe. Contient les différents espaces implantés de manière suivante dont au minimum l'un de ces espaces est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

La présente convention prend effet à compter de la date de dépôt, à l'Agence Fond Social Européen, du portefeuille de projets RELIANCE – projet FSE « Zone en Transition » – Axe 3 – Société Inclusive et emploi - Mesure 3.3 – Accompagner les demandeurs d'emploi à et dans l'emploi - pour une durée liée au financement du Fonds Social Européen (FSE), soit jusqu'au 31 décembre 2020. La convention particulière est valable pendant la même durée que la convention générale définie ci-dessus. Heures d'ouverture : Le service est accessible sans rendez-vous ! Relais de Saint-Léonard : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h Relais de Saint-Marguerite : lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h Relais de Droixhe : lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h

Ressources prévues?:

Financières Le projet est financé par le Fonds social Européen qui prend en charge 50% des frais de personnel. Les coûts restants seront pris en charge par le FOREM. Logistiques Matériel informatique, matériel téléphonique et copieur, mobilier, matériel signalétique, documentation, petites fournitures de bureau, frais de fonctionnement informatique, frais téléphoniques et frais postaux, support de communication Ressources humaines 5 conseillers ETP, 0,5 ETP travailleur social et 2 agents ptp seront mis à disposition par le FOREM pour le bon fonctionnement des Relais de l'Emploi de Liège (Sainte-Marguerite, Droixhe et Saint-Léonard). Ces personnes assurent la mission de Service Public de l'Emploi au sein des Relais de l'Emploi de Liège. En cas de besoin, des agents en provenance d'autres sites de la Direction territoriale peuvent renforcer de manière temporaire le personnel mis à disposition par l'Office au sein des Relais de l'Emploi de Liège.

5.25.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action

Opérateur coordinateur de l'action:

FOREM - Services des Relations partenariales

Autres partenaires de l'action:

Opérateur 1:

Ville de Liège

5.25.7. Coopération supra-communale

L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:

Non

Par quelles communes ?:

Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:

5.25.8. Calendrier de l'action

Date de démarrage de l'action

06/03/2016

Date finale de l'action

31/12/2019

5.25.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Non

5.25.10. Autres sources de financement de l'action

Autres sources de financement de l'action:

Source 1:

Fonds Social Européen

5.25.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.

Action PCS avec transfert financier ?:

Non

5.25.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Non

5.25.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS**5.25.14. Commentaire facultatif:****5.26. Action 26 : Accompagnement et intégration de jeunes réfugiés par l'ASBL**
Live in color**5.26.1. Axe de travail:**

4. Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels

5.26.2. Thématiques du diagnostic

Thématique axe 4

Dialogue interculturel et gestion de la diversité

5.26.3. Objectif stratégique:

Accompagnement et aide à l'intégration de mineurs étrangers non accompagnés (MENA) via un parrainage par des citoyens encadrés par une association

5.26.4. Objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels:

Objectif 1:

Mise en place d'un programme de parrainage : 100 parrainages de Mineurs Non Accompagnés; 30 parrainages d'adultes isolés=des jeunes étrangers non accompagnés de – de 21 ans .

Objectif 2:

Développement de différents modules répondant à des besoins réels observés sur le terrain : - Accompagnement au travers de groupes de paroles ; - Mise en place de référent du parrainage (soutien supplémentaire) ; - Mise en place d'un module « éducation sexuelle et affective des jeunes afghans » à destination des adolescents et jeunes adultes parrainés, en collaboration avec des associations spécialisées. - Organisation d'un module « prévention consommation de cannabis » à destination des adolescents et jeunes adultes parrainés dans notre programme et en collaboration avec des associations spécialisées. - Organisation d'un module « comment réussir son année scolaire en Belgique » à destination des jeunes parrainés.

5.26.5. Descriptif des actions prévues pour rencontrer les objectifs

Description du mode opératoire ?:

L'association essaie d'atteindre son but, notamment via : - des réunions régulières ; - des groupes de travail pour des actions concrètes ; - des ateliers de réflexions sur des pratiques et outils ; - la mise en place de formations. Pour garantir la réussite et l'efficacité du programme, Live in color met concrètement en place chacune de ces étapes : - Organisation de séances d'information en vue du recrutement de citoyen candidat au parrainage et de filleuls - Gestion administrative des dossiers avec certificat de bonne vie et mœurs et entretien psy - Matching avec le soutien de psychologues expérimentés - Mise en place d'une formation obligatoire au parcours migratoire pour le parrain/marraine - Mise en place d'une matinée en groupe avec les futurs filleuls afin de bien définir avec eux aussi ce qu'est un parrain, une marraine ... - Matching et présentation - Suivi et coordination du programme de parrainage - Permanence sociale et soutien administratif - Mise en place de groupes de discussions et d'échanges entre parrains/marraines qui le souhaitent - Médiation filleuls /parrains/marraines si nécessaire - Organisation d'événements ouverts à tous visant la rencontre et les échanges interculturels (brunchs, conférences,...)

Public(s) visé(s) ?:

Live In Color mènent ces actions au profit de 2 catégories de public cible ; 1. Les réfugiés ou protections subsidiaires. La priorité est donnée aux plus précarisés d'entre eux qui sont selon nous - les MENA (mineurs étrangers non accompagnés) - les JENA (jeunes étrangers non accompagnés de – de 21 ans) - les enfants en famille - les familles et jeunes isolés 2. Les citoyens liégeois qui souhaitent apporter leur pierre à l'édifice et contribuer à une ville plus harmonieuse, plus solidaire, plus juste malgré les différences.

Moyens mis en œuvre pour mobiliser les publics précarisés ?:

De nombreux centres d'accueil, certaines ILA et les CPAS de la région nous mettent en connexion directe avec les réfugiés qui souhaitent intégrer notre programme. Nous collaborons d'ailleurs quotidiennement avec d'autres associations ou initiatives citoyenne pour échanger sur nos méthodes de travail à Liège ou dans d'autre région du pays. Ceux-ci nous contactent lorsque certains réfugiés souhaitent vivre à Liège. Le bouche à oreille entre réfugiés est également un énorme vecteur de communication notamment entre les MENA eux-mêmes.

Localisation de l'action ? (lieu, implantation, quartier):

Le siège social de l'association se situe quai des Ardennes 110 à 4031 Liège. L'association est active dans toute la Province de Liège.

Temporalité de l'action ? (fréquence, planification):

Du 1 janvier au 31 décembre 2019

Ressources prévues?:

Ressources humaines: - 1 coordinateur général ETP ; - 1 psychologue (moyenne de 20h / mois) qui co-anime l'atelier pour les candidats filleuls et les soirées de rencontre entre parrain. Intervient également comme consultant pour les matching filleuls / parrains; - 1 employé administratif (moyenne de 15h / semaine) pour les invitations aux différentes étapes du processus de parrainage (tant candidats parrain que filleul), gérer les RDV individuels, encodage et classification des demandes de parrainages (parrain et filleuls); - 10 volontaires actifs, 2 indépendants volontaires , un article 60 au niveau administratif, un prof fle pour 120h par an, une A.S à temps partiel.

5.26.6. Partenariats mis en œuvre pour opérationnaliser l'action**Opérateur coordinateur de l'action:**

Live in Color Association

Autres partenaires de l'action:**Opérateur 1:**

aucun

5.26.7. Coopération supra-communale**L'action est-elle menée à un niveau supra-communal ?:**

Non

Par quelles communes ?:**Quelles sont les modalités de coopération transcommunale ?:****5.26.8. Calendrier de l'action****Date de démarrage de l'action**

01/01/2018

Date finale de l'action

31/12/2019

5.26.9. Action financée par le budget PCS (y compris moyens humains ou logistiques):

Oui

5.26.10. Autres sources de financement de l'action**Autres sources de financement de l'action:****5.26.11. Action avec transfert financier vers un opérateur autre que l'A.C.****Action PCS avec transfert financier ?:**

Oui

MONTANT DU TRANSFERT (€)/ETP	NOM DU BÉNÉFICIAIRE
8421,00	Live in Color

5.26.12. Transfert financier « Article 18 »

Action « Article 18 » avec transfert financier ?:

Non

5.26.13. Personnel affecté à l'action et financé par le PCS

FONCTION	ETP	EMPLOYEUR
coordinateur général	1,0	Live in Color

5.26.14. Commentaire facultatif:

6.0. Récapitulatif des actions pour l'axe Coordination

NUMÉRO DE L'ACTION	INTITULÉ ACTION
Action 1	Coordination et mise en réseau, gestion du Plan et missions du chef de projet
Action 8	Dispositif d'Urgence Sociale du CPAS de Liège
Action 12	S.A.D.A. Service Intégré Ville de Liège – CPAS de Liège pour l'Accueil des Demandeurs d'Asile.
Action 24	Coordination santé-précarité

6.1. Récapitulatif des actions pour l'axe ISP

NUMÉRO DE L'ACTION	INTITULÉ ACTION
Action 2	Coordination des organismes actifs dans la formation préqualifiante et l'insertion socioprofessionnelle (CALIF ASBL)
Action 10	Le service "Réinsér" du CPAS de Liège
Action 12	S.A.D.A. Service Intégré Ville de Liège – CPAS de Liège pour l'Accueil des Demandeurs d'Asile.
Action 17	Cap Migrants : de l'accompagnement social à l'insertion professionnelle des migrants primo-arrivants.
Action 25	Les relais Emploi de Liège

6.2. Récapitulatif des actions pour l'axe Logement

NUMÉRO DE L'ACTION	INTITULÉ ACTION
--------------------	-----------------

NUMÉRO DE L'ACTION	INTITULÉ ACTION
Action 3	Organisation de l'hébergement de nuit d'urgence PCS/CPAS de Liège (Abri de nuit)
Action 4	Le Relais logement du CPAS de Liège: les logements de transit et la cellule Eco-Logement
Action 5	Opération Thermos Liège asbl pour l'organisation d'un abri de nuit et d'un service repas
Action 8	Dispositif d'Urgence Sociale du CPAS de Liège
Action 11	A.S.B.L. Abri de jour de Liège
Action 12	S.A.D.A. Service Intégré Ville de Liège – CPAS de Liège pour l'Accueil des Demandeurs d'Asile.
Action 22	Organisation de l'A.S.B.L. Abri de nuit - Liège

6.3. Récapitulatif des actions pour l'axe Santé

NUMÉRO DE L'ACTION	INTITULÉ ACTION
Action 6	START-MASS de l'Intercommunale de soins spécialisés de Liège (ISoSL)
Action 7	Service d'Urgence Médico-Psycho-Sociale du Centre Hospitalier Régional de la Citadelle
Action 8	Dispositif d'Urgence Sociale du CPAS de Liège
Action 9	Relais Santé du CPAS de Liège
Action 11	A.S.B.L. Abri de jour de Liège
Action 12	S.A.D.A. Service Intégré Ville de Liège – CPAS de Liège pour l'Accueil des Demandeurs d'Asile.
Action 15	Service intégré d'aides et de soins psychiatriques dans le milieu de vie / SIAJEF (Revers ASBL).
Action 16	« Sensibilisation et Dépistage du VIH/Hépatites/IST » (Sida sol ASBL)
Action 19	« Association belge des membres de l'ordre souverain militaire hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte » ASBL – (Projet la FONTAINE)
Action 20	ASBL ALFA : Encadrement sanitaire rapproché des toxicomanes en grande précarité et de leur famille.
Action 21	Organisation d'un suivi en milieu carcéral et d'un soutien aux familles des personnes toxicodépendantes (CAP- FLY ASBL)
Action 23	Service social du Resto du Cœur - Liège (RESTO du COEUR -LIEGE ASBL)
Action 24	Coordination santé-précarité

6.4. Récapitulatif des actions pour l'axe Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels

NUMÉRO DE L'ACTION	INTITULÉ ACTION
Action 11	A.S.B.L. Abri de jour de Liège
Action 12	S.A.D.A. Service Intégré Ville de Liège – CPAS de Liège pour l'Accueil des Demandeurs d'Asile.
Action 13	Equipe de proximité de la Ville de Liège

NUMÉRO DE L'ACTION	INTITULÉ ACTION
Action 14	Centre d'Actions Sociales d'Angleur et environs A.S.B.L. (CASA).
Action 18	Des habitant-e-s de Droixhe – Bressoux s'engagent contre la pauvreté et l'exclusion sociale (LA BOBINE ASBL)
Action 26	Accompagnement et intégration de jeunes réfugiés par l'ASBL Live in color

6.5. Récapitulatif des actions avec transfert financier hors « article 18 »

ACTIONS HORS ARTICLE 18	NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT DU TRANSFERT
Action 2 Coordination des organismes actifs dans la formation préqualifiante et l'insertion socioprofessionnelle (CALIF ASBL)	ASBL CALIF	22758,00
Action 3 Organisation de l'hébergement de nuit d'urgence PCS/CPAS de Liège (Abri de nuit)	CPAS de Liège	202672,00
Action 4 Le Relais logement du CPAS de Liège: les logements de transit et la cellule Eco-Logement	CPAS de Liège	28028,00
Action 5 Opération Thermos Liège asbl pour l'organisation d'un abri de nuit et d'un service repas	Opération Thermos Liège asbl	26141,00
Action 6 START-MASS de l'Intercommunale de soins spécialisés de Liège (ISoSL)	ISoSL	125765,00
Action 7 Service d'Urgence Médico-Psycho-Sociale du Centre Hospitalier Régional de la Citadelle	Centre Hospitalier Régional de la Citadelle	70980,00
Action 8 Dispositif d'Urgence Sociale du CPAS de Liège	CPAS de Liège	28521,00
Action 9 Relais Santé du CPAS de Liège	CPAS de Liège	1902,00
Action 11 A.S.B.L. Abri de jour de Liège	asbl Abri de jour de Liège	26141,00
Action 12 S.A.D.A. Service Intégré Ville de Liège – CPAS de Liège pour l'Accueil des Demandeurs d'Asile.	CPAS de Liège - SADA	21750,00
Action 14 Centre d'Actions Sociales d'Angleur et environs A.S.B.L. (CASA).	ASBL CASA	35082,00
Action 15 Service intégré d'aides et de soins psychiatriques dans le milieu de vie / SIAJEF (Revers ASBL).	ASBL REVERS	11840,00
Action 16 « Sensibilisation et Dépistage du VIH/Hépatites/IST » (Sida sol ASBL)	Sida sol ASBL	3451,00
Action 17 Cap Migrants : de l'accompagnement social à l'insertion professionnelle des migrants primo-arrivants.	ASBL Cap Migrants	8421,00
Action 18 Des habitant-e-s de Droixhe – Bressoux s'engagent contre la pauvreté et l'exclusion sociale (LA BOBINE ASBL)	ASBL La Bobine	7480,00
Action 26 Accompagnement et intégration de jeunes réfugiés par l'ASBL Live in color	Live in Color	8421,00

6.6. Récapitulatif des actions avec transfert financier « article 18 »

ACTIONS ARTICLE 18	NOM DU BÉNÉFICIAIRE	MONTANT DU TRANSFERT
Action 19 « Association belge des membres de l'ordre souverain militaire hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte » ASBL – (Projet la FONTAINE)	Association belges des membres de l'ordre souverain militaire hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte ASBL (Projet La Fontaine)	12025,00
Action 20 ASBL ALFA : Encadrement sanitaire rapproché des toxicomanes en grande précarité et de leur famille.	ASBL ALFA	12782,00
Action 21 Organisation d'un suivi en milieu carcéral et d'un soutien aux familles des personnes toxicodépendantes (CAP- FLY ASBL)	ASBL CAP FLY	33849,00
Action 22 Organisation de l'A.S.B.L. Abri de nuit - Liège	ASBL Abri de nuit - Liège	43295,42
Action 23 Service social du Resto du Cœur - Liège (RESTO du COEUR -LIEGE ASBL)	Resto du Coeur - Liège ASBL	26141,00

7. Personnes qui seront employées dans le cadre du plan

7.1. Emplois communaux spécifiquement affectés au PCS

INTITULÉ	NOMBRES D'EMPLOIS AFFECTÉS	NOMBRES DE POINTS APE	PROPORTION HOMME	PROPORTION FEMME
Temps plein	24,0	34,0	7,0	17,0
Temps partiel	8,0	11,0	1,0	7,0
Temps ETP	28,5	45,0	7,5	21,0

7.2. Emplois non-communaux affectés au PCS

EMPLOYEUR	NOMBRES D'EMPLOIS AFFECTÉS	NOMBRES DE POINTS APE	PROPORTION HOMME	PROPORTION FEMME
Abri de Jour	0,5	0,0	0,5	0,0
START MASS ISOSL	2,6	0,0	1,6	1,0
UMPS - CHR	3,0	0,0	1,0	2,0
CASA	0,8	0,0	0,0	0,8
REVERS	1,6	0,0	1,0	0,6
Thermos	2,0	0,0	1,0	1,0
CALIF	1,0	0,0	0,0	1,0
Cap migrants	0,8	0,0	0,0	0,8

EMPLOYEUR	NOMBRES D'EMPLOIS AFFECTÉS	NOMBRES DE POINTS APE	PROPORTION HOMME	PROPORTION FEMME
La Bobine	0,4	0,0	0,0	0,4
Cap fly	0,5	0,0	0,0	0,5
Resto du coeur	1,0	0,0	0,0	1,0
Malte	0,2	0,0	0,0	0,2
Live in Color	1,0	0,0	1,0	0,0

8. Plan financier

8.1. Estimation du budget annuel pour la réalisation du plan

Recettes

Subvention (€):	1613901,18
Part communale (€):	622298,19
Primes APE (€):	139394,00
Autres aides à l'emploi (€):	79409,00
Autres recettes (€):	0,00
Total des recettes (€):	2455002,37

Dépenses

Personnel (€):	1790351,37
Fonctionnement (€):	664651,00
Investissement (€):	0,00
Frais de consultance (€):	0,00
Frais de subventions (€):	0,00
Total des dépenses (€):	2455002,37

8.2. Estimation du budget annuel pour la réalisation des actions dans le cadre de l'article 18 du décret

8.2.1. Subvention Article 18

Recettes

Subvention (€):	128 093,00
Autres recettes (€):	
Total des recettes (€):	128 093,00

Dépenses

Personnel (€):	91 806,20
Fonctionnement (€):	36 286,80
Investissement (€):	0,00
Total des dépenses (€):	128 093,00

8.2.2. Néant

Recettes

Subvention (€):	0,00
Autres recettes (€):	0,00
Total des recettes (€):	0,00

Dépenses

Personnel (€):	0,00
Fonctionnement (€):	0,00
Investissement (€):	0,00

Total des dépenses (€): 0,00

8.2.3. Néant

Recettes

Subvention (€):

Autres recettes (€):

Total des recettes (€): 0,00

Dépenses

Personnel (€):

Fonctionnement (€):

Investissement (€):

Total des dépenses (€): 0,00

8.2.4. Néant

Recettes

Subvention (€):

Autres recettes (€):

Total des recettes (€): 0,00

Dépenses

Personnel (€):

Fonctionnement (€):

Investissement (€):

Total des dépenses (€): 0,00

9. Rédaction du plan

9.1. Diagnostic

Qui a participé au diagnostic ?:

« Chef de projet »
 « CPAS »
 « Personnel d'un autre service communal »
 Autre

Si « Autre », veuillez préciser:

associations, partenaires du PCS 2009-2013

9.2. Plan d'action

Qui a participé à la rédaction du plan d'action ?:

« Chef de projet »
 « CPAS »
 « Personnel d'un autre service communal »

Si « Autre », veuillez préciser:

Signatures

Nom complet du signataire:

Philippe ROUSSELLE

Fonction du signataire:

Le Directeur général

Nom complet du signataire:

Willy DEMEYER

Fonction du signataire:

Le Bourgmestre

APPROBATION PAR LE CONSEIL COMMUNAL**Date de l'approbation par le Conseil communal (ou date prévue):**

25/06/2018

Statut de l'approbation:

a été approuvé

Que faisons-nous des données à caractère personnel que vous nous confiez ?

Comme le veut la Loi (Loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel), nous vous signalons que :

- Les données que vous fournissez en complétant ce formulaire sont destinées à assurer le suivi de votre dossier au sein du Service Public de Wallonie.
- Ces données pourront être transmises aux services suivants du Gouvernement wallon :
Secrétariat général, Direction interdépartementale de la Cohésion sociale, et DGO5, Département de l'Action sociale, Direction de l'Action sociale.
- Vous pouvez avoir accès à vos données ou les faire rectifier le cas échéant.
- Vous pouvez exercer ce droit (d'accès ou de rectification) auprès du service auquel vous adressez ce formulaire.

Que faire si, au terme de la procédure vous n'êtes pas satisfait de la réponse de l'Administration wallonne ?

Informez-vous d'abord auprès du service qui vous a communiqué la décision. Si les explications fournies vous semblent contestables, vous pouvez introduire un recours au Conseil d'État.

Si vous avez introduit un recours et que vous pensez, au terme de celui-ci, que votre point de vue n'a pas été entendu, vous pouvez encore introduire une réclamation individuelle, auprès du **Médiateur de la Région wallonne** - 54 rue Lucien Namèche, 5000 Namur.

Courriel : courrier@le-mediateur.be - Site : www.le-mediateur.be

Numéro vert : 0800-19199